

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

ALINORM 08/31/24

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

*Trente-et-unième session
Genève, Suisse, 30 juin - 4 juillet 2008*

RAPPORT DE LA QUARANTIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LES RESIDUS DE PESTICIDES

Hangzhou, Chine, 14 – 19 avril 2008

Note: *La lettre circulaire CL 2008/9-PR est incluse dans le présent rapport*

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

CX 4/40.2

CL 2008/9-PR
Avril 2008

AUX : - Services centraux de liaison avec le Codex
- Organisations internationales intéressées

DU : Secrétaire,
Commission du Codex Alimentarius
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
Viale delle Terme di Caracalla,
00153 Rome, Italie

SUJET : **DISTRIBUTION DU RAPPORT DE LA QUARANTIEME SESSION DU COMITE DU CODEX SUR LES RESIDUS DE PESTICIDES (ALINORM 08/31/24)**

Le rapport de la quarantième session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides sera examiné par la 31^{ème} session de la Commission du Codex Alimentarius (Genève, Suisse, 30 juin – 4 juillet 2008)

PARTIE A : QUESTIONS SOUMISES A LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS POUR ADOPTION DEFINITIVE A SA 31^{ÈME} SESSION :

1. **PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RESIDUS DE PESTICIDES A L'ETAPE 8 (ALINORM 08/31/24, ANNEXE II) ; ET**
2. **AVANT-PROJETS DE LIMITES MAXIMALES DE RESIDUS DE PESTICIDES A L'ETAPE 5/8 (ALINORM 08/31/24, ANNEXE III)**

Les gouvernements et organisations internationales intéressées souhaitant formuler des observations sur les projets et avant-projets de LMR aux étapes 8 et 5/8, comprenant les implications que peuvent avoir les avant-projets de limites maximales de résidus pour leurs intérêts économiques, doivent le faire par écrit, conformément à la procédure pour l'élaboration des normes Codex et textes apparentés (*Manuel des procédures du Codex Alimentarius, 17^{ème} édition*), de préférence par courriel, au Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie (fax: +39 06 57054593; courriel, codex@fao.org) **avant le 15 juin 2008.**

3. **LIMITES MAXIMALES CODEX DE RESIDUS DE PESTICIDES RECOMMANDEES POUR LEUR REVOCATION ET POUR ARRET DES TRAVAUX (ALINORM 08/31/24, ANNEXES V ET VIII)**

Les gouvernements et organisations internationales intéressées souhaitant exprimer leurs observations sur les révocations proposées (Annexe V) ou sur l'arrêt des travaux sur les projets de LMR (Annexe VIII) sont priés de la faire par écrit, de préférence par courriel, au Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie (fax: +39 06 57054593; courriel, codex@fao.org) **avant le 15 juin 2008.**

PARTIE B : QUESTIONS SOUMISES POUR ADOPTION PROVISOIRE A LA 31^{ÈME} SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS :

AVANT-PROJETS DE LIMITES MAXIMALES DE RESIDUS DE PESTICIDES A L'ETAPE 5 (ALINORM 08/31/24, ANNEXE IV)

Les gouvernements et organisations internationales intéressées sont invités à soumettre leurs observations sur les avant-projets de LMR, y compris les implications que les avant-projets de limites maximales de résidus de pesticides peuvent avoir pour leurs propres intérêts économiques, et sont priés de le faire par écrit, conformément aux procédures pour l'élaborations de normes Codex et textes apparentés (*Manuel des procédures du Codex Alimentarius, 17^{ème} édition*), de préférence par courriel adressé au Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie (fax: +39 06 57054593; courriel, codex@fao.org) **avant le 15 juin 2008.**

PARTIE C : DEMANDE D'OBSERVATIONS ET D'INFORMATIONS SUR :

1. PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RESIDUS DE PESTICIDES A L'ETAPE 6 (ALINORM 08/31/24, ANNEXE VII)

Les Pays et observateurs spécifiés sous les composés individuels dans ALINORM 08/31/24 concernant les questions se rapportant au panel FAO de la JMPR (BPA, évaluation de résidus, estimation de la ration alimentaire etc.) sur un/des pesticide(s)/produit(s) spécifique(s) devant être examinés par la JMPR 2008, sont invités à envoyer leurs informations ou données à **1)** Mme Yong Zhen YANG, Ministère de l'Agriculture et au secrétaire de la JMPR, Viale delle Terme di Caracalla, Rome 00153, Italie, Fax:+39 06 57053224, E-mail: YoungZhen.Yang@fao.org; **2)** Dr Angelika TRITSCHER, Secrétaire OMS JMPR, 20 Avenue Appia, 1211 Genève 27, Suisse, Fax : +41 22 791 4848, E-mail: tritschera@who.int; **3)** Dr Zongmao CHEN, Président du Comité, académicien, Université chinoise d'ingénierie, Professeur, Université chinoise des sciences agricoles, n° 1, Yunqi Road, Hangzhou/Zhejiang 310008, P.R. CHINA, Fax: +86 571 8665 0056, Email: ccprc@agri.gov.cn ; et **4)** Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie (fax: +39 06 57054593; e-mail: codex@fao.org) **au plus tard le 15 juin 2008.**

La date butoir pour la soumission du formulaire de préoccupation accompagné des données nécessaires est le **15 juin 2008.**

Les pays et observateurs spécifiés sous composés individuels dans ALINORM 08/31/24 concernant des questions se rapportant aux futures réunions de la JMPR (BPA, évaluation des résidus, estimation de la ration alimentaire etc.) pour un (des) pesticide(s)/produit(s) devant être examinés dans les années à venir, sont invités à envoyer le information ou données **un an avant** que la JMPR n'étudie lesdits composés, et ce aux adresses reprises ci-dessus.

RESUME ET CONCLUSIONS

A sa 40^{ÈME} session, le Comité du Codex sur les résidus de pesticides est parvenu aux conclusions suivantes :

QUESTIONS SOUMISES A LA COMMISSION POUR ADOPTION A SA 31^{ÈME} SESSION

Le Comité a recommandé à la Commission :

- L'adoption des projets et projets révisés de LMR à l'étape 8 et des avant-projets de LMR à l'étape 5/8 (par. 35-104, Annexe II et Annexe III) ;
- La révocation de certaines LMR du Codex existantes (par. 35-104 et Annexe V) ; Adoption of the proposed draft MRLs for certain commodities at Step 5 (paras 35-104 and ANNEXE IV);

Approbation de nouveaux travaux suivants :

- Liste de certains pesticides à examiner en priorité pour l'établissement de LMR (par. 135-154 et Annexe X) ;
- L'estimation de l'incertitude de mesure (par. 118-123) et Annexe IX (Document de projet)
- Révision des Principes d'Analyse de Risques CCPR (par. 129-134).

Arrêt des travaux suivants :

- Le Comité a décidé d'arrêter les travaux sur la fixation de LMR pour plusieurs combinaisons pesticides/produits (par. 35-104 et Annexe VIII)

POUR INFORMATION A LA COMMISSION

Le Comité :

- Est convenu de préparer un document décrivant plus en détail la procédure pilote en tenant compte des questions se rapportant à « réaliser des LMR harmonisées mondialement par le biais du Codex » pour examen lors de la prochaine session du Comité (par. 163-173).

POUR INFORMATION A LA JMPR

Le Comité :

- A noté que le secrétariat de la JMPR est convenu d'étudier la procédure JMPR d'estimation de LMR par le biais de la publication du tableau résumé de calcul de la LMR dans le rapport de la JMPR, avec une brève explication de la manière dont la LMR a été déterminée à la réunion de la JMPR 2008 (par. 38) ;
- A décidé de renvoyer à l'étape 6 les LMR pour CARBARYL (008) pour les cerises, agrumes, jus d'agrumes ; pulpe d'agrumes ; raisins séchés (raisins secs et raisins de Corinthe) ; jus de raisins, marc de raisin, sec ; raisins et fruits à noyaux, en raison de préoccupations concernant l'ingestion aiguë en attendant l'examen de BPA alternatives pour les cerises (par. 42), par la JMPR ;
- A décidé de renvoyer à l'étape 6 les projets de LMR pour DIMETHOATE (027) pour la laitue, pommée et les piments, doux, en attendant l'évaluation d'une BPA alternative (par. 44) par la JMPR 2008 ;
- A décidé de maintenir pour 4 ans la CXL existante pour ENDOSULFAN (032) pour le thé, vert et noir, dans le cadre de la procédure de révision périodique à la demande de la Chine qui est convenue de soumettre les données pour évaluation par la JMPR 2010 (par. 47) ;
- A noté que le malathion était prévu pour évaluation par la JMPR du MALATHION (049) pour le blé en 2008 et a décidé d retirer à l'étape 7 tous les projets de LMR, aucune donnée de transfert animal n'étant disponible (par. 54) ;
- A noté que ce composé CARBENDAZIME (072) devait subir une évaluation toxicologique par la CE en 2008 et que les résultats seraient fournis à la JMPR (par. 57) ;
- A décidé de retenir à l'étape 7 tous les projets de LMR pour le CHLORPYRIPHOS-METHYL (90) en attendant l'évaluation par la JMPR 2009 (par. 59) ;

- A décidé de renvoyer à l'étape 6 les projets de LMR pour le METHOMYL (094) pour les légumes du genre brassica ; le céleri ; les légumes fruits ; les cucurbitacées ; les raisins et les légumes feuillus, en attendant l'analyse de BPA alternatives par la JMPR en 2008 (par. 60) ;
- A décidé de renvoyer à l'étape 6 les projets de LMR pour le CARBOFURAN (096) pour le cantaloup ; le concombre ; la mandarine ; les oranges, douces et amères ; la pomme de terre ; la courgette ; le maïs doux ; maïs doux (maïs en épi) en raison de préoccupations d'ingestion aiguë, en attendant l'examen de toxicologie par la JMPR 2008. La Belgique fournira des données sur le métabolisme du Carbosulfan pour les agrumes afin d'affiner l'estimation de risque d'ingestion aiguë (par. 62) ;
- Est convenu de retenir à l'étape 7 la LMR proposée pour le PHORATE (112) pour la pomme de terre en attendant l'avis sur la disponibilité des données sur la transformation en vue d'une révision par la JMPR 2009 (par. 66) ;
- A décider de renvoyer à l'étape 6 les LMR proposées pour l'OXAMYL (126) pour les agrumes, le concombre ; les melons à l'exception de la pastèque et les poivrons, en attendant l'examen de BPA alternatives par la JMPR 2008 et de retenir pour une période de 4 ans, la CXL pour la tomate dans le cadre de la procédure de révision périodique en notant que de nouvelles données seront révisées pour une BPA alternative par la JMPR 2008 (par. 68-69)
- Est convenu de retenir toutes les CXL existantes pour le MEALAXYL (138) en vue d'une évaluation des résidus par la JMPR 2013 en notant que certains usages étaient appuyés en Thaïlande et aux États-Unis (par. 74) et de retenir à l'étape 7 tous les projets de LMR pour le METALAXYL-M (212) en attendant la révision périodique du metalaxyl par la JMPR 2012 (toxicologie) et JMPR 2013 (résidus) (par. 96) ;
- A décidé de retenir à l'étape 7 la LMR pour le PROCHLORAZE (142) pour les champignons, en notant que des données supplémentaires seront disponibles pour appuyer une BPA alternative pour l'évaluation par la JMPR 2009 (par. 75) ;
- A décidé de retenir pour une période de 4 ans la CXL pour le TRIAZOPHOS (143) pour les céréales dans le cadre de la procédure de révision périodique en notant que des données seront soumises par la Chine pour une évaluation future par la JMPR (par. 77) ;
- A décidé de retenir à l'étape 7 les LMR proposées pour les raisins pour le FENPYROXIMATE (193) en attendant la révision de BPA alternative par la JMPR 2010 (par. 93) ;
- A décidé de retenir aux étapes 4 et 7 tous les projets et avant projets de LMR pour HALOXYFOP (194) en attendant les résultats de l'évaluation par la JMPR 2009 (par. 94) ;
- A noté que des données supplémentaires pourraient être disponibles pour établir la LMR pour le DIFENOCONAZOLE (224) pour la banane en vue d'une révision par la JMPR (par. 101) ;
- Est convenu que les questions futures se rapportant à la DJA et la Dose de référence aiguë soulevées par l'évaluation par la JMPR devront être examinées sous le point se rapportant aux examens de la JMPR (par. 106) ;
- Est convenu d'avancer l'Annexe II à la CX/PR 08/40/04 à la JMPR pour avis afin d'étudier la réponse de la JMPR lors de sa prochaine session (par. 115) ;
- Est convenu que dans un objectif réglementaire, le lait entier doit être testé et que tout résultat de résidu doit être comparé avec les LMR pour le lait entier et de demander à la JMPR d'insérer une note de bas de page à cet effet (par. 125 et par. 162) ;

La délégation du Japon a demandé à la JMPR d'évaluer le risque potentiel pour clopyralide pour les cultures successive ou de rotation à cause de sa persistance dans le sol et a confirmé que le Japon soumettrait les données pertinentes pour cette évaluation ; a demandé aux autres pays de soumettre des données si disponibles, ce qui a aussi été encouragé par la FAO (par. 139) ;

La représentation de la FAO a souligné que le projet pilote sur l'établissement de LMR du Codex avant les gouvernements nationaux aurait des implications importantes pour le travail du panel FAO de la JMPR et la mesure de ces implications n'est pas encore claire pour le moment et devra donc être soigneusement étudiée par les experts lors de la JMPR 2008 (par. 170).

QUESTIONS INTERESSANT D'AUTRES COMITES DU CODEX**CCGP**

- Le Comité est convenu de demander l'approbation de la Commission pour de nouveaux travaux sur la révision des Principes d'Analyse de risques appliquée par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides, qui devrait incorporer les Critères en vue de l'établissement de la liste des composés à examiner en priorité par la JMPR et la procédure de révision périodique des LMR (par. 129-134).

CCMAS

- Le Comité a noté que le groupe de travail a appuyé le développement d'une guidance sur l'estimation de l'incertitude de mesure sur base de l'approche empirique (« top down ») et a discuté de la relation entre le travail sur l'analyse des résidus de pesticides et le travail du Comité sur les Méthodes d'analyse et d'échantillonnage. Le Comité est aussi convenu de consulter le CCMAS pour la préparation du document étant donné que les documents sur l'incertitude de mesure préparés par ces Comités doivent être complémentaires et refléter une approche cohérente (par. 118-123).

TABLE DES MATIERES

	Paragraphes
INTRODUCTION	1
OUVERTURE DE LA SESSION	2-3
REPARTITION DES COMPETENCES	4
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR).....	5-6
NOMINATION DES RAPPORTEURS (POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR).....	7
QUESTIONS SOUMISES AU COMITE PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET/OU D'AUTRES COMITES DU CODEX (POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR).....	8-10
RAPPORT SUR LES CONSIDERATIONS GENERALES DES REUNIONS MIXTES FAO/OMS SUR LES RESIDUS DE PESTICIDES DE 2007 (POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR).....	11-34
PROJETS ET AVANT-PROJETS DE LIMITES MAXIMALES DE RESIDUS DE PESTICIDES POUR LES PESTICIDES DANS LES PRODUITS DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE AUX ETAPES 7 ET 4 (POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR)	35-106
REMARQUES GENERALES	35-38
Azinphos-Methyl (002)	39
Captane (007)	40
Carbaryl (008)	41-43
Dimethoate (027).....	44
Endosulfan (032)	45-47
Fenitrothion (037)	48-49
Fenthion (039)	50-51
Folpet (041).....	52-53
Malathion (049).....	54-55
Thiabendazole (065).....	56
Carbendazime (072).....	57-58
Chlorpyriphos-methyl (090).....	59
Methomyl (094).....	60
Acephate (095)	61
Carbofuran (096).....	62
Methamidophos (100)	63
Phosmet (103)	64-65
Phorate (112).....	66
Oxamyl (126)	67-69
Triadimefon (133)	70-72
Procymidone (136)	73
Metalaxyl (138).....	74
Prochloraze (142).....	75
Triazophos (143)	76-78
Carbosulfan (145)	79

Cyhalothrine (146)	80
Clofentezine (156)	81
Cyfluthrine/Betacyfluthrine (157).....	82-84
Propiconazole (160)	85-86
Flusilazol (165)	87-88
Oxydemeton-methyl (166)	89
Triadimenol (168)	90-91
Cyromazine (169).....	92
Fenproximate (193).....	93
Haloxypop (194)	94
Esfenvalerate (204).....	95
Metalaxyl-M (212).....	96
Indoxacarbe (216).....	97
Bifenazate (219).....	98
Aminopyralid (220)	99
Quinoxyfen (222)	100
Difenoconazole(224)	101
Dimethomorph (225)	102
Pyrimethanil (226)	103
Zoxamide (227)	104
PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RESIDUS DE PESTICIDES RECOMMANDES POUR LES PESTICIDES DANS/SUR LES EPICES	105-106
Mevinphos (053)	105
Autres questions	106
AVANT-PROJET DE REVISION DE LA CLASSIFICATION CODEX DES PRODUITS DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE A L'ETAPE 3 (POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR)	107
Révision de la classification	108-112
Sélection des produits représentatifs	113-115
Etat de l'avant-projet de révision de la classification du Codex des produits destinés à l'alimentation humaine et animale	116
QUESTIONS LIEES AUX METHODES D'ANALYSE DES RESIDUS DE PESTICIDES (POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR)	117-128
DOCUMENT DE TRAVAIL SUR L'ESTIMATION DE L'INCERTITUDE DES RESULTATS POUR LA DETERMINATION DES RESIDUS DE PESTICIDES (PPOINT 7(a) DE L'ORDRE DU JOUR)	118-123
DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LES PROCEDURES POUR LA SEPARATION DE LA GRAISSE BUTYRIQUE DU LAIT ENTIER (POINT 7(b) DE L'ORDRE DU JOUR)	124-125
MODELE EUROPEEN POUR L'ANALYSE DES RESIDUS DE PESTICIDE : EXPERIENCE OBTENUE PAR LE BIAIS DE TESTS DE COMPETENCE EUROPEENS (POINT 7(c) DE L'ORDRE DU JOUR)	126
Autres questions	127-128
DOCUMENT DE TRAVAIL SUR L'ETUDE DE LA PROCEDURE DE REVISION PERIODIQUE DES LMR (POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR)	129-134

ETABLISSEMENT DE LA LISTE DU CODEX DES PESTICIDES A EVALUER EN PRIORITE (POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR)	135-154
Programmation des composés	136-139
Réévaluations périodiques.....	140-146
Evaluations	147-148
Remplacement des produits chimiques racémiques par des résolutions d'isomèresplacng	149
Nouvelles dates butoir pour la soumission des données sur les résidus	150
Modification des critères de priorité	151-154
AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS (POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR)	155-174
EXAMEN DES QUESTIONS SOULEVEES PAR LE SOMMET MONDIAL DES USAGES MINEURS (POINT 10 (I) DE L'ORDRE DU JOUR)	155-160
LIMITES MAXIMALES DE RESIDUS DANS LE LAIT ET LA GRAISSE BUTYRIQUE (POINT 10 (II) DE L'ORDRE DU JOUR)	161-162
REALISATION DE LMR CODEX MONDIALES HARMONISEES PAR LE BIAIS DU CODEX (POINT 10 (III) DE L'ORDRE DU JOUR)	163-173
PRINCIPES D'ANALYSE DE RISQUE APPLIQUES PAR LE COMITE DU CODEX SUR LES RESIDUS DE PESTICIDES.....	174
DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR)	175

LISTE DES ANNEXES

	Pages
ANNEXE I LISTE DES PARTICIPANTS	25
ANNEXE II PROJET DE LIMITES MAXIMALES DES RESIDUS DE PESTICIDES (RECOMMANDE POUR ADOPTION A L'ETAPE 8).....	46
ANNEXE III AVANT-PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RESIDUS DE PESTICIDES (RECOMMANDE POUR ADOPTION A L'ETAPE 5/8)	47
ANNEXE IV AVANT-PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RESIDUS DE PESTICIDES RECOMMANDES POUR ADOPTION A L'ETAPE 5).....	55
ANNEXE V LIMITES MAXIMALES DE RESIDUS DE PESTICIDES CODEX RECOMMANDEES POUR REVOCATION.....	56
ANNEXE VI AVANT-PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RESIDUS DE PESTICIDES (RETENUES RESPECTIVEMENT AUX ETAPES 7 ET 4)	59
ANNEXE VII AVANT-PROJET ET PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RESIDUS DE PESTICIDES (RENVOYES À L'ETAPE 6).....	61
ANNEXE VIII PROJETS DE LIMITES MAXIMALES CODEX POUR LES RESIDUS DE PESTICIDES RECOMMANDES POUR UN RETRAIT.....	63
ANNEXE IX PROPOSITION DE NOUVEAUX TRAVAUX SUR LA REVISION ET L'EXTENSION D'UN DOCUMENT D'ORIENTATION SUR L'INCERTITUDE DE MESURE POUR LES METHODES DE PESTICIDES A RESIDUS MULTIPLES, FONDE SUR LES DIRECTIVES SUR L'ESTIMATION DE L'INCERTITUDE DES (CAC/GL 59-2006), PRECEDEMMENT ADOPTE PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS	65
ANNEXE X LISTE PRIORITAIRE DES PRODUITS CHIMIQUES À EVALUER ET REEVALUER EN PRIORITE PAR LA JMPR	68

LISTE DES ABREVIATIONS
(Utilisée dans le présent rapport)

CAC	Commission du Codex Alimentarius
CCFA	Comité du Codex sur les Additifs Alimentaires
CCGP	Comité du Codex sur les Principes Généraux
CCMAS	Comité du Codex sur les Méthodes d'Analyse et d'Echantillonnage
CCNFSDU	Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régimes
CCPR	Comité du Codex sur les Résidus de Pesticides
CCRVDF	Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires
CLI	CropLife International
EFSA	Autorité Européenne de Sécurité de Aliments
GTE	Groupe de Travail Electronique
CE	Communauté Européenne
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GEMS/Food	Système mondial de surveillance de l'environnement – programme de monitoring et d'estimation de la contamination alimentaire
JECFA	Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires
JMPR	Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
Accord SPS	Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires
USA	Etats-Unis
OMS	Organisation mondiale de la santé
OMC	Organisation mondiale du commerce
DAR	Dose aiguë de référence
DJA	Dose journalière admissible
CXL	Limite maximale Codex pour les résidus de pesticides
EIJ	Estimation de l'ingestion journalière
BPA	Bonnes pratiques agricoles d'utilisation des pesticides
LMRE	Limite maximale de résidus d'origine étrangère
HR	Résidus le plus élevé dans la portion comestible d'un produit découvert dans les essais utilisés pour estimer le niveau maximum de résidus dans le produit alimentaire
ACTEI	Apport à court terme estimatif international
LMR	Limite maximale de résidus

INTRODUCTION

1. Le Comité Codex sur les résidus de pesticides (CCPR) a tenu sa 40^{ème} session à Hangzhou, en Chine, du 14 au 19 avril 2008 sur l'aimable invitation du Gouvernement chinois. Le professeur Chen Zongmao, académicien de l'académie chinoise d'ingénierie a présidé cette session, assisté du Dr. H. J. Jeuring, de l'organisation néerlandaise pour la sécurité des produits alimentaires et des produits à la consommation, en tant que coprésident. A la session ont participé 227 délégués représentant 58 pays membres, 1 organisation membre et 8 organisations internationales. La liste des participants est jointe en annexe 1 à ce rapport.

OUVERTURE DE LA SESSION

2. La session a été ouverte par M. Wei Chaoan, secrétaire d'Etat à l'agriculture - Chine, qui lorsqu'il a souhaité la bienvenue aux participants a souligné l'importante contribution apportée par les normes Codex et les textes s'y rapportant pour la protection de la santé des consommateurs et pour la réduction des barrières techniques au commerce international. M. Wei a informé les délégués de l'état actuel et des accomplissements de l'agriculture chinoise et a garanti que la Chine continuera son soutien au Comité en tant que gouvernement hôte. Il a ensuite souhaité une réunion fructueuse aux délégués.

3. Mme Victoria Sekitoleko, représentant la FAO en Chine a souhaité la bienvenue aux délégués au nom de la FAO et de l'OMS. Elle a souligné les préoccupations croissantes des agriculteurs et des consommateurs en matière de résidus de pesticides et a insisté sur l'importance du travail du Comité. Elle a aussi souhaité la bienvenue au Comité technique mixte sur les pesticides réunissant le Ministère de l'agriculture chinois et le Ministère de la santé ; elle a exprimé le souhait que de tels efforts soient fait dans d'autres pays en développement par le biais d'une coopération sud-sud.

Répartition des compétences¹

4. Le Comité a noté la répartition des compétences entre la Communauté européenne (CE) et ses Etats membres, conformément au par. 5, de l'article II du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius, tel qu'exposée dans CRD 11.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR)²

5. Le Comité approuve de discuter des questions suivantes sous le point 10 de l'ordre du jour (Autres questions et travaux futurs) :

- Examen des questions soulevées par le Sommet mondial sur les usages mineurs (CX/PR 08/40/10);
- Limites maximales de résidus dans le lait et les graisses butyriques (CX/PR 08/40/11);
- Parvenir à l'harmonisation de LMR mondiales par le biais du Codex (CX/PR 08/40/12);
- Proposition de l'Argentine sur la révision des Principes d'analyse de risque appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CRD 11) ; et
- Proposition du Japon d'actualiser la liste des politiques de gestion des risques utilisée par le CCPR et jointe aux Principes d'analyse de risque appliqués par le Comité Codex sur les résidus de pesticides, en incluant la procédure récemment mise au point pour les « formulaires de préoccupation ».

¹ CRD 10 (Répartition des compétences entre la Communauté européenne et ses Etats membres)

² CX/PR 08/40/1; CRD 11 (Commentaires de l'Argentine)

6. Avec ces amendements, l'ordre du jour provisoire, tel que repris dans CX/PR 08/40/1, a été adopté comme ordre du jour de la réunion.

NOMINATION DES RAPPORTEURS (POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR)

7. M. D. Lunn (Nouvelle-Zélande) et Mme K. Monk (Etats-Unis d'Amérique) ont été nommés rapporteurs de la réunion.

QUESTIONS SOUMISES AU COMITE PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET/OU D'AUTRES COMITES DU CODEX (POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR)³

8. Le Comité a noté qu'un certain nombre de questions découlant de la 30ème session de la Commission du Codex Alimentarius (CAC); les 59ème et 60ème session du Comité exécutif; et d'autres Comités du Codex, présentées par le Secrétariat, contenaient les décisions des organes mentionnés ci-dessus et étaient présentées soit à titre d'information, soit pour examen plus détaillé au cours de l'actuelle session du CCPR, aux points pertinents de l'ordre du jour.

Plan stratégique 2008-2013

9. Le Comité a noté que des activités telles que 1.1, 2.2, 2.3, 2.5, et 3.3, reprises à la Section II du Plan stratégique du Codex Alimentarius 2008-2013 se rapportaient aux travaux en cours du Comité ou avaient déjà été traités dans des documents finalisés et avaient été inclus dans le Manuel des procédures du Codex.

Intervalles et durée des réunions du Codex (Propositions 3 et 4)

10. Le Comité a noté que ses travaux dépendaient du calendrier et des résultats des réunions/évaluations de la JMPR et est convenu d'informer la Commission que l'intervalle actuel d'un an et une durée de six jours pour les réunions du Comité étaient appropriés et nécessaires afin d'accomplir son travail.

RAPPORT SUR LES CONSIDERATIONS GENERALES DES REUNIONS MIXTES FAO/OMS SUR LES RESIDUS DE PESTICIDES (POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR)⁴

11. Le secrétariat de la JMPR a informé le Comité que lors de la réunion JMPR 2007, 31 pesticides avaient été évalués, y compris 6 nouveaux composés et 10 composés révisés dans le cadre du programme de réévaluation périodique du CCPR. Le Comité a été informé qu'un nouveau chapitre séparé a été intégré dans le rapport de la JMPR, dans lequel la JMPR répond en détail aux préoccupations spécifiques soulevées par le CCPR. Le secrétariat de la JMPR a conseillé que les détails de ces sujets soient examinés lors de la discussion du point 5 de l'ordre du jour concernant les composés.

2.1. EVALUATION DE L'APPORT A COURT TERME : AUTRES REFLEXIONS

12. La JMPR 2007 a poursuivi les discussions de la réunion 2006 sur les incertitudes dans le calcul et l'interprétation de l'apport à court terme estimatif international (ACTEI). Dans ce contexte la JMPR a également tenu compte de l'opinion de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) sur

³ CX/PR 08/40/2; CRD9 (commentaires du Chili).

⁴ Résidus de pesticides dans les aliments 2007, Réunion mixte FAO/OMS sur les résidus de pesticides, Rapport 2007, document 191 de la FAO sur la production et la protection des plantes, Rome, 2007; CRD 14 (commentaires de la CE), CRD11 (commentaires de l'Argentine).

‘l'évaluation d'ingestion alimentaire aiguë de résidus de pesticides dans les fruits et légumes’. La JMPR a reconnu l'utilité d'une analyse détaillée de EFSA et a noté que des changements du facteur de variabilité avaient moins d'influence sur le résultat ACTEI que l'utilisation de la LMR au lieu de HR dans l'équation. La JMPR a conclu que l'équation ACTEI utilisant HR est appropriée pour son objectif envisagé, c'est-à-dire en tant qu'indicateur pour l'évaluation de l'acceptabilité des LMR. Cependant utiliser la LMR dans l'équation peut avoir des avantages perçus et est actuellement utilisée en vue de son application. Cependant des ajustements de l'équation ACTEI seraient nécessaires dans un tel objectif. La JMPR a recommandé à la FAO et à l'OMS d'organiser une consultation d'expert pour étudier cette question de façon plus approfondie. Le secrétariat de la JMPR a informé le Comité qu'actuellement il n'y a pas de fonds disponibles pour le suivi de cette recommandation.

13. La CE a appuyé la recommandation de la JMPR d'organiser une consultation d'experts et a proposé de fournir les salles de réunions et les services d'interprétation. La CE a aussi informé le Comité du travail fait par EFSA en vue de réexaminer l'équation ACTEI.

2.2. LIMITES MAXIMALES DE RESIDUS CODEX POUR LES COMPOSES QUI NE SONT PLUS APPUYES PAR LES ENTREPRISES/SPONSORS

14. Le Comité a été informé que pour deux composés, vinclozoline et permethrine, prévus pour une évaluation par la JMPR 2007, aucune donnée n'avait été soumise étant donné que les composés n'étaient plus appuyés par les fabricants. Un autre composé inscrit à la JMPR 2008, bioresmethrine, n'est plus appuyé et aucune donnée n'a été soumise. Etant donné que les recommandations de la JMPR ne se fondent que sur une évaluation scientifique des données fournies, aucune évaluation ne peut être effectuée pour les composés pour lesquels il n'y a pas de données fournies et une recommandation de retirer les CXL existantes peut être faite. C'est alors au CCPR d'étudier les actions possibles à entreprendre.

15. La Chine, appuyée par l'Argentine, a noté que certains de ces composés qui ne sont plus appuyés au niveau international peuvent encore être utilisés, en particulier dans les pays en développement et que la poursuite de cette utilisation doit dès lors être examinée. Il a été suggéré que dans des cas exceptionnels la CXL pourrait être maintenue pour une période de temps limitée, à savoir 1 ou 2 ans, s'il existe un engagement clair des parties intéressées à fournir les données nécessaires. Cependant une telle exception ne peut être envisagée que si l'on n'a identifié aucun risque pour le consommateur.

2.3. IMPORTANCE TOXICOLOGIQUE DES FONGICIDES TRIAZOLE ET LEUR METABOLITES COMMUNS

16. Le Comité a été informé que la JMPR a, par le passé, évalué plusieurs fongicides triazole. Ces composés partagent des métabolites communs en quantités variables, avec soit un niveau supérieur soit un niveau inférieur de toxicité au composé parent. Etant donné que ces métabolites ne peuvent pas être liés à un composé triazole spécifique, ils doivent être évalués séparément. La JMPR ne disposait pas d'informations suffisantes pour conclure cette évaluation. Le Comité a été informé que pour la JMPR 2008 une demande de données sur ces métabolites communs avait été faite. Les données toxicologiques sur les principaux métabolites triazole ont été soumises et seront évaluées par la JMPR 2008. La JMPR a aussi noté la possibilité de l'exposition combinée aux fongicides triazole avec un mode d'action commun, et a recommandé que des travaux soient entrepris pour identifier les fongicides triazole qui pourraient être étudiés ensemble dans une évaluation de risque cumulatif. La JMPR était au courant des activités en cours dans ce domaine et a bien accueilli des actualisations régulières sur ces activités.

17. La CE a informé le Comité des travaux entrepris dans ce domaine et a accepté de garder informé le secrétariat de la JMPR.

2.4. FIXATION DES VALEURS DE REFERENCE POUR LES PESTICIDES ORGANOPHOSPHORUS : IMPORTANCE DES CARACTERISTIQUES BIOCHIMIQUES DES COMPOSES INDIVIDUELS

18. En réponse à un commentaire de la CE sur les différences dans les doses de référence aiguës pour deux pesticides organophosphates résultant du poids donné aux données humaines disponibles pour un des composés, le secrétariat de la JMPR a expliqué que la différence n'est pas due à l'utilisation de données humaines pour un composé et pas l'autre, mais plutôt en raison de la nature biologique de différentes enzymes affectées par des pesticides organophosphates différents.

2.5 ETUDE DE LA SELECTION DES DONNEES SUR LES RESIDUS PROVENANT DES ESSAIS SUPERVISES

19. La JMPR 2007 a réaffirmé que l'estimation des valeurs MREC et HR repose sur la sélection des données sur les résidus obtenues des essais dans le contexte de BPA. Lorsque plusieurs valeurs de résidus sont rapportées à partir d'échantillons reproduits pris d'un lot expérimental, la JMPR utilise la valeur de résidu la plus élevée rapportée des BPA des lots correspondants

2.6 REEXAMEN DES BPA ALTERNATIVES

20. Le Comité a été informé que la JMPR 2007 avait révisé le document CX/PR 07/39/2-Add.1 (présenté par les Etats-Unis) et CRD 3 (commentaires de la CE) de la 39^{ème} session du CCPR. La JMPR a, dans leurs grandes lignes, approuvé les propositions. Cependant elle a exprimé des réserves concernant la proposition de dériver 'un résidu le plus élevé acceptable' pour des situations où il n'y a pas de BPA disponible.

21. La JMPR a souligné que son travail se fonde sur les meilleures informations scientifiques disponibles. Une valeur calculée théoriquement qui se fonde uniquement sur la toxicologie et la consommation ne peut pas être utilisée pour estimer un niveau maximum de résidu. La JMPR doit dans son évaluation des résidus tenir compte de tous les aspects de l'utilisation et du sort du pesticide et de ses résidus, ce qui implique que toutes les études fournissant de telles informations sont nécessaires.

2.7 LMR POUR LES ALIMENTS TRANSFORMES (FIXATION DES LMR ET/OU FACTEURS DE TRANSFORMATION POUR LES ALIMENTS TRANSFORMES OU PRETS A ETRE CONSOMMES)

22. La JMPR a fourni des commentaires sur la proposition faite par la CE et les Etats-Unis en ce qui concerne la fixation de LMR et les facteurs de transformation pour les aliments transformés. Elle a réitéré son appui pour la politique existante selon laquelle les LMR pour les matières premières agricoles s'appliquent à tous les aliments transformés destinés à la consommation humaine et animale dérivés de ceux-ci (sans ajustement) et que des LMR séparées ne sont pas recommandées pour les produits transformés à moins que l'on constate des concentrés de résidus au cours de la transformation. Cependant la JMPR a conclu qu'une guidance était nécessaire à titre d'éclaircissement lorsque des études de transformation s'avèrent nécessaires; lorsque des niveaux maxima de résidus doivent être recommandés pour des produits transformés ; ainsi qu'une utilisation appropriée de facteurs par défaut de transformation.

23. La CE a approuvé les conclusions de la JMPR en notant que lorsque des résidus sont dilués pendant le traitement, il est nécessaire que la JMPR documente les facteurs de transformation utilisés dans sa prise de décision et dans l'estimation de l'apport journalier.

24. La Chine, appuyée par l'Argentine a suggéré que soient développées des directrices pour les études de transformation. Après quelques discussions, le Comité a demandé aux Etats-Unis et à la CE d'actualiser le document de travail qui sera ensuite examiné lors de la 41^{ème} réunion du Comité en tenant compte des travaux de la JMPR et de l'OCDE.

2.8 LMR POUR LES GROUPES DE CULTURES ET GROUPES DE PRODUITS

25. En ce qui concerne le groupement de cultures et le groupement de produits, la JMPR a réaffirmé que des LMR de groupe de produits peuvent être proposées en respectant les conditions minimales suivantes :

- 1) Le pesticide est enregistré ou son utilisation est autorisée pour un groupe de cultures
- 2) existe des données pertinentes et adéquates sur les résidus pour au moins un produit majeur du groupe.

26. La JMPR a recommandé que le Comité note la distinction à faire entre les cultures qui sont traitées avec des pesticides et les produits pour lesquels il existe des LMR, et s'oriente vers un système intégré qui, dans la pratique, devrait produire plus d'enregistrements de groupe de culture avec les LMR de groupe de produits correspondantes.

27. Des recommandations sur les principes pour les groupes de cultures et les suggestions détaillées concernant les groupes de cultures qui se prêtent aisément aux LMR de groupes de produits ainsi que les produits qui ne conviennent pas aux LMR de groupes, ont été fournies par la JMPR.

2.9 METHODE STATISTIQUE POUR L'ESTIMATION DES LMR

28. Le Comité a été informé que la JMPR avait étudié, sur plusieurs années, différentes méthodes de calcul statistique de LMR et les considère comme un outil valable contribuant à l'estimation des LMR appropriées. Le JMPR a souligné que l'utilisation de calculs statistique demande des jeux de données répondant à des normes très élevées, que les données sont rarement suffisantes et que des extrapolations sont toujours nécessaires.

29. La CE a appuyé l'utilisation des méthodes statistique pour dériver des LMR, tout en reconnaissant qu'un jugement scientifique est toujours nécessaire.

30. Tout en reconnaissant le rôle du jugement d'un spécialiste, les Etats-Unis ont souligné l'importance de l'emploi de méthodes statistiques harmonisées lorsque la chose est possible et les Etats-Unis ont demandé au Comité d'encourager la JMPR dans ses efforts d'enregistrement de sa prise de décision afin que la dérivation des LMR soit plus transparente⁵ Ceci est toujours important, mais plus encore, dans les cas pour lesquels les jeux de données ne permettent pas l'utilisation de méthodes statistiques harmonisées.

2.10 TABLEAUX DE L'OCDE SUR LE FOURRAGE POUR LES ANIMAUX D'ELEVAGE – CALCUL DE LA JMPR DU REGIME JOURNALIER DES ANIMAUX D'ELEVAGE

31. Le Comité a été informé que la JMPR utilisait maintenant les tableaux de l'OCDE pour le fourrage pour les animaux d'élevage afin d'estimer le poids du régime journalier et les détails du calcul du poids journalier ; un exemple élaboré sur l'utilisation des tableaux de l'OCDE a été repris au rapport de la JMPR 2007.

2.11 RAPPORT D'ACTIVITE DU GROUPE D'EXPERTS DE L'OCDE SUR LES DIRECTIVES SUR LES RESIDUS DES PRODUITS CHIMIQUES

32. Le Comité a été informé que le Groupe de travail d'experts de l'OCDE Résidus chimiques avait présenté à la JMPR 2007 une actualisation de ses activités en 2007. La JMPR a répété que les documents de l'OCDE seront utilisés dans la préparation des futures versions du Manuel de la FAO. Une telle utilisation favorisera une harmonisation maximale et facilitera le partage des tâches.

⁵ CX/PR 08/40/3 Add. 2

2.12 RESIDUS DANS LES PIMENTS FORTS SECHES

33. La JMPR a évalué les effets du séchage des piments forts sur les résidus de 14 pesticides en utilisant les données fournies par la République de Corée ainsi que d'autres informations disponibles et a recommandé la poursuite de l'utilisation d'un facteur de concentration 10 pour l'estimation de LMR pour les piments forts séchés en utilisant des valeurs HR estimées pour les résidus dans ou sur les piments doux et recommandé l'utilisation d'un facteur de concentration 7 pour l'estimation des LMR dans les piments forts séchés à partir des niveaux maxima dans ou sur les piments forts frais.

34. Cependant, lorsque des données sur les résidus reflétant la BPA et des études de transformation représentatives sur les résidus dans ou sur les piments forts, les LMR pour les piments forts séchés devraient être estimées en se fondant sur les données expérimentales actuelles.

PROJET ET AVANT-PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RESIDUS DE PESTICIDES DANS LES ALIMENTS DESTINES A LA CONSOMMATION HUMAINE ET ANIMALE A L'ETAPE 7 ET A L'ETAPE 4 (Point 5 de l'ordre du jour)⁶

REMARQUES D'ORDRE GENERAL

35. Le Comité a noté qu'il existait plusieurs cas pour lesquels la CE avait exprimé des préoccupations sur les LMR proposées. Ces préoccupations étaient fondées sur les différences générales ou systématiques dans les politiques d'évaluation des risques ou procédures. La CE utilise en particulier les modèles de régimes et de consommation pour l'évaluation à long et à court terme des Pays membres de l'UE compilés par EFSA. Le secrétariat de la JMPR a expliqué qu'au niveau international une procédure établie utilisant les 13 groupes de régimes GEMS/Food est utilisée. Lorsque l'évaluation de la consommation est faite au niveau national ou régional, des données plus détaillées peuvent être disponibles et pourraient permettre une évaluation plus perfectionnée.

36. Le Comité a noté que la CE disposait aussi d'une politique pour l'établissement de DJA et de Dose de référence aiguë uniquement pour la population générale et non pour des sous-groupes. Le secrétariat de la JMPR, a expliqué que l'évaluation internationale de risque est effectuée pour protéger la partie la plus sensible de la population, et uniquement dans le cas d'un repère de croissance lorsqu'une valeur peut être trop conservatrice pour d'autres parties de la population, dans ce cas on pourrait étudier la fixation d'une seconde valeur pour la population générale, autre que les femmes en âge de procréation.

37. En ce qui concerne la préoccupation de la CE sur la façon dont sont utilisées les données humaines dans la fixation de valeurs de références toxicologiques, le secrétariat de la JMPR a expliqué qu'en général il est tenu compte de l'opportunité et de la validité de chaque étude, y compris la conduite éthique et une suffisance de représentabilité et qu'alors les résultats sont toujours examinés avec la base de données générale dans le contexte d'une approche poids des preuves. Dans le cas des études humaines, l'application des données dérivées des incertitudes/facteurs de sécurité au lieu de l'utilisation de facteur par défaut est étudiée. Les facteurs d'incertitude inférieurs au défaut ne doivent pas être interprétés comme étant 'moins sûrs', mais comme une approche plus scientifique qui utilise toutes les données disponibles.

38. Le Comité a noté la demande de la délégation des Etats-Unis concernant une plus grande transparence de la procédure d'évaluation des LMR par la JMPR par le biais d'une publication dans le rapport de la JMPR d'un tableau de Calcul des LMR accompagné d'une brève explication sur la façon dont la LMR a été déterminée. Le secrétariat de la JMPR est convenu d'étudier cette demande lors de la prochaine réunion de la JMPR 2008.

⁶ CL 2007/40-PR; CX/PR 08/40/3; CX/PR 08/40/3-Add.1; CX/PR 08/40/3-Add.2; CRD6 (commentaires de la Chine); CRD8 (commentaires de la Thaïlande); CRD13 (commentaires de l'Indonésie); CRD14 (commentaires de la CE); CRD16 (commentaires de l'Argentine); CRD18 (commentaires de la République de Corée).

AZINPHOS-METHYL (002)

39. Le Comité a noté les préoccupations de la CE et de la Norvège sur l'évaluation de la substance par la JMPR. L'Argentine a exprimé son entier soutien pour l'évaluation toxicologique par la JMPR 2007. Le Comité a noté que les données toxicologiques avaient été évaluées par la JMPR 2007 et que la révision des résidus était prévue à la JMPR 2010.

CAPTANE (007)

40. Le Comité a décidé d'avancer à l'étape 8 les projets de LMR pour les cerises, les raisins séchés (raisins secs et raisins de Corinthe) ; raisins, melons à l'exception de la pastèque ; pêche ; prune (y compris les pruneaux) ; fruits à pépins, fraise et tomate, en notant les réserves émises par la CE et la Norvège sur l'évaluation de l'ingestion aiguë, et les préoccupations de l'Australie sur la définition de l'évaluation de risque d'ingestion alimentaire (THPI).

CARBARYL (008)

41. Le Comité a décidé de révoquer la CXL pour la pomme et d'avancer pour adoption à l'étape 5/8 les LMR pour les piments forts, séchés ; la grosse canneberge d'Amérique, les piments, chili.

42. Le Comité a décidé de renvoyer à l'étape 6 les LMR pour les cerises ; agrumes ; jus d'agrumes ; pulpe d'agrumes ; raisins séchés (raisins secs et raisins de Corinthe) ; jus de raisin ; marc de raisins sec ; raisins et fruits à noyau, en raison de problème d'ingestion aiguë en attendant l'étude de BPA alternatives pour la cerise par la JMPR 2008.

43. Le Comité est convenu d'étudier lors de sa prochaine réunion la révocation des CXL existantes ou le retrait des projets de LMR ou LMR proposées pour les produits transformés au niveau ou en dessous du niveau des produits agricoles non traités.

DIMETHOATE (027)

44. Le Comité a décidé de renvoyer à l'étape 6, le projet de LMR pour la laitue, pommée, et les piments doux en attendant l'évaluation d'une BPA alternative par la JMPR 2008.

ENDOSULFAN (032)

45. Le Comité a noté les commentaires de la délégation indonésienne qui n'appuie pas l'avancement au-delà de l'étape 6 des LMR pour le brocoli, le céleri, les cerises et tomates parce que l'Endosulfan n'est plus utilisé en Indonésie.

46. Le Comité a décidé de retirer le projet de LMR pour le brocoli, le céleri, les cerises et la tomate parce que les données permettant d'identifier des BPA alternatives n'étaient pas disponibles pour la JMPR 2006 afin de résoudre les préoccupations d'ingestion à court terme et a recommandé la révocation des CXL pour le brocoli, le céleri et les cerises.

47. Le Comité a décidé de retenir les CXL existantes pour le thé, vert, noir pendant quatre ans sous la procédure de révision périodique à la demande de la Chine qui est convenue de soumettre les données pour l'évaluation de la JMPR en 2010.

FENITROTHION (037)

48. Le Comité, notant les réserves de la Communauté européenne et de la Norvège sur les LMR proposées pour la pomme, le riz et le blé, a décidé d'avancer à l'étape 8 le projet de LMR pour la pomme et d'avancer de l'étape 4 à l'étape 5/8 tous les projets de LMR et en conséquence de révoquer ou retirer les LMR ou CXL associées.

49. Le Comité, notant qu'il n'y a pas de données d'appui disponible a décidé de révoquer les CXL pour le riz, poli ; le son de blé, transformé et la farine complète de blé qui étaient retenues dans le cadre de la procédure de révision quadri annuelle en notant que ces produits transformés seraient couverts par la CXL pour les céréales.

FENTHION (039)

50. Le Comité a noté que les données appuyant les BPA alternative pour les cerises, agrumes et olives seront fournies par l'Australie et a décidé de maintenir les CXL proposées pour les cerises, agrumes, olive et huile d'olive, vierge pour quatre ans dans le cadre de la procédure de révision périodique.

51. Le Comité a aussi décidé de supprimer les LMR proposées pour l'huile d'olive, vierge, les mandarines et les oranges, douce, amères.

FOLPET (041)

52. Le Comité a noté que la dose de référence aiguë pour les femmes en âge de procréer a été confirmée par la JMPR 2007.

53. Le Comité a été informé que la CE a soumis un formulaire de préoccupation pour les projets de LMR pour la pomme ; les raisins, la laitue pommée et les melons à l'exception de la pastèque, comme l'avait demandé la 39ème session du CCPR.

MALATHION (049)

54. Le Comité a noté que le malathion était prévu pour évaluation par la JMPR 2008 pour le blé et a décidé de retirer à l'étape 7 tous les projets de LMR, étant donné qu'aucune donnée de transfert animal n'était disponibles.

55. Le Comité a décidé de recommander la révocation des CXL pour les framboises (y compris les framboises de virginie) et les légumes-racines et tubercules, comme l'a recommandé la JMPR en 1999.

THIABENDAZOLE (065)

56. Le Comité a décidé d'avancer de l'étape 4 à l'étape 5/8, le projet de LMR pour les agrumes comme l'a proposé la JMPR 2007 et a ensuite recommandé la révocation de la CXL pour les agrumes et le retrait de LMR proposée pour les agrumes.

CARBENDAZIME (072)

57. Le Comité a noté que ce composé était en cours d'évaluation toxicologique par la CE en 2008 et que les résultats seront fournis à la JMPR.

58. Le Comité est convenu d'avancer à l'étape 8 les projets de LMR pour les cerises, les raisins, la laitue pommée, la mangue et les oranges douces et amères et de révoquer ensuite la CXL existante pour la mangue.

CHLORPYRIPHOS-METHYL (90)

59. Le Comité a décidé de retenir à l'étape 7 tous les projets de LMR en attendant l'évaluation de la JMPR 2009.

METHOMYL (094)

60. Le Comité a décidé de renvoyer à l'étape 6 les projets de LMR pour les légumes du genre brassica, le céleri, les légumes-fruits ; les cucurbitacées et les légumes feuillus en attendant l'analyse de BPA alternatives par la JMPR 2008 et de retirer la LMR proposée pour la pomme, celle-ci n'étant plus appuyée.

ACEPHATE (095)

61. Le Comité a décidé de retenir à l'étape 7 les projets de LMR pour les brassica à rameaux florifères ; les mandarines ; nectarines ; pêche, piments et fruits à pépins et d'examiner leur révocation lors de la prochaine réunion si aucune donnée n'est disponible pour appuyer une BPA alternative.

CARBOFURAN (096)

62. Le Comité a décidé de renvoyer à l'étape 6 les projets de LMR pour le cantaloup ; le concombre ; la mandarine ; les oranges, douces, amères ; la pomme de terre, la courgette ; le maïs doux, le maïs doux en épis en raison de problèmes d'ingestion aiguë en attendant l'évaluation de toxicologie de la JMPR 2008. La Belgique fournira des données sur le métabolisme du Carbosulfan pour les agrumes afin d'affiner l'évaluation des facteurs de risques alimentaires aigus.

METHAMIDOPHOS (100)

63. Le Comité a décidé de retenir à l'étape 7 les projets de LMR pour les brassica à rameaux florifères ; les mandarines, nectarine ; la pêche, les piments et fruits à pépins et d'étudier le retrait lors de la prochaine réunion, en ligne avec les décisions prises pour l'acéphate (95) étant donné que ces LMR proposées découlent de l'utilisation d'acéphate.

PHOSMET (103)

64. Le Comité, ayant noté les réserves émises par la CE et la Norvège sur les LMR proposées pour les pommes ; abricots ; nectarines et poires en raison de préoccupations d'ingestion à court terme, a décidé d'avancer pour adoption à l'étape 5/8 les LMR proposées pour l'abricot, les agrumes, la nectarine et les fruits à pépins et a recommandé la révocation des CXL qui s'y rapportent et le retrait à l'étape 7 des LMR proposées.

65. Le Comité a noté que tous les résultats de résidus pour les airelles étaient inférieurs à 10mg/kg et est convenu de recommander une LMR de 10mg/kg au lieu de la LMR de 15mg/kg proposée par la JMPR et d'avancer pour adoption à l'étape 5/8 cette LMR de 10mg/kg avec ensuite la révocation de la CXL qui s'y rapporte et le retrait à l'étape 7 de la LMR proposée.

PHORATE (112)

66. Le Comité est convenu de retenir à l'étape 7 la LMR proposée pour la pomme de terre en attendant l'avis sur la disponibilité des données de transformation pour la révision par la JMPR 2009.

OXAMYL (126)

67. Le secrétariat de la JMPR a expliqué que le formulaire de préoccupation et des informations de la CE avaient été soumises au secrétariat de la JMPR. Cependant, comme la différence dans la fixation de la dose de référence aiguë est due à des différences de politique dans l'utilisation des études humaines et non pas due à des données scientifiques ou interprétations différentes, il n'y aura pas d'autre examen de la dose de référence aiguë par la JMPR.

68. Le Comité a décidé de recommander la révocation de la CXL pour la pomme parce qu'il n'y

avait pas de données disponibles, et de renvoyer à l'étape 6 en attendant l'examen des PA alternatives par la JMPR 2008, les LMR pour les agrumes, concombres, melons, à l'exception de la pastèque, et des poivrons.

69. Le Comité a décidé de retenir la CXL pour la tomate pour quatre ans dans le cadre de la procédure de révision périodique en notant que de nouvelles données seront révisées pour une BPA alternative par la JMPR 2008.

TRIADIMEFON (133)

70. Le Comité a noté des préoccupations d'ingestion aiguë par la CE et la Norvège pour les LMR proposées pour la banane, les raisins, les poivrons, les tomates et les melons à l'exception de la pastèque et que la CE soumettrait un formulaire de préoccupation.

71. Le Comité a décidé d'avancer pour adoption à l'étape 5 les LMR pour les bananes, raisins séchés (raisins secs et raisins de Corinthe) ; légumes-fruits autres que les cucurbitacées ; légumes-fruits, cucurbitacées et raisins.

72. Le Comité a décidé d'avancer pour adoption à l'étape 5/8 les LMR pour la pomme, l'artichaut, les céréales ; les piments forts, séchés, grains de café, cassis et groseilles rouges ou vertes, abats comestibles (de mammifères) ; œufs ; viande (de mammifères autres que mammifères marins) laits, ananas, chair de volaille ; volaille, abats comestibles ; paille et fourrage (sec) de céréales ; fraise et betterave sucrière et ensuite de révoquer les CXL qui s'y rapportent.

PROCYMIDONE (136)

73. La délégation de la CE a informé le Comité qu'elle avait établi une dose journalière admissible et une dose de référence aiguë différentes basées sur des repères toxicologiques différents et qu'elle soumettra un formulaire de préoccupation.

METALAXYL (138)

74. Le Comité est convenu de retenir toutes les CXL existantes, notant que Metalaxyl est prévu pour évaluation des résidus par la JMPR 2013 et que certains usages étaient appuyés en Thaïlande et aux Etats-Unis.

PROCHLORAZ (142)

75. Le Comité a décidé de retenir à l'étape 7, la LMR pour les champignons en notant que des données supplémentaires seront disponibles pour évaluation par la JMPR 2009 en vue d'appuyer une BPA alternative.

TRIAZOPHOS (143)

76. Le Comité a décidé d'avancer pour adoption à l'étape 5/8 les LMR pour la graine de coton et l'huile de coton non raffinée et d'avancer à l'étape 5 la LMR pour le soja (graines immatures) en attendant des données de la Thaïlande sur les résidus dans les portions comestibles.

77. Le Comité a décidé de retenir la CXL pour les céréales pour quatre ans dans le cadre de la procédure de révision périodique en notant que des données seront soumises par la Chine pour évaluation approfondie par la JMPR.

78. Le Comité a décidé de recommander la révocation des CXL pour la fève écossée (verte = graines immature) ; le chou de Bruxelles ; le chou cabus ; la carotte ; la viande bovine ; le lait bovin ; le chou-fleur ; les grains de café ; le haricot commun (gousses et/ou graines immatures) ; les fruits à

pépins ; la pomme de terre, le soja (sec) ; la fraise et la betterave sucrière comme l'a recommandé la JMPR 2007.

CARBOSULFAN (145)

79. Le Comité a décidé de renvoyer à l'étape 6, les LMR pour la mandarine ; les oranges, douces, amères ; et la pomme de terre, en ligne avec les décisions prises pour Carbofuran (096)

CYHALOTHRINE (146)

80. Le Comité a été informé que la CE avait établi une dose journalière admissible et une dose de référence aiguë différente pour lambda Cyhalothrine et soumettra un formulaire de préoccupation.

CLOFENTEZINE (156)

81. Le Comité a décidé pour adoption à l'étape 5/8 tous les projets de LMR et ensuite de révoquer les CXL s'y rapportant.

CYFLUTHRINE/BETA-CYFLUTHRINE (157)

82. Le Comité a décidé d'avancer pour adoption à l'étape 5 les LMR proposées pour le brocoli et le chou cabus uniquement en raison de préoccupations en matière d'ingestion aiguë.

83. Le Comité, notant les réservations émises par la CE et la Norvège pour le chou-fleur et les agrumes a décidé d'avancer pour adoption à l'étape 5/8 tous les projets de LMR proposés à l'exception de ceux pour le brocoli et les choux cabus avec ensuite la révocation des CXL qui s'y rapportent.

84. Le Comité a aussi décidé de révoquer la CXL pour le maïs comme l'a recommandé la JMPR 2007.

PROPICONAZOLE (160)

85. Le Comité a décidé de retirer la LMR proposée pour le soja fourrager (en vert) étant donné qu'il s'agit d'un produit fourrager frais et d'avancer pour adoption à l'étape 5/8 tous les projets de LMR proposés et ensuite de révoquer les CXL qui s'y rapportent.

86. Le Comité a aussi décidé de révoquer les CXL pour les amandes, raisins, mangues, avoine ; arachides, arachides entières et fruits à noyau comme l'a recommandé la JMPR 2007.

FLUSILAZOLE (165)

87. Le Comité a noté que la CE soumettra un formulaire de préoccupation concernant ses préoccupation en matière d'ingestion pour les fruits à pépins, la pêche, la nectarine et les abats comestibles bovins et a décidé d'avancer à l'étape 5 les projets de LMR pour les abats comestibles (de mammifères) ;, la nectarine, la pêche et les fruits à pépins et d'avancer à l'étape 5/8 tous les autres projets de LMR et ensuite de révoquer les CXL qui s'y rapportent.

88. Le Comité est convenu de maintenir la CXL pour les bovins, abats comestibles en attendant la finalisation du projet de LMR pour les abats comestibles (de mammifères).

OXYDEMETON-METHYL (166)

89. Le Comité a décidé de retirer tous les projets de LMR pour la pomme, le chou cabus, les raisins et les oranges, douces, amères parce qu'aucune BPA alternative n'a pu être déterminée et qu'aucune nouvelle information n'était disponible.

TRIADIMENOL (168)

90. En ligne avec les décisions prises pour Triadimefon (133), le Comité a décidé d'avancer pour adoption à l'étape 5 les LMR proposées pour la banane ; les raisins séchés (raisins secs et raisins de Corinthe), les légumes fruits autres que les cucurbitacées, les légumes fruits, cucurbitacées et raisins et d'avancer pour adoption à l'étape 5/8 toutes les LMR proposées restantes et ensuite de révoquer les CXL qui s'y rapportent.

91. Le Comité est aussi convenu de recommander la révocation des CXL pour l'orge, paille et fourrage sec d'orge ; le pois chiche (sec), la betterave fourragère ; le houblon, sec ; la mangue, la paille et fourrage sec d'avoine, l'oignon, de printemps (vert) ; la ciboule ; les pois (pousses et graines vertes = immatures) ; piments, doux ; fruits à pépins ; framboise (y compris les framboises de Virginie) ; seigle, paille et fourrage sec de seigle ; la tomate ; le blé ; paille et fourrage sec de blé. Le Comité a noté qu'il faudrait ajouter 'liposoluble' dans la définition.

CYROMAZINE (169)

92. Le Comité a décidé de retirer les projets de LMR pour le chou cabus et l'épinard en raison de problèmes d'ingestion alimentaire et de l'absence de BPA alternatives, et d'avancer pour adoption à l'étape 5/8 les projets de LMR restants avec ensuite la révocation des CXL qui s'y rapportent.

FENPYROXIMATE (193)

93. Le Comité a décidé d'avancer à l'étape 8 les LMR proposées pour la pomme et de retenir à l'étape 7 les LMR proposées pour les raisins, en attendant la révision de BPA alternatives par la JMPR 2010.

HALOXYFOP (194)

94. Le Comité a décidé de retenir aux étapes actuelles 4 et 7 tous les projets de LMR et toutes les LMR proposées, en attendant les résultats de l'évaluation de la JMPR 2009.

ESFENVALERATE (204)

95. Le Comité a décidé de retenir à l'étape 7 les projets de LMR pour la graine de coton, la tomate et le blé en attendant la phase de retrait progressif du fenvalerate.

METALAXYL-M (212)

96. Le Comité a décidé de retenir à l'étape 7 tous les projets de LMR en attendant les révisions périodiques du metalaxyl par la JMPR 2012 (toxicologie) et 2013 (résidus)

INDOXACARBE (216)

97. Le Comité a noté que l'évaluation de BPA alternative par la JMPR 2007 avait conclu qu'il n'y avait plus de problèmes d'ingestion alimentaire pour le chou cabus et a décidé d'avancer à l'étape 8 le projet de LMR.

BIFENAZATE (219)

98. Le Comité a noté que la JMPR 2007 avait réévalué le problème alimentaire animal pour bifenazate et a décidé d'avancer pour adoption à l'étape 8 le projet de LMR pour la viande (d'animaux autres que les mammifères marins).

AMINOPYRALID (220)

99. Le Comité a décidé d'avancer à l'étape 5/8 toutes les LMR proposées en notant que des codes des produits étaient nécessaires pour le fourrage (sec) de céréales et paille de céréales.

QUINOXYFEN (222)

100. Le Comité a noté que la JMPR 2007 avait recalculé les problèmes alimentaires animaux pour quinoxyfen et a décidé d'avancer pour adoption à l'étape 5/8 les LMR proposées pour la viande (de mammifères autres que les mammifères marins) et de supprimer les LMR à l'étape 7 pour ce produit.

DIFENOCONAZOLE (224)

101. Le Comité a décidé d'avancer à l'étape 5/8 tous les projets de LMR et a noté que des données supplémentaires pourraient être disponibles pour la banane pour la révision par la JMPR.

DIMETHOMORPH (225)

102. Le Comité a décidé d'avancer pour adoption à l'étape 5/8 toutes les LMR proposées, la JMPR n'ayant identifiée aucun problème d'ingestion.

PYRIMETHANIL (226)

103. Le Comité a décidé de retirer la LMR pour la pulpe d'agrumes, sèche, parce qu'elle est couverte par la LMR pour les agrumes, et d'avancé pour adoption à l'étape 5/8, la JMPR n'ayant identifié aucun problème d'ingestion.

ZOXAMIDE (227)

104. Le Comité a décidé d'avancer pour adoption à l'étape 5/8 toutes les LMR proposées, la JMPR n'ayant identifié aucun problème d'ingestion.

PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RESIDUS DE PESTICIDES RECOMMANDEES DANS/SUR LES EPICESMEVINPHOS (053)

105. Le Comité a décidé de retirer les LMR pour les épices, graines ; les épices, fruits et les baies ; les épices, racines et rhizomes, en raison de l'absence de données disponibles pour appuyer ces produits.

Autres questions

106. Le Comité est convenu que les questions se rapportant à la DJA et à la dose de référence aiguë découlant de l'évaluation de la JMPR seraient examinées sous le point se rapportant aux examens de la JMPR.

AVANT-PROJET DE REVISION DE LA CLASSIFICATION CODEX DES ALIMENTS DESTINES A LA CONSOMMATION HUMAINE ET ANIMALE A L'ETAPE 3 (POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR)⁷

107. Le Comité a rappelé que lors de sa dernière session, il était convenu de renvoyer l'avant-projet

⁷ CX/PR 08/40/4, CRD 5 (commentaires de l'OCDE), CRD 6 (commentaires de la Chine), CRD 7 (commentaires du Japon), CRD 9 (commentaires du Chili), CRD 14 (commentaires de la CE), CRD 15 (commentaires de l'Indonésie), CRD 19 (préparé par les Pays Bas) ; CDR 20 (information soumise par les Pays-Bas et les Etats-Unis)

de proposition à l'étape 3 et de créer un groupe de travail électronique dirigé par les Pays-Bas et les Etats-Unis afin de réviser les groupes de produits conformément au calendrier convenu, et de préparer un projet de document esquissant les principes et guidances pour la sélection de produits représentatifs dans l'objectif d'extrapolation de LMR.

Révision de la Classification

108. La délégation des Pays-Bas, lors de sa présentation du document révisé, a indiqué que le groupe de travail avait révisé les groupes de produits pour les 'légumes-bulbes' et les 'légumes-fruits autres que les cucurbitacées' à la lumière des commentaires reçus, comme présenté à l'Annexe 1. En ce qui concerne les autres groupes de produits qui ont été inscrits au calendrier provisoire pour une révision en 2008, la délégation a indiqué qu'en raison du retard dans le travail du Comité international de consultance sur le groupement des cultures et des ressources limités, le groupe de travail n'avait pu finaliser ses travaux que sur les groupes de produits 'Baies et petits fruits' et 'champignons comestibles'. En outre, le groupe de travail a aussi initié des travaux sur 'les agrumes' et les 'oléagineux'.

109. Le Comité a noté que les groupes révisés 'Baies et petits fruits' et 'champignons comestibles' seront diffusés pour commentaires.

110. La délégation néerlandaise a fait remarquer ne pas disposer de certains codes pour les 'légumes-bulbes' et 'légumes fruits autres que les cucurbitacées' et qu'il faudrait effectuer des travaux supplémentaires sur le système de codification afin de fournir des codes.

111. Le Comité est convenu de rétablir le groupe de travail électronique dirigé par les Pays-Bas et les Etats-Unis, travaillant en anglais et de l'ouvrir à tous les membres et observateurs afin de poursuivre la révision de la classification conformément au calendrier convenu, y compris la rédaction nouvelle des groupes de produits pour les 'légumes-bulbes' et les 'légumes-fruits autres que les cucurbitacées', en tenant compte des commentaires présentés lors de la présente session ; la rédaction nouvelle des groupes de produits pour les 'Baies et petits fruits' et 'champignons comestibles' et la révision du système de codification.

112. La délégation sénégalaise a exprimé son avis que le groupe de travail ne devrait pas uniquement travailler en anglais étant donné que la délégation sénégalaise et les autres délégations francophones pouvaient difficilement y participer. Le co-président a rappelé la décision antérieure selon laquelle la langue du groupe de travail serait l'anglais, décision confirmée par le Comité.

Sélection de produits représentatifs

113. La délégation des Etats-Unis a présenté une Annexe II sur la sélection des produits représentatifs et a rappelé que les niveaux de résidus sur les produits représentatifs dans un groupe de cultures étaient utilisés pour estimer les niveaux de résidus sur les produits apparentés. Le document rappelle aussi les principes actuels d'extrapolation suivis par la JMPR et les recommandations faites par la JMPR en 2006 sous le titre 'Considérations d'ordre général' sur ce point. La délégation a indiqué que le groupe de travail avait étudié les informations disponibles sur l'utilisation de produits représentatifs fournies par plusieurs autorités de régulation et a noté que les principes utilisés étaient généralement similaires. La délégation des Etats-Unis a noté que l'OCDE arrivait à la même conclusion dans son document présenté sous CRD 5. La délégation a souligné le besoin de flexibilité dans la sélection de produits représentatifs appropriés. C'est pourquoi il a été proposé, en vue de l'extrapolation des résidus, d'utiliser ces principes et de sélectionner des produits représentatifs dans chaque groupe de cultures en parallèle avec la révision de la classification du groupement de cultures respectives, classification fondée sur l'étude de toutes les informations disponibles, et de préparer deux documents séparés : la Classification révisée et un document de guidance sur la sélection des produits représentatifs.

114. Le Comité a approuvé que le document sur les principes et la guidance pour la sélection des

produits représentatifs soit développé indépendamment de la révision de la Classification.

115. Le Comité a approuvé que le contenu du document soit révisé à la lumière des discussions et soit étudié plus en détail lors de sa prochaine session. Le Comité a par ailleurs approuvé d'avancer l'Annexe II à la CX/PR 08/40/04 à la prochaine session de la JMPR pour avis, et d'étudier la réponse de la JMPR lors de sa prochaine session.

Etats du Projet de la révision de la Classification Codex pour les produits destinés à l'alimentation humaine et animale

116. Le Comité est convenu de renvoyer à l'étape 2 l'Annexe I de l'avant projet de révision, pour une nouvelle rédaction par le groupe de travail mentionné plus haut, pour diffusion pour commentaires à l'étape 3 et examen lors de la prochaine session ; et d'examiner l'Annexe II lors de sa prochaine session à la lumière de l'avis qui sera fourni par la JMPR.

QUESTIONS LIEES AUX METHODES D'ANALYSE DES RESIDUS DE PESTICIDES (Point 7 de l'ordre du jour)⁸

117. Le rapport du Groupe de travail sur les Méthodes d'analyse et d'échantillonnage a été présenté par son président le Dr Joseph Brodesser, Représentant de l'IAEA

DOCUMENT DE TRAVAIL SUR L'ESTIMATION DE L'INCERTITUDE DES RESULTATS POUR LA DETERMINATION DES RESIDUS DE PESTICIDES

118. Le représentant de l'IAEA a présenté le document de travail qui a été préparé à la demande de la dernière session du Comité comme base pour un document de guidance sur l'estimation de l'incertitude de mesure. Le représentant a rappelé que l'estimation de l'incertitude de mesure pour les méthodes de résidus multiples était problématique pour de nombreux laboratoires, et a noté que lorsque le modèle de calcul mathématique 'bottom-up' – ascendant – était appliqué, l'application des Directives telles que Guide 2 ISO et Eurochem GUM était très compliquée et prenait beaucoup de temps.

119. Le représentant a souligné les méthodes empiriques ('top down') directives actuellement disponibles, fondées sur les données internes des laboratoires telles que dérivées de la validation de méthode, du contrôle de qualité, de l'assurance-qualité, de l'utilisation de matériel de référence certifié, et les données générées en dehors du laboratoire comme les résultats de comparaisons entre laboratoires et l'utilisation de programmes de tests de compétences. Le représentant a noté que bien qu'il existe un certain nombre de documents de guidance, il n'y avait pas de guidance spécifique qui permette aux laboratoires de générer leurs propres valeurs IM (incertitude de mesure) de façon relativement facile et que donc des directives spécifiques seraient très utiles pour fournir une guidance pratique aux laboratoires en appliquant des méthodes pour les résidus simples et multiples.

120. Le Comité a noté que le groupe de travail avait appuyé le développement d'une directive sur l'estimation de l'incertitude de mesure sur base d'une approche empirique ('top down') et avait discuté de la relation entre le travail sur l'analyse des résidus de pesticides et le travail du Comité sur les Méthodes d'analyse et d'échantillonnage. Le représentant IAEA a rappelé que le CCMAS avait abordé l'incertitude de mesure dans une perspective générale et n'avait pas étudié les questions se rapportant à l'analyse des résidus, mais avait été tenu informé du travail du CCPR afin de garantir la cohérence dans le Codex. Le Comité a aussi été informé que la dernière session du CCMAE avait proposé de nouveaux travaux sur la révision des lignes directrices sur l'incertitude de mesure (CCA/GL 54-2004) afin de fournir une guidance supplémentaire ne la matière.

⁸ CX/PR 08/40/5 , CX/PR 08/40/5 ; CRD 2 (commentaires du Kenya) ; CRD 11 (commentaires de l'Argentine), CRD 13 (commentaires de l'Indonésie), CRD 22 (Rapport du groupe de travail sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage)

121. Plusieurs délégations ont appuyé le développement d'une guidance sur l'incertitude de mesure dans l'analyse des résidus de pesticides pour palier les difficultés rencontrées par les laboratoires, en particulier dans les pays en développement, et ont indiqué qu'ils appliquaient aussi des calculs empiriques de l'incertitude au niveau national. Certaines délégations ont fait remarquer que les différences entre les approches des autorités nationales sur l'utilisation des incertitudes de mesures dans un objectif de mise en vigueur pouvaient créer des problèmes commerciaux.

122. Le Comité est convenu de proposer de nouveaux travaux sur la révision des lignes directrices sur l'Estimation de l'incertitude de mesure (CCA/GL 59-2006) pour approbation lors de la 31^{ème} session de la Commission (voir document de projet en Annexe IX). Le Comité est en outre convenu qu'un groupe de travail électronique coordonné par IAEA, ouvert à tous les membres et observateurs et travaillant en anglais, prépare une révision d'avant-projet de directives afin de fournir des recommandations orientées sur la pratique contenant des exemples sur l'estimation de l'incertitude de mesure et l'application du concept pour les laboratoires de résidus de pesticides, telles que décrite dans le document de projet. Le Comité est convenu que des exemples doivent être inclus dans le document de guidance afin de faciliter la compréhension de l'estimation de l'incertitude de mesure.

123. Le Comité est convenu de consulter le CCMAS dans la préparation du document étant donné que les documents sur l'incertitude de mesure préparés par ces comités doivent être complémentaires et refléter une approche cohérente.

DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LES PROCEDURES POUR LA SEPARATION DE LA GRAISSE BUTYRIQUE DU LAIT ENTIER (Point 7b de l'ordre du jour)

124. Le représentant de l'IAEA a rappelé les recommandations suivantes de la JMPR 2004 selon lesquelles des méthodes doivent être rendues disponibles pour le lait entier et la graisse butyrique, le Comité a étudié les procédures de séparation de la graisse butyrique du lait entier lors de ses 38^{ème} et 39^{ème} sessions, sur la base des informations fournies sur les pratiques courantes pour l'analyse de résidus de pesticides dans le lait au niveau national dans plusieurs pays.

125. Le Comité a noté que le groupe de travail a examiné le document de travail préparé par l'IAEA sur le sujet, comme convenu lors de la dernière session. Le Comité a approuvé la proposition de la délégation australienne, telle qu'appuyée par le groupe de travail, selon laquelle, dans un objectif de réglementation, le lait entier doit être testé et que tous les résultats sur les résidus doivent être comparés aux LMR pour le lait entier. Le Comité a également approuvé de demander à la JMPR d'insérer une note de bas de page en ce sens pour les LMR pour le lait entier dans tous les cas où des LMR ont été fixées à la fois pour la graisse butyrique et le lait entier. Une recommandation détaillée est présentée sous le point 10ii de l'ordre du jour.

MODELE EUROPEEN POUR L'ANALYSE DES RESIDUS DE PESTICIDE : EXPERIENCE OBTENUE PAR LE BIAIS DE TESTS DE COMPETENCE EUROPEENS (Point 7c de l'ordre du jour)

126. Le Comité a pris note des informations fournies par la délégation de la Communauté européenne sur les activités du Laboratoire de référence européen (CRL) et des données appuyant une application efficace de la valeur IM par défaut de 50% pour la gamme de 0,04 à 5 mg/kg dans un objectif de conformité, fondée sur des études CRL de compétence, et a noté qu'il était tenu compte de ces informations dans le débat sur l'incertitude de mesure.

Autres questions

127. Le Comité a également noté que la délégation de la Communauté européenne préparerait un document de travail sur l'analyse des résidus de pesticide dans les produits transformés, document qui sera étudié lors de la prochaine session.

128. Le Comité a exprimé son appréciation au Dr Brodesser et aux groupes de travail pour leur excellent travail et est convenu que le groupe de travail se réunirait à nouveau lors de sa prochaine session et serait présidé par l'IAEA.

DOCUMENT DE TRAVAIL SUR L'ETUDE DE LA PROCEDURE DE REVISION PERIODIQUE DES LMR (POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR)⁹

129. Le Comité a rappelé que lors de sa dernière session, conformément à la recommandation de la 24^{ème} session du Comité Codex sur les Principes généraux, il était convenu de réviser la Procédure périodique des LMR à la lumière de documents plus récents se rapportant au processus de fixation des LMR et de voir si cette procédure devait être publiée au Manuel de Procédure¹⁰. Le Comité a noté que tous les documents pertinents étaient repris dans le document de travail CX/PR 08/40/7 et que la question à étudier était de voir si la procédure était encore pertinente pour le travail du Comité et dans l'affirmative, comment il devait être révisé à la lumière des deux documents nouvellement adoptés.

130. Le vice-président a attiré l'attention du Comité sur plusieurs doublons et inconsistances existant dans ces documents et a proposé d'établir un groupe de travail électronique chargé de réviser *les principes d'analyse de risque appliqués par le Comité Codex sur les résidus de pesticides* et d'incorporer les *Critères pour la procédure d'établissement de la liste des composés à évaluer en priorité par la JMPR* et de traiter aussi les préoccupations de certaines délégations concernant l'impact de la procédure de révision périodique sur la révocation des LMR lorsque le pesticide est encore utilisé dans certains pays.

131. Plusieurs délégations ont appuyé la proposition du Vice-président d'établir un groupe de travail électronique pour réviser les *Principes d'analyse de risque appliqués par le Comité Codex sur les résidus de pesticides*.

132. Le Comité a ensuite étudié le champ d'action de la révision. La délégation japonaise a demandé que la révision traite aussi du formulaire récemment introduit permettant d'exprimer des préoccupations sur les projets de LMR. La délégation argentine, se référant à ses commentaires écrits dans les CRD 11 et CRD 17, a exprimé ses préoccupations sur la procédure actuelle de révision périodique par rapport aux *Principes de travail pour l'analyse de risque applicable dans le cadre du Codex Alimentarius* concernant la révocation de pesticides de LMR selon un calendrier défini préalablement plutôt qu'en fonction de nouvelles preuves scientifiques, ce qui n'est pas une décision fondée sur les sciences.

133. Après quelques discussions, le Comité est convenu de demander l'approbation de la Commission pour de nouveaux travaux sur la révision des *Principes d'analyse de risque appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides*, qui pourrait incorporer les *Critères pour la procédure d'établissement de la liste des composés à évaluer en priorité par la JMPR* et la *Procédure de révision périodique des LMR* et tenir compte des discussions mentionnées ci-dessus, ainsi que des dernières politiques de gestion des risques mises au point par le CCPR.

134. Le Comité est convenu d'établir un groupe de travail électronique¹¹ dirigé par l'Argentine, travaillant en Anglais et en Espagnol, pour préparer une proposition de révision devant être examinée par la 41^{ème} session du Comité. Le Comité a noté que le Comité Codex sur les Principes généraux était prévu pour réviser en 2011 la cohérence des principes d'analyse de risque par les Comités Codex pertinents.

⁹ CX/PR 08/40/7; CRD 9 (Commentaires du Chili); CRD 11 (Commentaires de l'Argentine); CRD 17 (Commentaires de l'Argentine)

¹⁰ ALINORM 07/30/24, par. 11

¹¹ Argentine, Australie, Brésil, Chili, Chine, France, Communauté européenne, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande, Thaïlande, Etats-Unis d'Amérique, CropLife International et IUCPA ont exprimé leur volonté de participer à un groupe de travail électronique.

ETABLISSEMENT DE LA LISTE DU CODEX DES PESTICIDES A EVALUER EN PRIORITE (POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR)¹²

135. Le rapport du groupe de travail électronique sur les priorités a été présenté par M. Ian Reichstein (Australie). Il a noté le succès du nouveau format de travail avec plus de pays participants. Lors de la présentation du document il a souligné le principal sujet discuté et les amendements proposés à la liste des composés inscrits au calendrier provisoire.

Programmation des composés**Nouveaux composés**

136. En ce qui concerne les demandes d'évaluation toxicologique et de résidus pour de nouveaux composés, le groupe de travail a fait les propositions suivantes :

137. En plus des cinq nouveaux composés (chlorantraniliprole, mandipropamide, prothioconazole, spinetoram, spirotetramate) programmés lors de la 39^{ème} réunion du CCPR, azoxystrobine était provisoirement programmé pour 2008. Fluopicolide, spiroadiclofen, et metaflumizone étaient provisoirement programmés pour 2009. Dicamba, clopyralide, etoxazole et meptyldinocap étaient eux provisoirement programmés pour 2010.

138. Pyroxsulam été retiré de la programmation pour 2009 parce qu'il ne semble pas laisser de résidus détectables et ne répond dès lors pas aux critères de priorité.

139. En ce qui concerne l'évaluation des résidus pour clopyralide, la délégation japonaise a demandé à la JMPR d'évaluer le risque potentiel du clopyralide dans les cultures successive ou par rotation en raison de sa persistance dans le sol et a confirmé que le Japon soumettrait les données pertinentes pour cette évaluation et a demandé aux autres pays de soumettre des données si elles sont disponibles, ce qui a aussi été encouragé par la FAO.

Réévaluations périodiques

140. En ce qui concerne les produits chimiques programmés pour une réévaluation périodique, le Comité a noté les modifications suivantes au programme de 2008 et a approuvé les changements suivants au programme de 2009.

141. Aldicarbe (117) a été reporté d'un an pour être programmé de 2010 à 2012 pour une évaluation toxicologique et 2013 pour une évaluation des résidus.

142. Bioresmethrine (093) et permethrine (120) ne sont plus appuyés par le fabricant pour la fixation de LMR, ces deux composés ont donc été retirés du programme de la JMPR 2008. Le Comité est convenu que les deux composés seront examinés en vue de la révocation des CXL, lors de la 41^{ème} session du CCPR .

143. L'évaluation des résidus pour buprofezine (173) a été reprogrammée de 2009 à 2008 et se fera en même temps que l'évaluation toxicologique.

144. Tebuconazole a été reprogrammé de 2009 à 2010 pour une évaluation toxicologique et à pour une révision des résidus.

145. Des composés supplémentaires sont repris en annexe X pour une réévaluation périodique.

¹² ALINORM 07/30/24, Annexe VIII; CX/PR 08/40/8; CX/PR 08/40/9; CRD 1 (préparé par l'Australie); CRD 2 (commentaires du Kenya); CRD 3 (commentaires du Malawi); CRD 8 (commentaires de la Thaïlande); CRD 11 (commentaires de la CE); CRD 12 (commentaires du Japon); CRD 13 (commentaires de l'Indonésie); CRD 14 (commentaires de la EC); CRD 18 (commentaires de la République de Corée).

146. Le secrétariat de la JMPR a rappelé au Comité les recommandations précédentes de la JMPR pour des évaluations parallèles de toxicologie et des résidus. Cette recommandation devrait être reprise et dans la mesure du possible être mise en œuvre l'an prochain.

Evaluations

147. En ce qui concerne la demande d'évaluations supplémentaires, le Comité convient d'ajouter ce qui suit à la liste des priorités :

- Flusilazole (165) et Procymidone (136) – préoccupations émises par la CE concernant la révision de la dose de référence aiguë, ces composés sont programmés pour 2009.

148. En ce qui concerne l'évaluation des résidus :

- Indoxacarbe (216) – LMR supplémentaires pour les fruits à pépins (pêche, prune, cerise, nectarine), cucurbitacées, grosse canneberge d'Amérique, pois à vache et menthe, programmé pour 2009.
- Paraquat (57)—LMR supplémentaire pour le riz, programmé pour 2009.
- Prochloraze (142)—BPA alternative pour le champignon, programmé pour 2009.
- Zoxamide (227)—BPA alternative pour les cucurbitacées, programmé pour 2009.
- Fenthion (39)—BPA alternative pour les agrumes, l'olive et les cerises, programmé pour 2009.
- Triadimefon/triadimenol— BPA alternative pour les raisins, programmé pour 2009.
- Carbofuran (096)— données sur le métabolisme de Carbosulfan pour les agrumes, évaluation actualisée des facteurs de risques alimentaires aigus, programmé pour 2009.
- Fenpyroximate (193) – réévaluation des données pour les raisins suivant la nouvelle dose de référence aiguë par la JMPR 2007, programmé pour 2010.
- Difenoconazole (224) — BPA alternative pour la banane pour des LMR plus élevées (Chine) ; LMR supplémentaires pour le haricot vert, le fruit de la passion (Kenya), programmé pour 2010.
- Triazophos (143)—évaluation des résidus pour la portion comestible du soja (graines immatures) appuyée par la Thaïlande ; les céréales y compris le riz, appuyé par la Chine, provisoirement programmé pour 2010. Le Comité a noté que la Thaïlande et la Chine coordonneront les données.
- Endosulfan (32)— évaluation des résidus pour le thé vert/noir, appuyé par la Chine, programmé pour 2010.

Remplacement des produits chimiques racémiques par des résolutions d'isomères

149. La délégation argentine faisant référence à ses commentaires fournis dans CRD 11, a souligné qu'il est important que la JMPR tienne compte de toutes les informations pertinentes lors de l'examen des mélanges racémiques et des résolutions d'isomères, et que le Comité devrait étudier les besoins de toutes les pays avant de retirer les CXL sur les mélanges racémiques, s'il ne sont plus appuyés par un fabricant. Le secrétariat de la JMPR a expliqué que toutes les informations disponibles sur les mélanges racémiques sont étudiées et qu'une lecture croisée avec les mélanges est souvent nécessaire. Le coprésident du Comité a confirmé qu'il relève des compétences du Comité, en tant qu'organe de gestion des risques, de décider du retrait des CXL lors de l'examen des propositions de la JMPR pour les composés individuels sous le point 5 de l'ordre du jour, où tous les pays peuvent exposer leurs préoccupations et où l'on tient compte de toutes les informations.

Nouvelles dates butoir pour la soumission des données sur les résidus

150. Le président du groupe de travail a rappelé au Comité sa décision antérieure de fixer de nouvelles dates butoir pour la soumission des données en vue d'une évaluation des résidus. Comme pour l'évaluation par la JMPR 2010, pour l'évaluation en 2011 la date butoir de soumission des données complètes est exigée avant le 30 novembre.

Modification des critères de priorité

151. En réponse à la proposition des Etats-Unis de modifier les critères actuels en vue de l'établissement de la liste des priorités concernant les composés conduisant à des résidus non détectables, le Comité, après quelques discussions, a décidé de s'en remettre au groupe de travail électronique dirigé par l'Argentine qui devrait réviser le document sur les principes d'analyse de risque appliqués par le Comité sur les résidus de pesticides qui comporte les critères d'établissement des listes prioritaires (voir aussi point 8 de l'ordre du jour).

152. Parallèlement, le Comité a décidé de retirer pyroxsulam de la programmation pour 2009, puisqu'il ne semble pas conduire à des résidus. Les Etats-Unis ont noté leurs réserves sur cette décision et ont souligné que, en accord avec des commentaires antérieurs formulés par le représentant de l'OMS, la protection de la santé publique est un objectif important et que la fixation de LMR Codex pour les composé ne conduisant pas à des résidus pourrait contribuer à cet objectif.

153. Le Comité est convenu d'avancer la liste des priorité amendée à la 31ème session de la Commission du Codex Alimentarius pour approbation des nouveaux travaux (voir annexe X).

154. Le Comité est convenu de rétablir le groupe de travail électronique travaillant uniquement en anglais sous la présidence de l'Australie et a encouragé les parties intéressées à y participer et à fournir des informations à ce groupe de travail.

AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS (Point 10 de l'ordre du jour)

EXAMEN DES QUESTIONS SOULEVEES PAR LE SOMMET MONDIAL DES USAGES MINEURS (Point 10(i) de l'ordre du jour)¹³

155. Le représentant de la FAO a rapporté les résultats et recommandations du Sommet mondial sur les usages mineurs qui s'est tenu à Rome du 3 au 7 décembre 2007, organisé conjointement par Département de l'Agriculture des Etats-Unis, Service agricole extérieur, le projet U.S. IR-4, le US-EPA et la FAO. Le Sommet a réuni plus de 300 participants venus de 60 pays reflétant ainsi l'intérêt mondial à aborder les questions des usages mineurs et des cultures de spécialités. L'absence de LMR Codex pour ces cultures a été identifiée comme un problème majeur. Le rapport et les conclusions du sommet sont disponibles aux adresses Internet suivantes :

<http://www.fao.org/ag/AGP/AGPP/Pesticid/JMPR/GMUS/GMUS.htm> et

<http://ir4.rutgers.edu/GMUS/index.htm> .

156. Le représentant a rapporté que le Sommet a préparé des recommandations parmi lesquelles celle d'établir un 'groupe de travail du CCPR sur les Usages mineurs et cultures de spécialités' afin de traiter régulièrement sur une plateforme mondiale des problèmes se rapportant à la fixation de LMR pour les usages mineurs et les cultures de spécialités.

157. Le Comité a discuté la façon de procéder sur cette question. De nombreuses délégations ont appuyé la création d'un groupe de travail et on exprimé leur souhait de participer à ses travaux. Cependant quelques délégations ont exprimé leurs préoccupations en ce qui concerne la portée des travaux de ce groupe de travail par rapport aux termes de références des comités.

¹³ CX/PR 08/40/10; CRD 6 (commentaires de la Chine); CRD 9 (commentaires du Chili).

158. Certaines délégations ont souligné l'importance de définir le terme de 'culture mineure' et 'culture de spécialités'.

159. Le Comité a noté que l'OCDE et/ou d'autres organisations travaillaient actuellement sur le sujet et qu'il importait d'éviter la duplication des efforts. Cependant il a été noté que ces groupes comptent un nombre limité de membres et ne fournissent pas une plateforme mondiale. La délégation mexicaine, s'exprimant au nom des membres CCLAC présent à la session du CCPR en cours, a attiré l'attention du Comité sur le fait que de nombreux membres du Codex ne sont pas membre de l'OCDE tel que l'indique CRD 21.

160. Après quelques discussions, le Comité est convenu de créer un groupe de travail électronique présidé par les Etats-Unis avec l'Australie et le Kenya comme co-président et ouvert à toutes les parties intéressées, travaillant en Anglais. Le groupe de travail préparera un document de travail qui sera étudié lors de la prochaine session du Comité, conformément aux termes de références suivants : fournir une guidance permettant de faciliter la fixation de LMR Codex pour les usages mineurs et les cultures de spécialités.

LIMITES MAXIMALES DE RESIDUS DANS LE LAIT ET LA GRAISSE BUTYRIQUE (Point 10 (ii) de l'ordre du jour)¹⁴

161. Le Comité a noté que les recommandations contenues dans le document de travail CX/PR 08/40/11 préparé par l'Australie avaient déjà été examinées sous le point 7 de l'ordre du jour lorsque le rapport du groupe de travail ad hoc sur les Méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CRD 22) a été discuté et il a été convenu que pour la réglementation et le monitoring des résidus des pesticides liposolubles dans le lait, là où des LMR avaient été fixées à la fois pour le lait et la graisse butyrique, le lait entier devrait être analysé et les résultats devraient être comparés à la LMR Codex pour le lait entier.

162. Le Comité est aussi convenu de demander à la JMPR d'ajouter la note suivante à cet effet pour la LMR pour le lait entier, dans tous les cas, des LMR sont fixées à la fois pour la graisse butyrique et le lait entier : 'pour des raisons de monitoring et de réglementation, le lait entier doit être analysé et les résultats doivent être comparés à la LMR pour le lait entier'.

REALISATION DE LMR MONDIALES HARMONISEES PAR LE BIAIS DU CODEX (Point 10 (iii) de l'ordre du jour)¹⁵

163. La délégation des Etats-Unis a présenté le document qui recommande le développement d'une procédure pour l'évaluation de nouveaux produits chimiques qui permettrait à la JMPR de recommander des LMR avant les gouvernements nationaux. La délégation a insisté sur le fait qu'une telle procédure faciliterait l'harmonisation mondiale avec les LMR Codex, lorsque possible, en permettant aux autorités nationales de savoir ce que recommandera la JMPR et ce qui sera probablement adopté par le Codex avant qu'ils ne fixent leurs propres LMR.

164. La délégation a proposé que le Comité initie un projet pilote utilisant un imminent nouveau produits chimique qui soit évalué en utilisant une procédure de révision mixte mondiale. Dans cette procédure plusieurs gouvernements nationaux ou d'autres autorités reçoivent la demande d'évaluation au même moment, travaillent ensemble sur l'évaluation et ensuite prennent des décisions réglementaires indépendantes, tout en se concentrant sur l'harmonisation, lorsque la chose est possible, dans le cadre de cette proposition, la JMPR devrait recevoir le dossier en même temps que les gouvernements nationaux et conduirait en parallèle sa propre évaluation indépendante.

165. La délégation a exprimé l'idée que parmi les avantages de cette nouvelle procédure il y aurait

¹⁴ CX/PR 08/40/11

¹⁵ CX/PR 08/40/13.

une augmentation de l'harmonisation/l'acceptation des LMR Codex, ce qui faciliterait donc le commerce des aliments destinés à la consommation humaine et animale et que, il était dès lors important d'explorer toutes les possibilités afin de rendre le travail du Codex aussi opportun, applicable et efficace que possible. La délégation argentine a appuyé cette idée, en ce sens que le Codex devienne en fait le forum international pour la fixation de LMR tout en réalisant une plus grande cohérence avec les règles de l'OMS. Il a été noté que la nouvelle procédure nécessiterait de garantir la disponibilité de données suffisantes pour permettre une évaluation indépendante de la JMPR et que les BAP proposées soient suffisamment définies et contraignantes afin que les LMR recommandées représentent les pratiques actuelles les plus récemment enregistrées.

166. La délégation a proposé que le Comité, se servant du pilote chimique, établisse un groupe de travail pour développer une procédure détaillée.

167. Au cours des discussions suivantes, plusieurs questions ont été soulevées, y compris celle du statut indépendant de la JMPR, la disponibilité de données suffisantes, la modification tardives de BPA proposées, le moment de la soumission, le traitement des différentes interprétations des mêmes données et les incohérences avec les procédures et polices Codex et JMPR existantes.

168. Plusieurs délégations ont appuyé l'idée d'initier un projet pilote et d'acquérir l'expérience de son application, tout en prenant note des problèmes qui devront être abordés.

169. Le représentant de l'OMS a fait remarquer qu'il y existe certains avantages si la JMPR effectue les évaluations toxicologiques en parallèle avec les autorités nationales étant donné que cela permettrait d'éliminer certaines divergences entre les différentes autorités dans les résultats de fixation de DJA et de Dose de référence aiguë.

170. Le représentant de la FAO a en général appuyé la proposition d'initier un projet pilote et a noté que la fixation de normes internationales avant la fixation de normes nationales était une pratique établie dans d'autres organismes de fixation de normes internationales tels que la CIPV (IPPC) et qu'elle contribuait à l'harmonisation et l'acceptation de telles normes. Cependant, le représentant a fait remarquer que ce projet pilote aurait d'importantes implications pour le travail du Panel FAO de la JMPR et que la portée de ces implications n'est pas claire pour le moment et devrait être soigneusement examinée par les experts à la JMPR 2008.

171. Plusieurs délégations ont souligné que la proposition avait des conséquences substantielles pour les agences gouvernementales impliquées dans l'enregistrement des pesticides et que le Manuel de procédure demanderait des amendements. Cependant parce que cet important document n'avait été diffusé que peu de temps avant la réunion il n'a pas été possible d'arrêter une position sur le sujet.

172. La Vice-présidence a rappelé au Comité que par le passé, la réalisation d'un projet pilote sur le développement de LMR provisoires avait conduit à de nouvelles procédures qui avaient fortement augmenté l'efficacité du travail du Comité et a proposé que dans le cas présent le Comité crée aussi en plus un groupe de travail électronique travaillant sous la présidence des Etats-Unis pour préparer un document de travail décrivant en détail le processus d'évaluation et le projet pilote. Plusieurs délégations et observateurs ont appuyé cette proposition.

173. Après quelques discussions, le Comité est convenu de créer un groupe de travail électronique¹⁶ dirigé par les Etats-Unis et travaillant en anglais pour préparer un document de travail décrivant en plus de détail la procédure du pilote proposé en tenant compte des questions reprises plus haut, ce document devrait ensuite être examiné lors de la prochaine session du Comité.

¹⁶ Argentine, Australie, Brésil, Chili, Chine, Allemagne, Communauté européenne, Japon, Nouvelle-Zélande, Croplife International.

Principes d'analyse de risque appliqués par le Comité Codex sur les résidus de pesticides

174. Le Comité a noté que la proposition de l'Argentine sur la révision des *principes d'analyse de risque appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides* (CRD 10) ; et la proposition du Japon d'actualiser la liste des politiques gestion des risques utilisées par le CCPR et jointe aux *principes d'analyse de risque appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides*, en incluant la procédure récemment développée pour le 'formulaire de préoccupation' avaient déjà été discutées sous le point 8 de l'ordre du jour et n'avaient plus de raison d'être rediscutées sous le point Autres questions, comme il a été convenu au cours de l'adoption de l'ordre du jour provisoire (voir point 8).

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 11 de l'ordre du jour)

175. Le Comité a été informé que sa 41^{ème} session était provisoirement prévue à Pékin, Chine, du 20 au 25 avril 2009, le pays hôte et le secrétariat du Codex devant confirmer date et lieu de la réunion.

Annexe 1

RESUME DE L'ETAT DES TRAVAUX

Sujet	Etape	Action par	Référence
Projet et projet révisé de LMR	8	Gouvernements, 31 ^{ème} CAC	Par. 35-104 et Annexe II
Avant-projet et projet révisé de LMR	5/8	Gouvernements, 31 ^{ème} CAC	Par. 35-104 et Annexe III
Avant-projet proposé de LMR	5	Gouvernements, 31 ^{ème} CAC, Gouvernements, 41 ^{ème} CPR	Par. 35-104 et Annexe IV
Limites maximales du Codex pour les résidus recommandées pour révocation		Gouvernements, 31 ^{ème} CAC	Par. 35-104 et Annexe V
Avant-projet et projets de LMR retenus aux étapes 7 et 4	7/4	JMPR, Gouvernements, CCPR (en fonction de l'année des éclaircissements apportés par la JMPR)	Par. 35-104 et Annexe VI
Projets de LMR renvoyés à l'étape 6	6	Gouvernements, JMPR 2008, 41 st CCPR	Par. 35-104 et Annexe VII
Avant-projet de révision de la classification du Codex des produits destinés à l'alimentation humaine et animale.	2/3	Groupe de travail dirigé par les Pays-Bas, Gouvernements, 41 ^{ème} CCPR	Par. 107-116
Documents de travail :			
Réalisation de l'harmonisation mondiale des LMR par le biais du Codex		Groupe de travail électronique dirigé par les Etats-Unis, 41 ^{ème} CCPR	Par. 163-173
Nouveaux travaux :			
Liste des pesticides à examiner en priorité (Nouveaux pesticides et pesticides en révision périodique)	1/2/3	31 ^{ème} CAC, Gouvernements, Australie, 41 ^{ème} CCPR	Par. 135-154 et Annexe X
L'estimation de l'incertitude de mesure	1/2/3	31 ^{ème} CAC, Groupe de travail électronique dirigé par l'IAEA, 41 ^{ème} CCPR	Par.118-123 et Annexe IX (Document de projet)
Révision des principes d'analyse de risques du CCPR	Procé- dure	31 ^{ème} CAC, Groupe de travail électronique dirigé par l'Argentine, 41 ^{ème} CCPR	Para.134
Arrêt des travaux :			
Arrêt des travaux sur les avant-projets et projets de limites maximales de résidus de pesticides		Gouvernements, 31 ^{ème} CAC	Par. 35-104 et Annexe VIII

APPENDICE I

LISTE DES PARTICIPANTS

Chairperson of the Session
Président de la session
Presidente de la Sesión

Dr CHEN Zongmao
 Academician, Chinese Academy of Engineering
 Professor
 Chinese Academy of Agricultural Sciences
 No.1, Yunqi Road
 Hangzhou/Zhejiang 310008
 P.R. China
 Tel: +86 571 8665 0100
 Fax: +86 571 8665 0056
 Email: ccprc@agri.gov.cn
 zmchen2006@163.com

Co-Chairperson of the Session
Co-Président de la session
Co-Presidente de la Sesión

Dr Hans JEURING
 Senior Public Health Officer
 Food and Consumer Product Safety Authority
 P.O. Box 19506
 2500 CM Den Haag
 Tel: +31 70 4484808
 Fax: +31 70 4484061
 Email:hans.jeuring@vwa.nl

ALGERIA/ALGÉRIE/ARGELIA

Mr Nourreddine HARIDI
 Inspecteur Principal De La Qualite
 Minitere Du Commerce Algerie
 16211 cité zerhouni Mokhtar Mohammadia
 Algeria
 Tel: +213 2189 05 89
 Fax: +213 2189 07 73
 E-mail: hn-nour@hotmail.com

ANGOLA/ ANGOLA/ ANGOLA

Mr Maria Pedro GASPAR SOBRINHO
 Delegate
 Luanda, Angola
 Tel: + 2223 23724/+2449 2352 0950
 Fax: +2223 23724
 E-mail: secretariado_codex@yahoo.com.br
teh_gaspar@hotmail.com.br

ARGENTINA/ARGENTINE/ARGENTINA

Eduardo ABLIN
 Ambassador
 Ministry of Foreign Affairs
 International Trade and Worship
 Argentina
 Tel: +54 11 4819 7876
 Fax: +54 11 4819 7566
 E-mail: era@mrecic.gov.ar

Dr Laura Ester BERNARDI BONOMI

Asesora Juridica
 Servicio Nacional de Sanidad y Calidad
 Agroalimentaria (SENASA)
 Av. Paseo Colon 439-2 do. Piso
 Tel: +54 11 4342 2502
 Fax: +54 11 421 5081/ 82 / 83
 E-mail: lbonomi@senasa.gov.ar

Dr Omar E. ODARDA

Agricultural Office
Embassy of Argentina in the P.R. China
San Li Tun Dong 5 Jie
100600 Beijing
Tel: +86 10 6532 0789/90 ext. 10
Fax : +86 10 6532 0270
E-mail : odarda@agrichina.org

Ing. Agr Armando ALLINGHI

Especialista en Agroquimicos
Camara de la Industria Argentina de Fertilizantes y
Agroquimicos (CIAFA)
Av. Rivadavia 1367, 7 piso B, CP 1033 Buenos Aires
Tel : +54 11 4381-2742
Fax : +54 11 4383-1562
E-mail : allinghi@ciafa.org.ar

AUSTRALIA/AUSTRALIE/AUSTRALIA**Mr Ian REICHSTEIN**

Director - National Residue Survey
Department of Agriculture, Fisheries and Forestry
GPO Box 858, ACT 2601
Canberra, Australia
Tel: +61 2 6272 5668
Fax: +61 2 6272 4023
E-mail: ian.reichstein@daff.gov.au

Dr Rajumati BHULA

Program Manager, Pesticides
Australian Pesticides and Veterinary Medicines
Authority
18 Wormald Street Symonston, ACT 2609, Australia
Tel: +61 2 6210 4826
Fax: +61 2 6210 4776
E-mail: raj.bhula@apvma.gov.au

Mr Kevin BODNARUK

Horticulture Representative - Horticulture Australia
Ltd.
26/12 Philip Mall, West Pymble 2073
NSW, Australia
Tel: +61 2 94993833
Fax: +61 2 94996055
E-mail: akc_con@zip.com.au

Mr Kevin HEALY

Manager – Plant Programs, National Residue Survey
Department of Agriculture, Fisheries and Forestry
GPO Box 858, ACT 2601,
Canberra, Australia
Tel: +61 2 6272 3436
Fax: +61 2 6272 4023
E-mail: kevin.healy@daff.gov.au

Ms Janis BAINES

Section Manager – Food Composition, Evaluation
and Modelling
Food Standards Australia New Zealand
PO Box 7186, Canberra, BC ACT 2610
Australia
Tel: +61 2 6271 2234
Fax: +61 2 6271 2278
E-mail: janis.baines@foodstandards.gov.au

Mr Bill MURRAY

Grains Research and Development Corporation
22 Thornley Close, Ferntree Gully, 3156
Victoria, Australia
Tel: +61 3 97638396
E-mail: wjmurray@bigpond.net.au

Mr Graham ROBERTS

Consultant Chemist, Department of Primary
Industries
4 Allipol Court, Briar Hill, 3088
Victoria, Australia
Tel: +61 3 94350863
E-mail: grarob@bigpond.net.au

Mr Russell MCMURRAY

Director - Chemical Standards
Department of Primary Industries - Victoria
475 Mickleham Road
Attwood Victoria 3049, Australia
Tel: +61 3 9217 4175
Fax: +61 3 9217 4331
E-mail: russell.mcmurray@dpi.vic.gov.au

Dr Pieter SCHEELINGS

Principal Scientist
Queensland Health Forensic and Scientific Services
39 Kessels Road, Coopers Plains 4108
Queensland, Australia
Tel: +617 3274 9095
Fax: +617 3274 9186
E-mail: Pieter_Scheelings@health.qld.gov.au

BELGIUM/BELGIQUE/BÉLGICA**Ms Samira JARRAH**

Pesticides Residues Expert
Federal Public Service Health, Food Chain Safety
and Environment – DG Animals
Plants and Food
Eurostation Bloc II – 7th Floor, Place Victor Horta
40
bte 10 1060 Brussels, Belgium
Tel: +32 2 524 72 69
Fax: +32 2 524 72 99
E-mail: samira.Jarrah@health.fgov.be

Dr Olivier PIGEON

Laboratory Manager
Centre wallon de Recherches agronomiques (CRA-
W)
Rue du Bordia, 11, B-5030 Gembloux, Belgium
Tel: +32 81 62 52 62
Fax: +32 81 62 52 72
E-mail: pigeon@cra.wallonie.be

BRAZIL/BRÉSIL/BRASIL**Mr Arlindo BONIFÁCIO**

Federal Inspector of Agriculture-Agronomist
Ministry of Agriculture
Esplanada dos Ministerios Bloco "D" Anexo "A"
Sala 343
CEP: 70043/900 – Brasília – DF, Brazil
Tel: +55 61 3218 2808
Fax: +55 61 3225 5341
E-mail: arlindo.bonifacio@agricultura.gov.br

Ms Andrea Maria ANDRADE

National Agency of Health Surveillance
SEPN 511, Bloco A, Ed. Bittar II, 2° andar Asa Norte
Brasília – DF - Brazil
Tel: +55 61 3448 6351
Fax: +55 61 3448 6287
E-mail: andrea.maria@anvisa.gov.br

Mr Lucas DANTAS

Manager
National Agency of Health Surveillance
SEPN 511, Bloco A, Ed. Bittar II, Asa Norte
Brasília – DF, Brazil
Tel: +55 61 3448 6290
Fax: +55 61 3448 6274
E-mail: lucas.medeiros@anvisa.gov.br

Dr Guilherme GUIMARÃES

Federal Registration Manager - Agronomist
Brazilian Pesticide Association
Rua Capitaõ Antonio Rosa 376, 13° andar - CEP:
01443-010 – Sao Paulo – SP, Brazil
Tel: +55 11 3087 5031
Fax: +55 11 3065 2637
E-mail: guilherme@andef.com.br

Mr Luiz Claudio MEIRELLES

Manager
National Agency of Health Surveillance
SEPN 511, Bloco A, Ed. Bittar II, 2° andar Asa Norte
Brasília – DF, Brazil
Tel: +55 61 3448 6203
Fax: +55 61 3448 6287
E-mail: luiz.claudio@anvisa.gov.br

Mr Antonio Shinji MIYASAKA

Federal Inspector of Agriculture-Agronomist
Ministry of Agriculture
Esplanada dos Ministerios Bloco "D" Anexo "A"
sala 343
CEP: 70043/900 – Brasília – DF, Brazil
Tel: +55 61 3218 2808
Fax: +55 61 3225 5341
E-mail: antonio.miyasaka@agricultura.gov.br

Mr Rogerio Pereira DA SILVA

Federal Inspector of Agriculture-Agronomist
Department of Sanitary and Phytosanitary
Negociations
Esplanada dos Ministérios Bloco "D" Edifício sede
sala 347
CEP: 70043/900 – Brasília – DF, Brazil
Tel: +55 61 3218 2322
Fax: +55 61 3225 4738
E-mail: rogerio.silva@agricultura.gov.br

Ms Heloisa H. B. TOLEDO

Chemist
Rua Carlos Gomes, 539
14800-270- Araraquara – SP, Brazil
Tel: +55 16 3322 4360
E-mail: he.toledo@hotmail.com

Ms Cleide OLIVEIRA

Chemist
Rua Breves, 363
04645-000- Sao Paulo – SP, Brazil
Tel: +55 11 3371 1120
E-mail: cleide@vignabrasil.com.br

BURUNDI/BURUNDI/BURUNDI**Ms Godeberthe NDIHOKUBWAYO**

Chef de Service “ Controle Phytosanitaire ”
BP 3376 Bujumbura II
Burundi
Tel: +257 77 748452
Fax: +257 22 227941
E-mail: ndihogode@yahoo.com

CAMEROON/CAMEROUN/CAMERÚN**Mr Boniface Charles Guy René BOOTO A
NGON**

Directeur de la Normalisation et de la Qualité
Ministère de l'Industrie
B.P 5674 Yaoundé
Tel: +237 99 93 76 21
Fax: +237 22 22 64 96
E-mail: bootoangon@yahoo.fr

Mr Abdoulaye DJABARI

Chef Service Hygiène du Milieu
Ministère de la Santé Publique
Tel: +237 7754 2560
E-mail: ady56ady@hotmail.com

CANADA/CANADA/CANADÁ**Dr Peter CHAN**

Director General
Pest Management Regulatory Agency
Health Canada
Sir Charles Tupper Building
2720 Riverside Drive (6605C)
Ottawa, Ontario, Canada K1A 0K9
Tel: +613 736 3510
Fax: +613 736 3909
E-mail: peter_chan@hc-sc.gc.ca

Ms Louise CROTEAU

Senior Evaluation Officer
Pest Management Regulatory Agency
Health Canada
2720 Riverside Drive (6605E)
Ottawa, Ontario, Canada K1A 0K9 □ □
Tel: +613 736 3536
Fax: +613 736 3909
E-mail: louise_croteau@hc-sc.gc.ca

Ms Donna GRANT

Chemist
Pesticide Residues Unit, Calgary Laboratory
Canadian Food Inspection Agency
3650-36 Street, N.W.
Calgary, Alberta, Canada T2N 1Z2
Tel: +403 299 7600
Fax: +403 221 3293
E-mail: grantd@inspection.gc.ca

CHILE/CHILI/CHILE**Ms Soledad FERRADA CHAMORRO**

Ingeniero Agrónomo
Division Protección Agrícola
Servicio Agrícola y Ganadero
Bulnes 140-Tercer Piso
Santiago, Chile
Tel: +562 3451 202
Fax: +562 345 138/303
E-mail: soledad.ferrada@sag.gob.cl

Ms Marcela TRIVIÑO MEDINA

Ingeniero Agrónomo
Asociación de Exportadores de Chile
Santiago, Chile
Tel: +56 2 4724717
Fax: +56 2 2064163
E-mail: mtrivino@asoex.cl

Dr Roberto H. GONZÁLEZ

Professor of Entomology
Casilla 1004
Santiago, Chile
Tel: +56 2 9785714
Fax: +56 2 9785812
E-mail: rgonzale@uchile.cl
rhgonzale@gmail.com

CHINA/CHINE/CHINA**Mr Yunhao WANG**

Director General
Department of Market and Economy Information
Ministry of Agriculture
11 Nongzhanguan Nanli,
100026, Beijing, P.R. China
Tel: +86 10 6419 3179
Fax: +86 10 6419 3315
E-mail: wangyunhao@agri.gov.cn

Mr Hongyan DONG

Deputy Division Chief
Department of Market and Economy Information
Ministry of Agriculture
11 Nongzhanguan Nanli,
100026, Beijing, P.R. China
Tel: +86 10 6419 3156
Fax: +86 10 6419 3315
E-mail: donghongyan@agri.gov.cn

Ms Xiaoling WU

Division Chief
Department of Agriculture
Ministry of Agriculture
11 Nongzhanguan Nanli,
100026, Beijing, P.R. China
Tel: +86 10 6419 2806
Fax: +86 10 6419 3376
E-mail: wuxiaoling@agri.gov.cn

Dr Yehan CUI

Division Chief
Development Center of Science and Technology
Ministry of Agriculture
22 Maizidian Street, Chaoyang District
100026, Beijing, P.R. China
Tel: +86 10 6419 5082
Fax: +86 10 6419 4550
E-mail: cuiyehan@agri.gov.cn

Prof Ying JI

Division of Pesticide Residue Division, ICAMA
22 Maizidian Street, Chaoyang District
100026, Beijing, P.R. China
Tel: +86 10 6419 4106
Fax: +86 10 6419 4107
E-mail: jiyiing@agri.gov.cn

Dr Xiongwu QIAO

Shanxi Academy of Agricultural Sciences
Taiyuan, P.R. China
Tel: +86 351 7581865
Fax: +86 351 7126215
E-mail: xwqiao@public.ty.sx.cn

Dr Qiang WANG

Zhenjiang Academy of Agricultural Sciences
198 Shiqiao Road,
310021, Hangzhou, P.R. China
Tel: +86 571 8640 4355
Fax: +86 571 8640 1834
E-mail: qiangwang2003@sina.com

Mr Zuntao ZHENG

Pesticide residue division, ICAMA
22 Maizidian Street, Chaoyang District
100026, Beijing, P.R. China
Tel: +86 10 64194077
Fax: +86 10 64194107
E-mail: zjuzzt@hotmail.com

Dr Leiming CAI

Director, Supervision and Test Center for Pesticide
Safety Evaluation
No. 8, Eastern Shenliao Road
Shenyang, P.R. China
Tel: +86 24 6235 3468
Fax: +86 24 6235 3458
E-mail: lmcai@toxisafe.com

Dr Canping PAN

Professor
Depart of Applied Chemistry
China Agricultural University
Beijing, P.R. China
Tel: +86 10 6273 3219
Fax: +86 10 6273 3620
E-mail: panc@cau.edu.cn

Dr Zhixian FAN

Professor
College of Chemical Engineering
Qingdao University of Science & Technology
No.53 Zhengzhou Road, Qingdao
P.R. China
Tel: +86 532 84023194
Fax: +86 532 84022917
E-mail: fanzx@qust.edu.cn

Dr Yongning WU

Professor
National Institute of Nutrition and Food Safety
Chinese Center for Disease Control and Prevention
29 Nanwei Road,
100050, Beijing, P.R. China
Tel: +86 10 83132933
Fax: +86 10 83132933
E-mail: wuyn@public.bta.net.cn

Ms Hong MIAO

Associate Professor
National Institute of Nutrition and Food Safety
Chinese Center for Disease Control and Prevention
29 Nanwei Road
100050, Beijing, P.R. China
Tel: +86 10 8313 2933
Fax: +86 10 8313 2933
E-mail: miaohong0827@163.com

Ms Lili ZHAO

Deputy Director General
Department of Food Safety Coordination SFDA
A38, Beilishilu,
Beijing, P.R. China
Tel: +86 10 6831 8660
Fax: +86 10 6831 8660
E-mail: zhaollsa@vip.sina.com

Ms Ying ZHANG

Department of Food Safety Coordination SFDA
Tel: +86 10 8833 0529
Fax: +86 10 8837 0947
E-mail: zhangy1210@126.com

Mr Xiaogang CHU

Professor
Chinese Academy of Inspection and Quarantine
3A Northern Gaobeidian Street, Chaoyang district
Beijing, P.R. China
Tel: +86 10 8579 1012
Fax: +86 10 8577 8904
E-mail: xgchu@vip.163.com

Mr Chungwai CHIU

Superintendent
Centre for Food Safety
Food and Environmental Hygiene Department
43/F, Queensway Government Office, 66 Queensway
Hong Kong, P.R. China
Tel: +852 2867 5572
Fax: +852 2521 4784
E-mail: cwchiu@fehd.gov.hk

Dr Yukei Anne FUNG

Principal Medical Officer
Centre for Food Safety
Food and Environmental Hygiene Department
43/F, Queensway Government Offices
66 Queensway
Hong Kong, P.R. China
Tel: +852 2867 5185
Fax: +852 2893 3547
E-mail: aykfung@fehd.gov.hk

Mr Yuehong Stephen LAI

Agricultural Officer
Agriculture, Fisheries and Conservation Department
5/F, Cheung Sha Wan Government Offices,
308 Cheung Sha Wan Road, Kowloon
Hong Kong, P.R. China
Tel: +852 2150 7013
Fax: +852 2736 9904
E-mail: stephen_yh_lai@afcd.gov.hk

Mr Foowing LEE

Senior Chemist
Food and Environmental Hygiene Department
43/F, Queensway Government Offices, 66
Queensway,
Hong Kong, P.R. China
Tel: +852 2867 5022
Fax: +852 2810 6717
E-mail: fwlee@fehd.gov.hk

Dr Kasing LEUNG

Senior Chemist
Government Laboratory, HKSAR
Hong Kong, P.R. China
Tel: +852 2762 3893
Fax: +852 2714 4083
E-mail: ksleung@govtlab.gov.hk

Dr Hon-kei LUM

Scientific Officer
Centre for Food Safety
Food and Environmental Hygiene Department
43/F, Queensway Government Office, 66 Queensway
Hong Kong, P.R. China
Tel: +852 2867 5618
Fax: +852 2893 3547
E-mail: jhklum@fehd.gov.hk

Dr Siu-kay WONG

Senior Chemist
Government Laboratory, HKSAR
Food Safety Laboratory
800, Victoria Road, Pokfulam
Hong Kong, P.R. China
Tel: +852 2538 2011
Fax: +852 2551 5632
E-mail: skwong@govtlab.gov.hk

COSTA RICA/COSTA RICA/COSTA RICA**Mr Roger RUIZ**

Jefe Laboratorio de Residuos de Plaguicidas
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Apdo. 70-3006
Heredia, Costa Rica
Tel: +506 2260 4925
Fax: +506 2260 4925
E-mail: rruiz@protecnet.go.cr

CÔTE D'IVOIRE/CÔTE D'IVOIRE/CÔTE D'IVOIRE**Mr Acho ABOI**

Sous Directeur au Ministère de l'Environnement, des
Eaux et Forêts, 20 Bp 650 Abidjan 20
Tel: +225 20 21 06 23
Fax: +225 20 21 04 95
E-mail: achokatako@yahoo.fr

CUBA/CUBA/CUBA**Ms Lissette ORTA ARRAZCAETA**

Jefe Laboratorio de Residuos de Plaguicidas y
Contaminacion Ambiental,
Instituto de Investigaciones de Sanidad Vegetal
110 # 514 / 5ta B y 5ta F, Playa
Ciudad Habana, Cuba
Tel: +53 7 208 4416
Fax: +53 7 208 4416
E-mail: lorta@inisaucuba.cu

CZECH REPUBLIC/RÉPUBLIQUE TCHÈQUE/REPÚBLICA CHECA**Ms Anna IOVDIJOVA**

Expert for Pesticides
National Institute of Public Health
Centre of Health and Environment, National
Reference Centre for Pesticides
Srobarova 48, 100 42 Prague
Czech Republic
Tel: +420 26708 2324
Fax: +420 26731 0291
E-mail: anna.iovdijova@szu.cz

DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA/ RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE/ REPÚBLICA POPULAR DEMOCRÁTICA DE COREA**Dr Prof Kyu Un HAN**

Researcher
Ryongbuk-dong, Taesong Dist.
Pyongyang, D.P.R. Korea
Tel: + 850 2 18111 8011
Fax: + 850 2 3814605
E-mail: ksctc151@co.chesin.com

Mr Jong Nam KIM

Quarantine Manager of State Administration for
Quality Management of the D.P.R. Korea (SAQM)
Inhung-dong, No.1, Moranbong Dist.
Pyongyang, D.P.R. Korea
Tel: +850 2 18111(381-8989)
Fax: +850 2 381 4480
E-mail: saqm@co.chesin.com

Mr Yong Il KIM

Researcher
 Ryongbuk-dong, Taesong Dist.
 Pyongyang, D.P.R. Korea
 Tel: +850 2 18111-8011
 Fax: +850 2 3814605
 E-mail: ksctc151@co.chesin.com

DENMARK/DANEMARK/DINAMARCA**Ms Mette HOLM**

Scientific adviser
 Moerkhoej Bygade 19, DK-2860 Soeborg
 Denmark
 Tel: +45 33956408
 Fax: +45 33956060
 E-mail: meth@fvst.dk

Ms Bodil Hamborg JENSEN

Scientific adviser/ M.Sc.Pharm.
 Moorkhoj Bygade 19, DK-2860 Sooborg
 Denmark
 Tel: + 45 72 34 74 68
 Fax: + 45 72 34 70 01
 E-mail: bhj@food.dtu.dk

ECUADOR/ÉQUATEUR/ECUADOR**Dr Olga PAZMIÑO MORALES**

Jefe de Laboratorios Del Servicio Ecuatoriano de
 Sanidad Agropecuaria (SESA) y
 Coordinadora Subcomite Sobre Residuos de
 Plaguicidas-Ecuador
 Avs. Eloy Alfaro y Amazonas. Edificio MAG 9º
 Piso.
 Quito, Ecuador
 Tel: +593 2 2370528 ext 210
 Fax: +593 2 2372845 ext 202
 E-mail: olgapaz3@yahoo.com

EGYPT/ ÉGYPTE/ EGIPTO**Mr Nabil khaled Saied AHMED**

Department Director of Import Food
 General Organization for Export and Import Control
 Tel: +2 0222 669 351
 Fax: +2 0222 669 364
 E-mail: nabilghaba2006@yahoo.com

EUROPEAN COMMUNITY (MEMBER ORGANIZATION)**COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE****(ORGANISATION MEMBRE)****COMUNIDAD EUROPEA (ORGANIZACIÓN MIEMBRO)****Dr Eva Maria ZAMORA ESCRIBANO**

Administrator
 Rue Froissart 101- 2/60
 Tel: +32 2 29 98 682
 Fax: +32 2 29 98 566
 E-mail: eva-maria.zamora-escribano@ec.europa.eu

Dr Bastiaan DRUKKER

Principal Administrator
 DG Health and Consumer Protection/Chemicals,
 Contaminants and Pesticides
 F101 04/71-1049
 Brussels
 Tel: +3222965779
 Fax: +3222965963
 E-mail: Bas.Drukker@ec.europa.eu

Mr Luis MARTIN PLAZA

Administrador Representante de la EC
 Rive Froissart 101, 1040 Bruxelles
 Tel: +32 2 29 93736
 Fax:+32 2 29 65963
 E-mail: luis.martin-plaza@ec.europa.eu

Dr Amadeo R.FERNANDEZ-ALBA

Head Community Reference Laboratory
 Fruits and Vegetables
 Spain
 Tal: +34 950 01 5034
 Fax:+34 950 01 5483
 E-mail :amadeo@ual.es

FINLAND/FINLANDE/FINLANDIA**Mr Vesa TUOMAALA**

Senior Adviser
 Ministry of Agriculture and Forestry
 PO Box 30 FI-00023 Government
 Tel: +358 9 16052727
 Fax: +358 916053338
 E-mail: vesa.tuomaala@mmm.fi

Ms Tiia MÄKINEN-TÖYKKÄ

Senior Officer
 Finnish Food Safety Authority
 Mustialankatu 3, FI-00790 Helsinki
 Finland
 Tel: +358 2077 25190
 Fax: +358 2077 25195
 E-mail: tiia.makinen@evira.fi

FRANCE/FRANCE/FRANCIA**Mr Jean Pierre CUGIER**

Ingenieur Agronome, Expert National Résidus de
 Pesticides
 Ministère de l'Agriculture
 SRPV-PACA, BP 95, 84143 Montfavet Cedex
 Tel: +33 490 81 13 90
 Fax: +33 490 81 11 29
 E-mail: jean-pierre.cugier@agriculture.gouv.fr

Dr Pascal AUDEBERT

Point de Contact du Codex alimentarius en France
Premier Ministre - Secrétariat général des Affaires
européennes 2, boulevard Diderot
75572 Paris Cedex 12, France
Tel: +33 1 44 87 16 03
Fax: +33 1 44 87 16 04
E-mail: sgae-codex-fr@sgae.gouv.fr
pascal.audebert@sgae.gouv.fr

GERMANY/ALLEMAGNE/ALEMANIA**Dr Wilhelm VON DER HUDE**

Federal Ministry of Food
Agriculture and Consumer Protection
Administrator
Rochusstr.1
D-53123 Bonn, Germany
Tel: +49 0 228 99 529 4661
Fax: +49 0 228 99 529 4943
E-mail: wilhelm.vonderhude@bmelv.bund.de

Dr Ursula BANASIAK

Director and Professor
Thielallee 88-92
D-14195 Berlin, Germany
Tel: +49 30 8412 3337
Fax: +49 30 84123008
E-mail: ursula.banasiak@bfr.bund.de

Dr Karsten HOHGARDT

Wissenschaftlicher Direktor
Federal Office of Consumer Protection and Food
Safety
Messeweg 11-12, 38104 Braunschweig
Germany
Tel: +49-531-299 35 03
Fax: +49-531-299 30 02
E-mail: karsten.hohgardt@bvl.bund.de

Dr Otto KLEIN

Product Safety Manager, Bayer Crop Science AG
Alfred-Nobel-Str. 50
40789, Monheim, Germany
Tel: +49-2173-383463
Fax: +49-2173-383469
E-mail: otto.klein@bayercropscience.com

Ms Monika SCHUMACHER

Regierungsdirektorin
Federal Ministry of Food, Agriculture and Consumer
Protection
Rochusstr. 1
D-53123, Bonn, Germany
Tel: +49 228 99 529 4662
Fax: +49 228 99 529 4943
E-mail: monika.schumacher@bmelv.bund.de

Dr Hubert ZIPPER

Lab Manager
Chemisches and Veterinäruntersuchungsamt Stuttgart
Schaflandstrasse 3/2 , D-70736 Fellbach
Germany
Tel: +49 711 3426 1141
Fax: +49 711 588176
E-mail: Hubert.Zipper@cvuas.bwl.de

Mr Kari TÖLLIKKÖ

Principal Administrator
General Secretariat of the Council of the European
Union
Rue de la Loi 175
1040, Brussels, Belgium
Tel: +32 2 2817841
Fax: +32 2 281 6198
E-mail: kari.tollikko@consilium.europa.eu

GHANA/GHANA/GHANA**Mr Joseph C. EDMUND**

Senior Program Officer
Environmental Protection Agency
Environmental Protection Agency, Ministry of Local
Government, Rural Development & Environment
Accra
Tel: +233 21 667 524
Fax: +233 208 168 907
E-mail: kweku_orchard@yahoo.com
jedmund@epaghana.org

GREECE/GRÈCE/GRECIA**Mr Vasileios KONTOLAIMOS**

Acharnon 29, 10439, Athens
Greece
Tel: +3 021 0825 0307
Fax: +3 021 0825 4621
E-mail: cohalka@otenet.gr

GUINEA-BISSAU/GUINÉE-BISSAU/GUINEA-BISSAU**Dr Julio Malam INJAI**

Directeur de Service de la Protection des Vegetaux
Ministerio da Agricultura e Desenvolvimento Rural
Dspv BP N° 844 Bissau
Tel: +245 662 1182
Fax: +245 22 10 19
E-mail: julioinjai@hotmail.com

HAITI/ HAÏTI/ HAITÍ**Dr Alain Louis**

Laboratory Veterinary and Quality Food Control
(LVCQAT/MARNDR)
Rte Nle #1 Km15, Bon Repos,
Port-au-Prince, Haiti
Tel: +509 3681 8472/3554 6557/2513 5733
E-mail: michelalainlouis@yahoo.com

HUNGARY/HONGRIE/HUNGRÍA**Dr Mária SZERLETICSNÉ TÚRI**

Head of Dept. Risk Assessment
Hungarian Food Safety Office (HFSO)
Department of Risk Assessment
H-1097 Budapest, Gyáli út 2-6
Hungary
Tel: +36 1 473 0237
Fax: + 36 1 387 9400
E-mail: turi.maria@mebih.gov.hu

INDONESIA/INDONÉSIE/INDONESIA**Dr Sunarya**

Deputy Chairman of National Standardization
Agency of Indonesia
Secretariat of the National Codex Contact Point
Tel: + 02 21 5747042
Fax: +02 21 5747045
E-mail: sunarya@brn.or.id

Dr Mohammad DANI

Head, Centre of Permit and Investment Service
Secretary of Pesticide Committee
Gedung Arsip, Lantai 3
Jl, Harsono RM No.3, Ragunan, Pasar Minggu
Jakarta Selatan 12550, Indonesia
Tel: + 62 21 7883 6171
Fax: + 62 21 7883 9619
E-mail: mdani@cbn.net.id

Ms Sri SULASMI

Directorate for Quality and Standardization
Directorate General of Processing and Marketing of
Agricultural Products, Ministry of Agriculture
Gedung D. Lantai 3
Jl, Harsono RM No.3, Ragunan, Pasar Minggu
Jakarta Selatan 12550, Indonesia
Tel: + 62 21 7815881
Fax: + 62 21 7811468
E-mail: sulasmi@deptan.go.id

Ms Rindayuni TRIAVINI

Centre for Information and Biosafety
Agency for Agricultural Quarantine
Ministry of Agriculture
Jl, Harsono RM No.3, Ragunan, Pasar Minggu
Jakarta Selatan 12550, Indonesia
Tel: + 62 21 7821367
Fax: + 62 21 7821367
E-mail: cazsps@indo.net.id
rindayuni@dnet.net.id

Ms Yulia PURWANTI

Centre of Permit and Investment Service
Secretariat of Pesticide Committee
Ministry of Agriculture
Jl, Harsono RM No.3, Ragunan, Pasar Minggu
Jakarta Selatan 12550, Indonesia
Tel: +62 21 7883 6171
Fax: +62 21 7883 9619
E-mail: yulia@deptan.go.id
yulia_pungki@yahoo.com

Mr Akhyar RAIS

Directorate of Supervision and Quality Control
Directorate General of Foreign Trade
Ministry of Trade
Jl. Raya Bogor KM 26, Ciracas 13740
Indonesia
Tel: +62 21 8710321-23
Fax: +62 21 8710478
E-mail: akhyar_rais@yahoo.com

Mr Bambang TRI SUJONO

Laboratory for Quality Testing of Export and Import
Goods
Ministry of Trade
Jl. Raya Bogor KM 26, Ciracas 13740
Indonesia
Tel: +62 21 8772 1001
Fax: +62 21 8710 477
E-mail: tr_bmbng@yahoo.com

Ms Yayah ROLIYAH

Center for Plant Product Quality Testing
Directorate General of Food Crops
Ministry of Agriculture
Jl. AUP. Pasar Minggu
Jakarta Selatan, Indonesia
Tel: + 62 21 78835256
Fax: +62 21 78835256
E-mail: yayah@deptan.go.id

IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)**IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')**
IRÁN (REPÚBLICA ISLÁMICA DEL)**Dr Ahmad HEIDARI**

Deputy of Iranian National Codex Committee on
Pesticide Residue (INCCPR)
Ministry of Agriculture
No. 1, 2 Yaman St. Chamran Free Way
P.O.Box 19395-1454
Tehran, Iran
Tel: +98 21 22403012-16
Fax: +98 21 22403691

IRELAND/IRLANDE/IRLANDA**Dr John ACTON**

Inspector
Department of Agriculture Fisheries and Food
Pesticide Control Service, Backweston Campus,
Celbridge
Co Kildare, Ireland
Tel: +353 1 615 7583
Fax: +353 1 6157575
E-mail: john.acton@agriculture.gov.ie

ITALY/ITALIE/ITALIA**Mr Brunlla LOTURCO**

Codex Alimentarius Italian Contact Point
Ministry of Agriculture
Via XX Settembre, 20
00187, Roma, Italy
Tel: +39 06 46656041
Fax: +39 06 4880273
E-mail: b.lotureo@politicheagricole.gov.it

JAPAN/JAPON/JAPÓN**Dr Chieko IKEDA**

Director
Office of International Food Safety, Policy Planning
and Communication Division, Department of Food
Safety, Ministry of Health, Labour and Welfare
1-2-2, Kasumigaseki, Chiyoda-ku
100-8916, Tokyo, Japan
Tel: +81 3 3595 2326
Fax: +81 3 3503 7965
E-mail: codexj@mhlw.go.jp

Mr Kenji ASAKURA

Director
Plant Products Safety Division, Food Safety and
Consumer Affairs Bureau, Ministry of Agriculture,
Forestry and Fisheries
1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku,
100-8950, Tokyo, Japan
Tel: + 81 3 3501 3767
Fax: + 81 3 3580 8592
E-mail: kenji_asakura@nm.maff.go.jp

Mr Daisuke TAKEUCHI

Section Chief
Japan/ Standards and Evaluation Division,
Department of Food Safety, Ministry of Health,
Labour and Welfare
1-2-2, Kasumigaseki, Chiyoda-ku
100-8916, Tokyo, Japan
Tel: +81 3 3595 2341
Fax: +81 3 3501 4868
E-mail: takeuchi-daisuke@mhlw.go.jp

Ms Atsuko HORIBE

Associate director
Agricultural Chemicals Office, Plant Products Safety
Division, Food Safety and Consumer Affairs Bureau
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku,
100-8950, Tokyo, Japan
Tel: + 81 3 3502 5969
Fax: + 81 3 3501 3774
E-mail: horibe_atsuko@nm.maff.go.jp

Dr Eiki WATANABE

Deputy Director
Pesticide Residues, Risk Assessment Division, Food
Safety Commission Secretariat, Cabinet Office,
Government of Japan
6th Fl. Prudential Tower, 2-13-10 Nagata-cho,
Chiyoda-ku, Tokyo 100-8989, Japan
Tel: +81 3 5251 9228
Fax: +81 3 3591 2236
E-mail: eiki.watanabe@cao.go.jp

Mr Yasuo KITAMURA

Senior Evaluator
Environmental Fate and Behavior Evaluation
Division, Agricultural Chemicals Inspection Station
(ACIS), Food and Agricultural Materials Inspection
Center (FAMIC)
2-772, Suzuki-cho, Kodaira-Shi, TOKYO, 187-0011
Tel: +81 42 383 2151
Fax: +81 42 385 3361
E-mail: yasuo_kitamura@acis.famic.go.jp

Ms Yoshie YANAGISAWA

Pesticide Residue Evaluation Division, Agricultural
Chemicals Inspection Station (ACIS), Food and
Agricultural Materials Inspection Center (FAMIC)
2-772, Suzuki-cho, Kodaira-Shi, Tokyo, 187-0011
Tel: +81 42 383 2151
Fax: +81 42 385 3361
E-mail: yoshie_yanagisawa@acis.famic.go.jp

KENYA/KENYA/KENYA**Dr Henry ROTICH**

Head of Research and Technical Training
Kenya Bureau of Standards/Laboratory-Testing
Department
P.O. BOX 54974 00200 off Mombasa Road, Popo
Road
Tel: +254 02 6948435/605490, +254 727 043763
Fax: +254 020 604031
E-mail: rotichh@kebs.org/rotich_1999@yahoo.com
info@kebs.org/direct:rotichh@kebs.org

Ms Lucy NAMU

Chief Analytical Chemist
Kenya Plant Health Inspectorate Service
P.O. BOX 49592
Tel: +254 020 3536171/2
Fax: +254 020 3536175
E-mail: lnamu@kephis.org
director@kephis.org

MALAWI/MALAWI/MALAWI**Mr Evasio Evans KAPEYA**

Registrar of Pesticides
P.O. BOX 51300, Limbe
Malawi
Tel: +265 1 471 312
Fax: +265 1 471 312
E-mail: ekapeya@yahoo.com
pesticideboard@malawi.net

MALAYSIA/MALAISIE/MALASIA**Ms Nursiah BINTI MOHAMAD TAJOL AROS**

Director, Department of Agriculture
Pesticide Control Division, Dept of Agriculture,
4 – 6 FLR, Wisma Tani
Jalan Sultan Salahuddin, 50632
Kuala Lumpur, Malaysia
Tel: +603 20301472
Fax: +603 26917551
E-mail: nursiah@doa.gov.my

Mr Suhaimi DOLLAH

Department of Veterinary Services
Makmal Kesihatan Awam Veterinar, Jalan Nilai
Banting, BB Salak Tinggi
43900 Sepang, Malaysia
Tel: +603 8706 8681
Fax: +603 8706 8675
E-mail: dsuhaimi@jph.gov.my

Mr Rahmat MOHAMAD

Malaysian Cocoa Board (MCB)
Cocoa Downstream Research
Centre, Lot 3 Jalan P/9B Section 13, 43650 Bandar
Baru Bangi
Selangor, Malaysia
Tel: +3 89271041 □
Fax: +3 89255386
E-mail: rahmat@koko.gov.my

Mr Chai Keong NGAN

Research Officer
Malaysian Agricultural Research & Development
Institute
Strategic Resource Research Centre, MARDI
Headquarters, PO Box 12301
50774 Kuala Lumpur, Malaysia
Tel: +603 89437672
Fax: +603 89487639
E-mail: ckngan@mardi.my

Ms Ili Safuraa OTHMAN GHANI

Agriculture Officer
Department of Agriculture
Pesticide Control Division, Department of
Agriculture,
4-6, Wisma Tani,
Jalan Sultan Salahuddin, 50632, Kuala Lumpur
Malaysia
Tel: +3 20301498
Fax: +3 26917551
E-mail: isafuraa_83@yahoo.com
ilisafura@doa.gov.my

Dr Sabariah SAMSUDIN

Malaysian Cocoa Board (MCB)
Cocoa Downstream Research
Centre, Lot 3 Jalan P/9B Section 13, 43650 Bandar
Baru Bangi
Selangor, Malaysia
Tel: +3 8926 7800
Fax: +3 89255386
E-mail: sabariah@koko.gov.my □ □

Mr Chee Beng YEOH

Malaysian Palm Oil Board
NO. 6, Persiaran Institusi, 43000 Kajang Bangi,
Selangor, Malaysia
Tel: +603 8769 4975
E-mail: cbyeoh@mpob.gov.my

MALI/MALI/MALÍ**Dr Sékouba KEITA**

Chef de Division
Ministère de la Santé/ Agence Nationale de la
Sécurité Sanitaire des Aliments
BPE 2362
Tel: +223 222 07 54
Fax: +223 222 07 47
E-mail: sekokake@yahoo.fr

MEXICO/MEXIQUE/MÉXICO**Ms ROCÍO ALATORRE EDEN-WYNTER**

Comisionada de Evidencia y Manejo de Riesgos
Cofepris ss
Comisió Federal Para la Protección Contra Riesgos
Sanitarios Cofepris
Secretaría de Salud
Monterrey 33 Piso 9 Col. Roma Delg. Cuauhtemoc
Tel: +52 55 14 85 72
Fax: +52 55 14 85 77
E-mail: rocioal@salud.gob.mx

MOROCCO/MAROC/MARRUECOS**Dr Zine EL ALAMI**

Directeur des Laboratoires-EACCE-72 Mohammed
Smiha Casablanca, Morocco
Tel: +212 2230 51 04
Fax: +212 2230 51 68
E-mail: zineelalami@eacce.org.ma

Mr Ahmed ZOUAOU

Chef de Service Pesticides
Laboratoire Officiel d' Analyses et de Recherches
Chimiques
L.O.A.R.C 25 Rue Nichakra Rahal
Casablanca Maroc
Tel: +212 2230 2196/98
Fax: +212 2230 1972
E-mail: zouaouiloarc@yahoo.fr

NETHERLANDS/PAYS-BAS/PAÍSES BAJOS**Ms Erica MULLER**

Plant Protection Expert
Plant Protection Service
P.O. Box 9102, 6700 HC Wageningen
Netherlands
Tel: +31 317 496881
Fax: +31 317 421701
E-mail: e.muller@minlnv.nl

Dr Fabianne HUIS IN 'T VELD

Policy Worker on Nutrition and Food Quality
Productboard for Horticulture
Louis Pasteurlaan 6, 2700 AG Zoetermeer
Netherlands
Tel: +31 0 793470604
Fax: +31 0 793470800
E-mail: f.huisintveld@tuinbouw.nl

**NEW ZEALAND/NOUVELLE-
ZÉLANDE/NUEVA ZELANDIA****Ms Debbie MORRIS**

Director, Approvals Agricultural Compounds
New Zealand Food Safety Authority
PO Box 2835, Wellington, New Zealand
Tel: +64 4 8942541
Fax: +64 4 8942501
E-mail: debbie.morris@nzfsa.govt.nz

Mr Warren HUGHES

Senior Programme Manager (Approval and ACVM
Standards)
New Zealand Food Safety Authority
PO BOX 2835, Wellington, New Zealand
Tel: +64 4 8942560
Fax: +64 4 8942566
E-mail: warren.hughes@nzfsa.govt.nz

Ms Nikki JOHNSON

Market Access Solutionz Ltd
PO Box 10629, Wellington, New Zealand
Tel: +64 4 4736040
Fax: +64 4 4736041
E-mail: nikki@solutionz.co.nz

Mr David LUNN

Senior Programme Manager (Residues-Plants)
NZ Food Safety Authority
PO Box 2835, Wellington, New Zealand
Tel: +64 4 8942654
Fax: +64 4 8942675
E-mail: dave.lunn@nzfsa.govt.nz

Mr Robert MARTIN

Market Access Manager
ZESPRI International Limited
PO BOX 4043, Mount Mauanganui, New Zealand
Tel: +64 7 572 7600
Fax: +64 7 572 7646
E-mail: bob.martin@zespri.com

NIGERIA/NIGÉRIA/NIGERIA**Mr Apanisile Julius Oreyemi**

Deputy Director
Federal Produce Inspection Services
c/o Federal Ministry of Commerce & Industry
Area 1, Secretariat
Abuja, Nigeria
Tel: +234 1 8033124256
Fax: +234 1 4772458
E-mail: mrapanisile@yahoo.com

NORWAY/NORVÈGE/NORUEGA**Ms Ellen Mari GRANDE**

Senior Adviser
The Norwegian Food Safety Authority
Felles Postmottak, Postboks 383,
2381 Brumunddal, Norway
Tel: + 47 23 21 68 00
Fax: + 47 23 21 68 01
E-mail: ellen.mari.grande@mattilsynet.no

Mr Børge HOLEN

Bioforsk
Head of Department
Høgskolevn. 7, N-1430 Ås, Norway
Tel: +47 975 24 476
Fax: +47 64 94 61 10
E-mail: borge.holen@bioforsk.no

PAKISTAN/PAKISTAN/PAKISTÁN**Mr Mubarik AHMED**

Director, PARC, Karachi-Pakistan
 Pakistan Agricultural Research Council, Karachi
 SARC, PARC, Karachi University Campus
 Karach, Pakistan
 Tel: +21 9261555
 Fax: +21 9261561
 E-mail: gqtl_parc@hotmail.com

Mr Allah RAKHA ASI

Director General
 Department of Plant Protection
 Ministry of Food Agricultural & Livestock
 Malir Halt,
 Karachi, Pakistan
 Tel: +21 9248607
 Fax: +21 9248673

QATAR/QATAR/QATAR**Ms Rana FAKHROO**

Technologist
 Central Food Laboratories
 Public Health Department National Health Authority
 Tel: +974 5899488
 Fax: +974 4353769
 E-mail: rfakhroo@nha.org.qa

REPUBLIC OF KOREA/RÉPUBLIQUE DE CORÉE/REPÚBLICA DE COREA**Dr Moo Hyeog IM**

Deputy director
 Korea Food and Drug Administration
 #194 Tongil-ro, Eunpyung-gu, Seoul 122-704
 Republic of Korea
 Tel: +82 2 380 1674
 Fax: +82 2 355 6037
 E-mail: imh0119@kfda.go.kr

Ms Seung Yun JUNG

Senior Researcher
 Korea Food and Drug Administration
 #194 Tongil-ro, Eunpyung-gu,
 122-704, Seoul, Republic of Korea
 Tel: +82 2 380 1347
 Fax: +82 2 385 2416
 E-mail: jsy0511@kfda.go.kr

Dr Hee Dong LEE

Chemist
 National Institute of Agricultural Science and
 Technology
 249 Seodun-Dong
 441-707 Suwon, Republic of Korea
 Tel: +82 31 290 0580
 Fax: +82 31 290 0508
 E-mail: yi901820@rda.go.kr

Mr Dong-gyu KIM

Environmental Researcher
 National Veterinary Research & Quarantine Service
 Tel: 82-31-467-1983
 Fax: 82-31-467-1897
 E-mail: kims@nvrqs.go.kr
 kims0811@hotmail.com

Mr Gyu-il CHOI

Chemist
 National Agricultural Products Quality Management
 Service
 560, 3-ga, Dangsang-dong, Yeongdeungpo-gu
 150-804, Seoul, Republic of Korea
 Tel: +82 2 2165 6114
 Fax: +82 2 2165 6006
 E-mail: dover@naqs.go.kr

Dr Joong Keun LEE

Head Researcher
 Korea Health Industry Development Institute
 Department of Policy Development
 57-1 Noryanjin-Dong, Dongjak-Ku
 Republic of Korea
 Tel: +82 2 2194 7488
 Fax: +82 2 827 0715
 E-mail: leejk@khidi.or.kr

Prof Mi-Gyung LEE

Associate Professor
 Andong National University
 388 Songcheon-dong, Andong-city
 760-749, Gyeongbuk, Republic of Korea
 Tel: +82 54 820 6011
 Fax: +82 54 820 6264
 E-mail: leemig@andong.ac.kr

Prof Kee Sung KYUNG

Assistant Professor
 Chungbuk National University
 Department of Agricultural Chemistry
 12 Gaeshin-dong, Heugduk-ku,
 361-763, Cheongju, Republic of Korea
 Tel: +82 43 261 2562
 Fax: +82 43 271 5921
 E-mail: kskyung@chungbuk.ac.kr

Prof Young-sig PARK

Research Professor
 Korea University
 School of Life Science and Biotechnology Functional
 Food Research Center
 Korea University, Anam-Dong, Seongbuk-Gu
 136-713, Seoul, Republic of Korea
 Tel: +82 2 3290 4279
 Fax: +82 2-3291 4149
 E-mail: pysku@korea.ac.kr

Dr Kil Bong NHO

302 Shinseong-Dong, Yuseong-Gu, Daejeon

Tel: +82 42 866 5327

Fax: +82 42 866 5426

E-mail: kbnoh@ktng.com

Mr Kyewwan YANG

Deputy Manager of RA, Dongbu Hitek

F-405, Joog Ang Induspia, 517-13

Sangdaewon1-dong, Joongwon-gu, Sungnam, 462-

713, GyungKi-do, Republic of Korea

Tel: +82 31 741 9107

Fax: +82 31 741 9106

SAUDI ARABIA/ARABIE SAOUDITE/ARABIA SAUDITA**Mr Al-Yaesh Faisal Abdul Rahman**

Tel: +966 5545 6769

Fax: +966 1458 4979

E-mail: e.faisal@live.com

SOUTH AFRICA/AFRIQUE DU SUD/SUDÁFRICA**Ms Neervana KHELAWANLALL**

Agricultural Management Advisor

Department of Agriculture, Private Bag X343,

Pretoria, 0001

Tel: +27 12 3197301

E-mail: neervanaK@nda.agric.za

Ms Renusha CHANDA

Assistant Director: Food Control

National Department of Health

Private Bag X828, Pretoria, 0001

South Africa

Tel: +27 12 312 3161

Fax: +27 12 312 3162

E-mail: chandr@health.gov.za

Mr Motlana Willem MADIBA

Chief Food Safety and Quality Control Officer

Department of Agriculture

Private Bag X343 Pretoria 0001

Tel: +27 12 319 6051

Fax: +27 12 319 6055

E-mail: madibaw@nda.agric.za

Ms Salome Margaret MOLEFE

Deputy Director: Food Control

National Department of Health

Private Bag X828 Pretoria 0001

South Africa

Tel: +27 12 312 0154

Fax: +27 12 312 3180

E-mail: molefS@health.gov.za

SENEGAL/SÉNÉGAL/SENEGAL**Mr Alhousseynou Moctar HANNE**

Chef du Bureau Contrôle Phytosanitaire et Qualite

Direction de la Protection des Vegetaux/Mist

Agriculture

BP 20054, Thiaroye, Dakar, Senegal

Tel: +221 77 6 40 75 17 / 33 8 34 03 97

Fax: +221 33 8 53 22 52 / 33 8 34 28 54

E-mail: almhanne@yahoo.fr

almhanne@hotmail.com

SIERRA LEONE/SIERRA LEONE/SIERRA LEONA**Dr Ibrahim Mangha Okeke SHAMIE**

Head Crop Protection Services

Ministry of Agriculture, Forestry & Food Security

Youyi Building, Freetown

Sierra Leone

Tel: +232 77542939

E-mail: imo1shamie@yahoo.co.uk

SINGAPORE/SINGAPOUR/SINGAPUR**Dr Paul King Tiong CHIEW**

Deputy Director (Veterinary Public Health)

Agri-Food and Veterinary Authority

10 Perahu Road Singapore 718837

Tel: + 65 6795 2828

Fax: + 65 6861 9491

E-mail: paul_chiew@ava.gov.sg

Mr Poh Leong LIM

Senior Scientist, Pesticide Residue Branch

Agri-Food and Veterinary Authority

10 Perahu Road Singapore 718837

Tel: + 65 6795 2818

Fax: + 65 6861 9491

E-mail: lim_poh_leong@ava.gov.sg

SPAIN/ESPAGNE/ESPAÑA**Mr Santiago GUTIÉRREZ DEL ARROYO**

García-Arenal

Ministerio de Sanidad y Consumo

ALACLÁ 56

28071 Madrid, Spain

Tel: +34 91 3380620

Fax: +34 91 3380169

E-mail: sgutierrez@msc.es

Ms Josefina LOMBARDEO VEGA

Ministry of Agricultura

Carretera N VI. Km10.7

Madrid, Spain

Tel: +34 91 3474963

Fax: +34 91 3474968

E-mail: josefina.lombardero@mapya.es

SUDAN/SOUDAN/SUDÁN**Ms Nour ELHASSAN**

Agrochemist
Sudan Standard and Metrology Organization
P.O.BOX 13573
Tel: +2499 1378 2943
Fax: +2491 8377 4852/8378 6222
E-mail: nourssmo@hotmail.com

Mr Mubarak ALI

Agrochemist
Sudan Standard and Metrology Organization
P.O. BOX 13573
Tel: +2499 1298 3375
Fax: +2491 8377 4852/8378 6222
E-mail: Mubarak2256@yahoo.com

SWEDEN/SUÈDE/SUECIA**Mr Anders WANNBERG**

Senior Administrative Officer
Ministry of Agriculture
SE-103 33 Stockholm, Sweden
Tel: +46 8 405 10 00
Fax: +46 8 20 64 96
E-mail: anders.wannberg@agriculture.ministry.se

Mr Magnus CARNWALL

Senior Administrative Officer
National Food Administration
Box 622, SE 75126 Uppsala, Sweden
Tel: +46 18 175500
Fax: +46 18 105848
E-mail: magnus.carnwall@slv.se

Ms Charys Nuhu UGULLUM

Director of Laboratory Services
Tanzania Food and Drug Agency
P.O. Box 77150
Tel: +255 22 2452108
Fax: +255 22 2450793
E-mail: charys.ugullum@tfda.or.tz

Dr Bakari KAONEKA

Principal Research Scientist
BOX 3024, Arusha, Tanzania
Tel: +255 27 250 8813-15
Fax: +255 27 250 8217
E-mail: kaonekab@yahoo.com

THAILAND/THAÏLANDE/TAIANDIA**Ms Panpimon CHUNYANUWAT**

Deputy Director General
Department of Agriculture, Ministry of Agriculture
and Cooperatives
50 Phaholyothin Rd., Chatuchak, 10900
Bangkok, Thailand
Tel: +662 940 5418
Fax: +662 579 4855
E-mail: panpimon_c@yahoo.com

Mr Pisan PONGSAPITCH

Senior Standards Officer
National Bureau of Agricultural Commodity and
Food Standards
Ministry of Agriculture and Cooperatives
50 Phaholyothin Rd., Chatuchak, 10900
Bangkok, Thailand
Tel: +662 561 2277 ext 1421
Fax: +662 651 3373
E-mail: pisan@acfs.go.th
pisanp@yahoo.com

Ms Raschanee SUVAPARP

Senior Scientist
Department of Agriculture, Ministry of Agriculture
and Cooperatives
50 Phaholyothin Rd., Chatuchak, 10900
Bangkok, Thailand
Tel: +662 940 5504
Fax: +662 561 4695
E-mail: raschanee@gmail.com

Ms Chitra SETTAUDOM

Senior Expert in Food Standard
Food and Drug Administration, Ministry of Public
Health
Food and Drug Administration, 11000
Nonthaburi, Thailand
Tel: +662 590 7140
Fax: +662 591 8446
E-mail: schitra@fda.moph.go.th

Dr Nuansri TAYAPUTCH

Executive Consultant
Central Laboratory (Thailand)
Kaset Klarg Bangkokhen
Jatujak, Bangkok 10900, Thailand
Tel: +662 579 8482
Fax: +662 579 4895
E-mail: nuantaya@hotmail.com

Mr Charoen KAOWSUKSAI

Deputy General Secretary of Food Processing
Industry Club
The Federation of Thai Industries
Queen Sirikit National Convention Center, Zone C
4th Floor, 60 New Rachadapisek Rd.,
Klongtoey, Bangkok 10110, Thailand
Tel: + 660 2345 1167
Fax: +660 2345 1296-9
E-mail: charoen@cpram.co.th

Ms Vipaporn SAKULKRU

Technical Officer
Thai Food Processors' Association
170/21-22 Ocean Tower 1 BLD.Klongtoey
Bangkok 10110, Thailand
Tel: +662 261 2684 6
Fax: +662261 2996 7
E-mail: datacenter@thaifood.org

TOGO/TOGO/TOGO**Mr Egue KOKOU**

Ingénieur Agro-chimiste pédologue
 Directeur du Bureau d'étude BEAD- Togo, Membre
 du Comité National du Codex, Membre de
 l'Association

Togolaise des Consommateurs (ATC)
 13 BP: 241, Agoe Nyive- Lomé, Togo
 Tel: +228 251 88 74 / 250 74 48 / 946 39 43
 Fax: +228 251 88 74
 E-mail: eguekokou@yahoo.fr

TURKEY/TURQUIE/TURQUIA**Dr BETÜL VAZGEÇER**

Food Engineer
 Ministry of Agriculture and Rural Affairs-General
 Directorate of Protection and Control
 Tarım ve Köyişleri Bakanlığı, Koruma ve Kontrol
 Genel Müdürlüğü, Akay Cad. No:3 Bakanlıklar
 Ankara, Turkey
 Tel: +90 312 4174176 exp 6202
 Fax: +90 312 4254416
 E-mail: betulv@kkgm.gov.tr
 codex@kkgm.gov.tr

UGANDA/UGANDA/UGANDA**Mr Onen GEOFFREY**

Senior Government Analyst
 Government Chemist and Analytical Laboratories
 P.O. BOX 2174 Kampala
 Tel: +256 7 1283 2871/+250 4 1425 0474
 Fax: +256 4 1453 0412
 E-mail: onengffl@yahoo.com

**UNITED STATES OF AMERICA/ÉTATS-UNIS
 D'AMÉRIQUE/ESTADOS UNIDOS DE
 AMÉRICA****Ms Lois ROSSI**

Director, Registration Division
 United States Environmental Protection Agency
 (EPA)
 USEPA Ariel Rios Building 1200 Pennsylvania Ave.,
 N.W. 7505PY, Washington, DC 20460, USA
 Tel: +703 308 8162
 Fax: +703 305 6920
 E-mail: rossi.lois@epa.gov

Ms Cynthia BAKER

President of Exigent
 370 South Main Street,
 Yuma, AZ, 85364, USA
 Tel: +928 819 1554
 Fax: +928 373 1822
 E-mail: cbaker@gowanco.com

Dr Lori BERGER

Dir. Technical Affairs, CA Special Crops Council
 4500 S. Laspina, Tulare, CA 93274, USA
 Tel: +559 688 5700
 Fax: +559 688 5527
 E-mail: lori@specialtycrops.org

Mr William BRYANT

Chairman BCI
 1425 Fourth Ave Ste.808
 Seattle WA 9810, USA
 Tel: +206 292 6340
 Fax: +206 292 6341
 E-mail: bill@bryantchristie.com

Dr Julie CALLAHAN

International Trade Specialist
 USDA / Foreign Agricultural Service
 1400 Independence Ave, S.W., 5933
 Washington DC 20250, USA
 Tel: +202 720 4341
 Fax: +202 690 0677
 E-mail: julie.callahan@fas.usda.gov

Ms Doreen CHEN

U.S. Codex Staff Officer
 Department of Agriculture
 1400 Independence Avenue SW, 5933
 Washington DC 20250-3700, USA
 Tel: +202 720 4063
 Fax: +202 720 3157
 E-mail: doreen.chen-moulec@fsis.usda.gov

Dr Robert EPSTEIN

Deputy Administrator, Agricultural Marketing
 Service
 U.S. Department of Agriculture
 1400 Independence Avenue SW, Washington DC
 20250
 Tel: +202 720 5231
 Fax: +202 720 6496
 E-mail: robert.epstein@usda.gov

Dr Hugh Wally EWART

President of the California Citrus Quality Council
 210 Magnolia Avenue, Suite 3
 Auburn, California 95603, USA
 Tel: +530 885 1894
 Fax: +530 885 1546
 E-mail: ccqc1946@pacbell.net
 ccqc1314@pacbell.net

Dr Stephen FUNK

Senior Science Advisor
 Environmental Protection Agency/Office of Pesticide
 Prog
 1200 Pennsylvania Ave. MD, 7509 P
 Washington DC 20460, USA
 Tel: +1 703 305 5430
 Fax: +1 703 305 5147
 E-mail: funk.steve@epa.gov

Ms Cecilia GASTON

Manager Scientist, Exponent
1150 Connecticut Ave., NW, Suite 1100
Washington DC 20036, USA
Tel: +1 703 912 4210
Fax: +1 703 912 6530
E-mail: cgaston@exponent.com

Dr Jamin HUANG

Product Registration Manager, Bayer CropScience
P.O. Box 12014, 2 T.W. Alexander Drive,
Research Triangle Park
27709, North Carolina, USA
Tel: +919 549 2634
Fax: +919 549 2475
E-mail: jamin.huang@bayercropscience.com

Dr Daniel KUNKEL

Associate Director - Registrations
IR-4 Project Headquarters, Rutgers, The State
University of NJ
500 College Road East, Suite 201W
Princeton, NJ 08540. USA
Tel: +732 932 9575 ext: 4616
Fax: +609 514 2612
E-mail: kunkel@aesop.rutgers.edu

Dr Gabriele LUDWIG

Senior Manager, Global Technical & Regulatory
Affairs
Almond Board of California
1150 9th St, Suite 1500
Modesto, CA 05354, USA
Tel: +1 209 765 0578
Fax: +1 209 549 8267
E-mail: gludwig@almondboard.com

Ms Kathy MONK

Senior Regulatory Specialist
United States Environmental Protection Agency
(EPA)
USEPA Ariel Rios Building 1200 Pennsylvania Ave.,
N.W. 7505PY, Washington, DC 20460, USA
Tel: +703 308 8071
Fax: +703 308 9382
E-mail: monk.kathy@epa.gov

Mr Sven-Erik NIELSEN

Chemical Technical Services (BCI)
1425 Fourth Ave. Ste 808
Seattle WA 9810, USA
Tel: +206 292 6340
Fax: +206 292 6341
E-mail: svenerik@bryantchristie.com

Mr Mark WIRTZ

Food and Drug Administration
5100 Paint Branch Pkwy, College Park MD
USA 20740
Tel: +301 436 2001
Fax: +301 436 2641
E-mail: mark.wirtz@fda.hhs.gov

Dr Jason SANDAHL

International Food Safety Program Manager
USDA/Foreign Agricultural Service
1400 Independence Ave., S.W.
Washington DC 20250, USA
Tel: +202 720 0126
Fax: +202 690 3982
E-mail: jason.sandahl@fas.usda.gov

**VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF)
VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE
DU)
VENEZUELA (REPÚBLICA BOLIVARIANA
DE)**

Mr Armando José BARRADAS PÉREZ

Jefe de Insumos Agrícolas
Ministerio del Poder Popular para la Agricultura y
Tierras
Servicio Autónomo de Sanidad Agropecuaria
Plaza Venezuela, AV. Francisco Solano c/ Pacual
Navarro. Torre Banvenes, Piso 14
Tel: +58 41 6636 3925
Fax: +58 21 2705 3413
E-mail: ajbarradasp@yahoo.es

**INTERNATIONAL INTERGOVERNMENTAL
ORGANIZATIONS**

**FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION
OF THE UNITED NATIONS (FAO)
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
ORGANIZACIÓN DE LAS NACIONES UNIDAS
PARA LA AGRICULTURA Y LA
ALIMENTACIÓN**

Dr Gero VAAGT

Senior Officer, Plant Production and Protection
Division, FAO
00153, Viale delle Terme di Caracalla
Rome, Italy
Tel: +39 06 57055757
Fax: +39 06 57053224
E-mail: Vaagt@fao.org

Ms Yong Zhen YANG

Agricultural Officer and JMPR Secretary
00153, Viale delle Terme di Caracalla
Rome, Italy
Tel: +39 06 57054246
Fax: +39 06 57053224
E-mail: YongZhen.Yang@fao.org

INTERNATIONAL ATOMIC ENERGY AGENCY (IAEA)**Dr Peter Josef BRODESSER**

Food Safety Specialist
Food and Environmental Protection Section
Joint FAO/IAEA Division of Nuclear Techniques in
Food and Agriculture
P.O. Box 100, Wagramer Strasse 5, A-1400
Vienna, Australia
Tel: +43 1 2600 26058
Fax: +43 1 26007
E-mail: j.brodesser@iaea.org

**WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
(OMS)****ORGANIZACION MUNDIAL DE LA SALUD****Dr Angelika TRITSCHER**

WHO JMPR Secretary
Avenue Appia 20, 1211 Geneva 27
Switzerland
Tel: +41 22 791 3569
Fax: +41 22 791 4848
E-mail: tritschera@who.int

Dr Seongsoo PARK

Scientist
Department of Food, Zoonoses and Foodborne
Diseases
Avenue Appia 20, 1211 Geneva 27
Switzerland
Tel: +41 22 791 3364
Fax: +41 22 791 4807
E-mail: parks@who.int

**INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL
ORGANIZATIONS****CROPLIFE INTERNATIONAL (CLI)****Dr Michael KAETHNER**

Head Developmental Affairs
Bayer CropScience AG/Germany
40789 Monheim
Tel: 02173 38 7521
Fax: 02173 38 3572
E-mail: michael.kaethner@bayercropscience.com

Dr Philip BRINDLE

Manager, Global MRLs&Import Tolerances
BASF Corporation, 26 Dansdrive, Durham, NC
27709
Tel: +1919 547 2865
Fax: +1919 547 2850
E-mail: Philip.brindle@basf.com

Mr Yoshiyuki EGUCHI

Manager, Regulatory Affairs Dept., Agro Products
Div., Nippon Soda Co., Ltd.
2-1, Ohtemachi 2-Chome, Chiyoda-ku
Tokyo, Japan
Tel: +81 3 3245 6042
Fax: +81 3 3245 6289
E-mail: y.eguchi@nippon-soda.co.jp

Mr Tatsuya FUJITA

Ishihara Sangyo Kaisya, LTD
3-15, Edobori 1-cyome, Nishi-Ku, 550-0002
Osaka, Japan
Tel: +81 6 6444 7190
Fax: +81 6 6444 7156
E-mail: t-fujita@iskweb.co.jp

Mr Ricky Ki-Leung HO

Regional Regulatory Affairs Manager, Asia Pacific
Bayer (Southeast Asia) Pte Ltd, 63 Chulia Street,
OCBC Centre East, 14th Floor
Singapore 049514
Tel: +65-6496 1719
Fax: +65-6496 1494
E-mail: ricky.ho@bayercropscience.com

Dr Peter HORNE

Global Regulatory Affairs Manager
Stine Haskell Research Center, 1090 Elkton Road
Newark, DE 19711, USA
Tel: +302 475 6655
Fax: +302 351 7022
E-mail: peter.horne-1@usa.dupont.com

Dr Wolfgang IWANZIK

Global Product Registration Insecticides Lead
Syngenta Crop Protection, Schwarzwaldallee 215
4058 Basel, Switzerland
Tel: +41 61 323 9455
Fax: +41 61 323 9455 8970
E-mail: wolfgang.iwanzik@syngenta.com

Ms Yumiko KAMADA

General Manager, Registration Department
Marketing Development and Registration Function,
Japan, Asia and Life Science
Business Group, Arysta LifeScience Cooperation
St. Luke's Tower, 8-1, Akashi-cho, Chuo-ku
Tokyo 104-6591, Japan
Tel: +81 3 3547 4581
Fax: +81 3 3547 4695
E-mail: yumiko.kamada@arystalifescience.com

Ms Sandra KELLER

Assistant Managerial
International Regulatory Policy, Crop Protection
Chemicals
Avenue Louise 143, B-1050 Brussels
Belgium
Tel: +32 2 542 0410
Fax: +32 2 542 0419
E-mail: sandra@croplife.org

Mr Vinod KUMAR

ASIA PACIFIC TECHNOLOGY MANAGER
E. I DuPont India, 7th floor, DLF cyber greens DLF
Phase III, Gurgaon India 122002
Tel: +91 124 4091818
Fax: +91 124 2540889
E-mail: vinod.2.kumar@ind.dupont.com

Ms Miki MATSUI

Manager, 345 Oyamada-cho, Kawachinagano
Osaka, Japan
Tel: +81 721 56 9000
Fax: +81 721 56 9090
E-mail: matsui-miki@nichino.co.jp

Ms Mary Jean MEDINA

Regional Regulatory Affairs Manager, Asia-Pacific
4/F 111 Paseo de Roxas Bldg, 111 Paseo de Roxas
Street
Makati, Philippines
Tel: +63 2 817 5546
Fax: +63 2 818 1485
E-mail: jean.medina@fmc.com

Mr Toshikazu MIYAKAWA

Japan Crop Protection Association
Planning & Coordination Dept.
Nihonbashi Club Bldg. 5-8, 1-chome Nihonbashi-
Muromachi, Chuo-ku
Tokyo, Japan
Tel: +81 3 3241 0230
Fax: +81 3 3241 3149
E-mail: miyakawa@jcpa.or.jp

Mr David OSBORN

Senior Registration Specialist
Chemtura Europe Ltd., Kennet House 4 Langley
Quay Slough, Berkshire SL36EH
Tel: +44 1753 603056
Fax: +44 1753 603077
E-mail: david.osborn@chemtura.com

Mr James William PICKERING

Registration Manager
39 Landcroft Lane, Sutton Bonington
Leicestershire, LE12 5RE
UK
Tel: +44 1509 670743
E-mail: bpickering@nichino-europe.com

Mr Fumiaki SATO

Manager, Regulatory Affairs Division
SQS Biotech K.K.
1-1-5, Higashi-nihombashi
Chuo-ku, 103-0004
Tokyo, Japan
Tel: +81 3 5825 5516
Fax: +81 3 5825 5501
E-mail: fumiaki_sato@sdsbio.co.jp

Mr Masao SHIGEMURA

Manager, Regulatory Affairs Unit
Nihon Nohyaku Co., Ltd.,
2-5 Nihonbashi 1-chome, chuo-ku
Tokyo, 103-8236, Japan
Tel: +81 3 3274 3383
Fax: +81 3 3281 5462
E-mail: shigemura-masao@nichino.co.jp

Mr Toshio SHIMOMURA

1-8-3 Otemachi Chiyoda-ku
Tokyo, Japan
Tel: 81-3-3245-7278
Fax: 81-3-3245-7444
E-mail: shimomuro-toshio-q1@zennoh.or.jp

Mr Michael SKIDMORE

Head Human Risk Assessment - EAME
Syngenta Jealotts Hill Bracknell Berkshire
UK
Tel: +44 0 1344 414338
Fax: +44 0 1344 416687
E-mail: mike.skidmore@syngenta.com

Dr Ying SONG

Registration Manager
1090 Elkton Rd, P.O. Box 30, Newark, DE 19714
USA
Tel: +302 451 4546
Fax: +302 351 7183
E-mail: ying.song-1@usa.dupont.com

Mr Yukiharu TANAKA

Manager, Patent Information Office
Arysta LifeScience Corporation
St. Luke's Tower, 8-1, Akashi-cho, Chuo-ku
Tokyo 104-6591, Japan
Tel: +81 3 3547 4587
Fax: +81 3 3547 4695
E-mail: yukiharu.tanaka@arystalifescience.com

Mr Hiroo WAKIMORI

Chemical Regulatory Affairs Lead Monsanto Japan
Ltd
8th Floor Ginza Sannou Bldg. 4-10-10, Ginza, Chuo-
ku
Tokyo, Japan
Tel: +81 3 6226 6080
Fax: +81 3 3546 6191
E-mail: hiroo.wakimori@monsanto.com

**EUROPEAN CROP PROTECTION
ASSOCIATION (ECPA)****Mr Steven KOZLEN**

Regulatory Affairs Manager Europe
283, Avenue Louise, 1050
Brussels, Belgium
Tel: +32 2 646 86 06
Fax: +32 2 646 91 52
E-mail: steven.kozlen@maicc.be

**INTERNATIONAL CO-OPERATIVE
ALLIANCE (ICA)****Mr Kazuo ONITAKE**

Head of Unit, Safety Policy Service
Japanese Consumers' Co-operative Union CO-OP
Plaza 3-29-8, Shibuya, Shibuyaku, Tokyo,
Japan 150-8913
Tel: +81 3 5778 8109
Fax: +81 3 5778 8031
E-mail: kazuo.onitake@jccu.coop

**INTERNATIONAL SOCIETY OF
CITRICULTURE (ISC)****Dr Adel KADER**

ISC Representative
University of California
One Shields Ave, Davis
California 95616, USA
Tel: +530 752 0909
Fax: +530 752 8502
E-mail: aakader@ucdavis.edu

**INTERNATIONAL FRUIT JUICE UNION
(IFJU)****Dr David HAMMOND**

President of Analytical Commission
5 Allendale Road, Earley, Reading, RG6 7PD
UK
Tel: + 44 118 9354028
E-mail: davidhammond@eurofins.com

**INTERNATIONAL UNION OF PURE AND
APPLIED CHEMISTRY (IUPAC)****Dr Kenneth RACKE**

Senior Scientist
9330 Zionsville Road, Bldg 308/2E
USA
Tel: +1 317 337 4654
Fax: +1 317 337 4649
E-mail: kracke@dow.com

Dr Caroline HARRIS

Centre Director
Exponent International Ltd
The Lenz, Hornbeam Business Park
Harrogate HE2 8LE, UK
Tel: +44 1423 853201
Fax: +44 1423 810431
E-mail: charris@uk.exponent.com

Ms Sue-Sun WONG

Consultant
7F No16, Lane 111, Yucyun Rd, Wufeng, Taichung
Hsien
Taiwan, China
Tel: +886 4 23315851
Fax: +886 4 23312419
E-mail: sunesunw.agrostd@msa.hinet.net

HOST GOVERNMENT SECRETARIAT**Mr Yanqiu Zhang**

Director
Institute for Control of the Agrochemicals Ministry
of Agriculture (ICAMA)
No. 22 Maizidian Street Chaoyang District,
100125, Beijing, P. R. China
Tel: +86 10 6419 4195/4243
Fax: +86 10 6502 5929
E-mail: zhangyanqiu@agri.gov.cn

Mr Jiming YE

Deputy Director
Institute for Control of the Agrochemicals Ministry
of Agriculture (ICAMA)
No. 22 Maizidian Street Chaoyang District,
100125, Beijing, P. R. China
Tel: +86 10 64194081
Fax: +86 10 6502 5929
E-mail: yejiming@agri.gov.cn

Mr Weili SHAN

No. 22 Maizidian Street Chaoyang District,
100125, Beijing, P. R. China
Tel: +86 10 6419 4073
Fax: +86 10 6419 4417
E-mail: shanweili@agri.gov.cn

Dr Yibing He

Room 904, No. 18, Maizidian Street, Chaoyang
District
Beijing, P. R. China
Tel: +86 10 6419 3030
E-mail: heyibing@agri.gov.cn

Mr Wencheng Song

Scientist
Room 906, No. 18, Maizidian Street, Chaoyang District
100125, Beijing, P. R. China
Tel: +86 10 6419 4255
Fax: +86 10 6419 4252
E-mail: ccpr@agri.gov.cn

Ms Lifang Duan

Scientist
Room 906, No. 18, Maizidian Street, Chaoyang District
100125, Beijing, P. R. China
Tel: +86 10 6419 4255
Fax: +86 10 6419 4252
E-mail: ccpr@agri.gov.cn

Mr Hongxin Wang

Scientist
Room 908, No. 18, Maizidian Street, Chaoyang District
Beijing, P. R. China
Tel: +86 10 6419 4254
Fax: +86 10 6419 4252
E-mail: ccpr@agri.gov.cn

Ms Yuxiang Zhou

Scientist
Room 906, No. 18, Maizidian Street, Chaoyang District
Beijing, P. R. China
Tel: +86 10 6419 4257
Fax: +86 10 6419 4252
E-mail: ccpr@agri.gov.cn

Ms Mengmeng QU

Scientist
No. 22 Maizidian Street Chaoyang District,
100125, Beijing, P. R. China
Tel: +86 10 6419 4062
E-mail: qumengmeng@agri.gov.cn

Ms Junhua SONG

Scientist
No. 22 Maizidian Street Chaoyang District,
100125, Beijing, P. R. China
Tel: +86 10 6419 4101
Fax: +86 10 6507 1072
E-mail: happier51@yahoo.com.cn

Dr Hongjun ZHANG

Senior Agronomist
No. 22 Maizidian Street Chaoyang District,
100125, Beijing, P. R. China
Tel: +86 10 6419 4095
Fax: +86 10 6419 4110
E-mail: hongjun-zh1975@163.com

Ms Wei ZHANG

No. 22 Maizidian Street Chaoyang District,
100125, Beijing, P. R. China
Tel: +86 10 6419 4136
Fax: +86 10 6502 4907
E-mail: zhangwei@agri.gov.cn

CODEX SECRETARIAT**Dr Jeronimas MASKELIUNAS**

Food Standards Officer, Joint FAO/WHO Food Standards Programme
00153, Viale delle terme di Caracalla
Rome, Italy
Tel: +39 06 5705 3967
Fax: +39 06 5705 4593
E-mail: jeronimas@.Maskeliunas@fao.org

Dr Selma Helena DOYRAN

Senior Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
00153, Viale delle terme di Caracalla
Rome, Italy
Tel: +39 06 5705 5826
Fax: +39 06 5705 4593
E-mail: selma.doyran@fao.org

Mr Masashi KUSUKAWA

Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
00153, Viale delle Terme di Caracalla
Rome, Italy
Tel: +39 06 5705 4796
Fax: +39 06 5705 4593
E-mail: masashi.kusugawa@fao.org

ANNEXE II

PROJET DE LIMITES MAXIMALES POUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

(Avancées à l'étape 8 pour adoption)

	<u>Produit</u>	<u>LMR</u>	<u>Source</u>	<u>Étape</u>	<u>Remarque</u>
7	Captane				
FS	0013 Cerises	25		8	
DF	0269 Raisins séchés (= Raisins secs et Raisins de Corinthe)	50		8	
FB	0269 Raisin	25		8	
VC	0046 Melons, à l'exception de la pastèque	10		8	
FS	0247 Pêche	20		8	
FS	0014 Prunes (y compris les pruneaux)	10		8	
FP	0009 Fruits à pépins	15	Po	8	
FB	0275 Fraise	15		8	
VO	0448 Tomate	5		8	
37	Fénitrothion				
FP	0226 Pomme	0.5		8	
72	Carbendazime				
FS	0013 Cerises	10	Th	8	Basé sur l'utilisation de thiophanate
FB	0269 Raisin	3	b,Th	8	
VL	0482 Laitue pommée	5	Th	8	
FI	0345 Mangue	5	C	8	Basé sur l'utilisation de carbendazime.
FC	0004 Oranges douces, oranges amères	1	B	8	
193	Fenpyroximate				
FP	0226 Pomme	0.3		8	
216	Indoxacarbe				
VB	0041 Choux cabus	3		8	
219	Bifenazate				
MM	0095 Viande (de mammifères autres que les mammifères marins)	0.05 (matière grasse)		8	

ANNEXE III

AVANT-PROJETS DE LIMITES MAXIMALES POUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES
(*Avancés pour adoption aux étapes 5/8 avec omission des étapes 6 et 7*)

	<u>Produit</u>	<u>LMR (mg/kg)</u>	<u>Étape</u>	<u>Remarque</u>
8	Carbaryl			
HS	0444 piments forts séchés		5/8	
FB	0265 Grosse canneberge d'Amérique	5	5/8	
VO	0444 Piments forts	0.5	5/8	
37	Fénirothion			
GC	0080 Céréales	6	Po 5/8	
MO	0105 Abats comestibles (de mammifères)	0.05	(*) 5/8	
PE	0112 Oeufs	0.05	(*) 5/8	
MM	0095 Viande (de mammifères autres que les mammifères marins)	0.05	(*) 5/8	
ML	0106 Lait	0.01	(*) 5/8	
PM	0110 Chair de volaille	0.05	(*) 5/8	
CM	1206 Son de riz non transformé	40	PoP 5/8	
VD	0541 Soja (sec)	0.01	5/8	
CM	0654 Son de blé non transformé	25	PoP 5/8	
65	Thiabendazole			
FC	0001 Agrumes	7	Po 5/8	
103	Phosmet			
FS	0240 Abricot	10	5/8	
FB	0020 Airelles	10	5/8	
FC	0001 Agrumes	3	5/8	
FS	0245 Nectarine, Brugnion	10	5/8	
FP	0009 Fruits à pépins	3	5/8	
133	Triadiméfon			
FP	0226 Pomme	0.3	5/8	Basé sur l'utilisation du triadimenol seul
VS	0620 Artichaut	0.7	5/8	Basé sur l'utilisation du triadimenol seul
GC	0080 Céréales	0.2	5/8	À l'exception du maïs et du riz. Basé sur l'utilisation du triadimefon et triadimenol
HS	0444 Piments forts séchés	5	5/8	Basé sur l'utilisation du triadimefon et triadimenol
SB	0716 Grains de café	0.5	5/8	Basé sur l'utilisation du triadimenol seul
FB	0021 Cassis et groseilles rouges ou vertes	0.7	5/8	Basé sur l'utilisation du triadimenol seul
MO	0105 Abats comestibles (de mammifères)	0.01	(*) 5/8	Basé sur l'utilisation du triadimefon et triadimenol
PE	0112 Oeufs	0.01	(*) 5/8	Basé sur l'utilisation du triadimefon et triadimenol

	<u>Produit</u>	<u>LMR(mg/kg)</u>		<u>Étape</u>	<u>Remarque</u>
MM	0095 Viande (de mammifères autres que les mammifères marins)	0.02		5/8	Dans la matière grasse. Basé sur l'utilisation du triadimefon et triadimenol
ML	0106 Laits	0.01	(*)	5/8	Basé sur l'utilisation du triadimefon et triadimenol
FI	0353 Ananas	5	Po	5/8	Basé sur l'utilisation du triadimenol seul
PM	0110 Chair de volaille	0.01	(*)	5/8	Basé sur l'utilisation du triadimefon et triadimenol
PO	0111 Abats comestibles de volaille	0.01	(*)	5/8	Basé sur l'utilisation du triadimefon et triadimenol
AS	0081 Paille et fourrage (sec) de céréales	5		5/8	A l'exception du maïs. Base sur le triadimefon et triadimenol
FB	0275 Fraise	0.7		5/8	Basé sur l'utilisation du triadimenol seul
VR	0596 Betterave sucrière	0.05	(*)	5/8	Basé sur l'utilisation du triadimenol seul

143 Triazophos

SO	0691 Graine de coton	0.2		5/8	
OC	0691 Huile de coton non raffinée	1		5/8	

156 Clofentézine

AM	0660 Coques d'amandes	5		5/8	
FC	0001 Agrumes	0.5		5/8	
VC	0424 Concombre	0.5		5/8	
FB	0021 Cassis et groseilles rouges ou vertes	0.2		5/8	
DF	0269 Raisins séchés (= Raisins secs et Raisins de Corinthe)	2		5/8	
MO	0105 Abats comestibles (de mammifères)	0.05	(*)	5/8	
PE	0112 Oeufs	0.05	(*)	5/8	Les résidus ne devraient pas exister car la charge alimentaire est nulle pour la volaille (JMPR 2007)
FB	0269 Raisin	2		5/8	
MM	0095 Viande (de mammifères autres que les mammifères marins)	0.05	(*)	5/8	
VC	0046 Melons, à l'exception de la pastèque	0.1		5/8	
ML	0106 Laits	0.05	(*)	5/8	
FP	0009 Fruits à pépins	0.5		5/8	
PM	0110 Chair de volaille	0.05	(*)	5/8	Les résidus ne devraient pas exister car la charge alimentaire est nulle pour la volaille (JMPR 2007)
PO	0111 Abats comestibles de volaille	0.05	(*)	5/8	Les résidus ne devraient pas exister car la charge alimentaire est nulle pour la volaille (JMPR 2007)
FS	0012 Fruits à noyau	0.5		5/8	
FB	0275 Fraise	2		5/8	
VO	0448 Tomate	0.5		5/8	
TN	0085 Fruits à coque d'espèces arborescentes	0.5		5/8	

157 Cyfluthrine/Beta- Cyfluthrine

FP	0226 Pomme	0.1		5/8	
----	------------	-----	--	-----	--

	<u>Produit</u>	<u>LMR(mg/kg)</u>	<u>Étape</u>	<u>Remarque</u>
VB	0404 Chou-fleur	2	5/8	
HS	0444 Piments forts séchés	1	5/8	
FC	0001 Agrumes	0.3	5/8	
AB	0001 Pulpe d'agrumes sèche	2	5/8	
SO	0691 Graine de coton	0.7	5/8	
OC	0691 Huile de coton non raffinée	1	5/8	
VO	0440 Aubergine	0.2	5/8	
PE	0112 Oeufs	0.01 (*)	5/8	
MO	0098 Rognons de bovins, de caprins, de porcins et d'ovins	0.05	5/8	
MO	0099 Foie de bovins, de caprins, de porcins et d'ovins	0.05	5/8	
MM	0095 Viande (de mammifères autres que les mammifères marins)	1 (matière grasse)	5/8	
ML	0106 Lait	0.04 F	5/8	
FP	0230 Poire	0.1	5/8	
VO	0051 Piments	0.2	5/8	
VR	0589 Pomme de terre	0.01 (*)	5/8	
PM	0110 Chair de volaille	0.01 (*) (matière grasse)	5/8	
PO	0111 Abats comestibles de volaille	0.01 (*)	5/8	
SO	0495 Graine de colza	0.07	5/8	
VO	0448 tomate	0.2	5/8	

160 Propiconazole

FI	0327 Banane	0.1	5/8	
GC	0640 Orge	0.2	5/8	
AS	0640 Paille et fourrage sec d'orge	2	5/8	
SB	0716 Grains de café	0.02	5/8	
FB	0265 Grosse canneberge d'Amérique	0.3	5/8	
MO	0105 Abats comestibles (de mammifères)	0.01 (*)	5/8	
PE	0112 Oeufs	0.01 (*)	5/8	
GC	0645 Maïs	0.05	5/8	
MM	0095 Viande (de mammifères autres que les mammifères marins)	0.01 (*) (matière grasse)	5/8	
ML	0106 Lait	0.01 (*)	5/8	
TN	0672 Noix pacane	0.02 (*)	5/8	
FI	0353 Ananas	0.02 (*)	5/8	
GC	0656 Maïs à éclater	0.05	5/8	
PM	0110 Chair de volaille	0.01 (*) (matière grasse)	5/8	
SO	0495 Graine de colza	0.02	5/8	
GC	0650 Seigle	0.02	5/8	
AS	0650 Paille et fourrage sec de seigle	2	5/8	
VD	0541 Soja (sec)	0.07	5/8	
AL	0541 Fourrage de soja	5	5/8	
VR	0596 Betterave sucrière	0.02	5/8	
GS	0659 Canne à sucre	0.02 (*)	5/8	
VO	0447 Maïs doux (maïs en épi)	0.05	5/8	
GC	0653 Triticale	0.02	5/8	
AS	0653 Paille et fourrage (sec) de triticale	2	5/8	

	<u>Produit</u>	<u>LMR (mg/kg)</u>	<u>Étape</u>	<u>Remarque</u>
GC	0654 Blé	0.02	5/8	
AS	0654 Paille et fourrage sec de blé	2	5/8	
165 Flusilazol				
AB	0226 Marc de pomme sec	2	5/8	
FS	0240 Abricot	0.2	5/8	
FI	0327 Banane	0.03	5/8	
GC	0080 Céréales	0.2	5/8	A l'exception du maïs
DF	0269 Raisins séchés (= Raisins secs et Raisins de Corinthe)	0.3	5/8	
PE	0112 Oeufs	0.1	5/8	
AB	0269 Marc de raisin sec	2	5/8	
FB	0269 Raisin	0.2	5/8	
MM	0095 Viande (de mammifères autres que les mammifères marins)	1	(matière grasse) 5/8	
ML	0106 Laits	0.05	F 5/8	
PM	0110 Chair de volaille	0.2	5/8	
PO	0111 Abats comestibles de volaille	0.2	5/8	
SO	0495 Graine de colza	0.1	5/8	
VD	0541 Soja (sec)	0.05	5/8	
AB	0541 Cosses de soja	0.05	5/8	
OR	0541 Huile comestible de soja	0.1	5/8	
AS	0081 Paille et fourrage (sec) de céréales	5	5/8	À l'exception du riz
VR	0596 Betterave sucrière	0.05	5/8	
SO	0702 Graine de tournesol	0.1	5/8	
VO	0447 Maïs doux (maïs en épi)	0.01	(*) 5/8	
168 Triadiméno				
FP	0226 Pomme	0.3	5/8	Basé sur l'utilisation du triadiméno seul
VS	0620 Artichaut	0.7	5/8	Basé sur l'utilisation du triadiméno seul
GC	0080 Céréales	0.2	5/8	À l'exception du maïs et du riz. Basé sur l'utilisation du triadiméno et triadiméno
HS	0444 Piments forts séchés	5	5/8	Basé sur l'utilisation du triadiméno et triadiméno
SB	0716 Grains de café	0.5	5/8	Basé sur l'utilisation du triadiméno seul
FB	0021 Cassis et groseilles rouges ou vertes	0.7	5/8	Bases de données: triadiméno
MO	0105 Abats comestibles (de mammifères)	0.01	(*) 5/8	Basé sur l'utilisation du triadiméno et triadiméno
PE	0112 Oeufs	0.01	(*) 5/8	Basé sur l'utilisation du triadiméno et triadiméno
MM	0095 Viande (de mammifères autres que les mammifères marins)	0.02	5/8	Dans la matière grasse. Basé sur l'utilisation du triadiméno et triadiméno
ML	0106 Laits	0.01	(*) F 5/8	Basé sur l'utilisation du triadiméno et triadiméno
FI	0353 Ananas	5	Po 5/8	Basé sur l'utilisation du triadiméno seul
PM	0110 Chair de volaille	0.01	(*) 5/8	Basé sur l'utilisation du triadiméno et triadiméno
PO	0111 Abats comestibles de volaille	0.01	(*) 5/8	Basé sur l'utilisation du triadiméno et triadiméno

	<u>Produit</u>	<u>LMR (mg/kg)</u>	<u>Étape</u>	<u>Remarque</u>
AS	0081 Paille et fourrage (sec) de céréales	5	5/8	A l'exception du maïs. Basé sur le triadimefon et triadimenol
FB	0275 Fraise	0.7	5/8	Basé sur l'utilisation du triadimenol seul
VR	0596 Betterave sucrière	0.05 (*)	5/8	Basé sur l'utilisation du triadimenol seul

169 Cyromazine

VS	0620 Artichaut	3	5/8	
VD	0071 Haricots (secs)	3	5/8	
VB	0400 Brocoli	1	5/8	
VS	0624 Céleri	4	5/8	
VC	0424 Concombre	2	5/8	
MO	0105 Abats comestibles (de mammifères)	0.3	5/8	
PE	0112 Oeufs	0.3	5/8	
VO	0050 Légumes-fruits autres que les Curcubitacées	1	5/8	A l'exception des champignons et du maïs doux en épi
VL	0482 Laitue pommée	4	5/8	
VL	0483 Laitue à cueillir	4	5/8	
VP	0534 Haricot de Lima (jeunes gousses et/ou graines immatures)	1	5/8	
FI	0345 Mangue	0.5	5/8	
MM	0095 Viande (de mammifères autres que les mammifères marins)	0.3	5/8	
VC	0046 Melons, à l'exception de la pastèque	0.5	5/8	
ML	0106 Laits	0.01	5/8	
VO	0450 Champignons	7	5/8	
VL	0485 Verts de moutarde	10	5/8	
VA	0385 Oignon	0.1	5/8	
VA	0389 Oignon de printemps	3	5/8	
PM	0110 Chair de volaille	0.1	5/8	
PO	0111 Abats comestibles de volaille	0.2	5/8	
VC	0431 Courgette	2	5/8	

220 Aminopyralide

GC	0640 Orge	0.1	5/8	
MO	0105 Abats comestibles (de mammifères)	0.05	5/8	A l'exception des rognons
PE	0112 Oeufs	0.01 (*)	5/8	
AS	0162 Foin ou fourrage (sec) de graminées	70	5/8	
AS	0164 Foin ou fourrage (sec) de graminées	3	5/8	
MO	0098 Rognons de bovins, de caprins, de porcins et d'ovins	1	5/8	
MM	0095 Viande (de mammifères autres que les mammifères marins)	0.1	5/8	
ML	0106 Laits	0.02	5/8	
GC	0647 Avoine	0.1	5/8	
PM	0110 Chair de volaille	0.01 (*)	5/8	

	<u>Produit</u>	<u>LMR (mg/kg)</u>	<u>Étape</u>	<u>Remarque</u>
PO	0111 Abats comestibles de volaille	0.01 (*)	5/8	
AS	0163 Paille et fourrage (sec) de céréales	0.3	5/8	
GC	0653 Triticale	0.1	5/8	
GC	0654 Blé	0.1	5/8	
CM	0654 Son de blé non transformé	0.3	5/8	

222 Quinoxifene

MM	0095 Viande (de mammifères autres que les mammifères marins)	0.2 (matière grasse)	5/8	
----	--	----------------------	-----	--

224 Difenoconazole

VS	0621 Asperge	0.03	5/8	
FI	0327 Banane	0.1	5/8	
VB	0400 Brocoli	0.5	5/8	
VB	0402 Choux de Bruxelles	0.2	5/8	
VB	0041 Choux cabus	0.2	5/8	
VR	0577 Carotte	0.2	5/8	
VB	0404 Chou-fleur	0.2	5/8	
VR	0578 Céleri-rave	0.5	5/8	
VS	0624 Céleri	3	5/8	
FS	0013 Cerises	0.2	5/8	
MO	0105 Abats comestibles (de mammifères)	0.2	5/8	
PE	0112 Oeufs	0.01 (*)	5/8	
VA	0381 Ail commun ou ail blanc	0.02 (*)	5/8	
FB	0269 Raisin	0.1	5/8	
VA	0384 Poireau	0.3	5/8	
VL	0482 Laitue pommée	2	5/8	
VL	0483 Laitue à cueillir	2	5/8	
FI	0345 Mangue	0.07	5/8	
MM	0095 Viande (de mammifères autres que les mammifères marins)	0.05 (matière grasse)	5/8	
ML	0106 Laits	0.005 (*)	5/8	
FS	0245 Nectarine, Brugnon	0.5	5/8	
FT	0305 Olives	2	5/8	
FI	0350 Papaye	0.2	5/8	
FS	0247 Pêche	0.5	5/8	
FS	0014 Prunes (y compris les pruneaux)	0.2	5/8	
FP	0009 Fruits à pépins	0.5	5/8	
VR	0589 Pomme de terre	0.02	5/8	
PM	0110 Chair de volaille	0.01 (*) (matière grasse)	5/8	
PO	0111 Abats comestibles de volaille	0.01 (*)	5/8	
SO	0495 Graine de colza	0.05	5/8	
VD	0541 Soja (sec)	0.02 (*)	5/8	
VR	0596 Betterave sucrière	0.2	5/8	
SO	0702 Graine de tournesol	0.02	5/8	
VO	0448 Tomate	0.5	5/8	
GC	0654 Blé	0.02 (*)	5/8	
AS	0654 Paille et fourrage sec de blé	3	5/8	

	<u>Produit</u>	<u>LMR (mg/kg)</u>	<u>Étape</u>	<u>Remarque</u>
225 diméthomorphe				
VB	0400 Brocoli	1	5/8	
VB	0041 Choux cabus	2	5/8	
HS	0444 Piments forts séchés	5	5/8	
VL	0470 Mâche	10	5/8	
DF	0269 Raisins séchés (= Raisins secs et Raisins de Corinthe)	5	5/8	
MO	0105 Abats comestibles (de mammifères)	0.01 (*)	5/8	
PE	0112 Oeufs	0.01 (*)	5/8	
VO	0050 Légumes-fruits autres que les Cucurbitacées	1	5/8	A l'exception des champignons comestibles; maïs doux (maïs en épi); maïs doux (en grains)
VC	0045 Légumes-fruits, Cucurbitacées	0.5	5/8	
FB	0269 Raisin	2	5/8	
DH	1100 Houblon sec	80	5/8	
VB	0405 Chou-rave	0.02	5/8	
VL	0482 Laitue pommée	10	5/8	
MM	0095 Viande (de mammifères autres que les mammifères marins)	0.01 (*)	5/8	
ML	0106 Laits	0.01 (*)	5/8	
FI	0353 Ananas	0.01 (*)	5/8	
VR	0589 Pomme de terre	0.05	5/8	
PM	0110 Chair de volaille	0.01 (*)	5/8	
PO	0111 Abats comestibles de volaille	0.01 (*)	5/8	
FB	0275 Fraise	0.05	5/8	
226 pyriméthanol				
AM	0660 Coques d'amandes	12	5/8	
TN	0660 Amandes	0.2	5/8	
AB	0226 Marc de pomme sec	40	5/8	
FS	0240 Abricot	3	5/8	
FI	0327 Banane	0.1	5/8	
VR	0577 Carotte	1	5/8	
FS	0013 Cerises	4	Po 5/8	
FC	0001 Agrumes	7	Po 5/8	
VP	0526 Haricot commun (gousses et/ou graines immatures)	3	5/8	
DF	0269 Raisins séchés (= Raisins secs et Raisins de Corinthe)	5	5/8	
MO	0105 Abats comestibles (de mammifères)	0.1	5/8	
VD	0561 Pois fourrager (sec)	0.5	5/8	
FB	0269 Raisin	4	5/8	
VL	0482 Laitue pommée	3	5/8	
MM	0095 Viande (de mammifères autres que les mammifères marins)	0.05 (*)	5/8	
ML	0106 Laits	0.01	5/8	
FS	0245 Nectarine, Brugnon	4	5/8	
VA	0385 Oignon	0.2	5/8	

	<u>Produit</u>	<u>LMR (mg/kg)</u>	<u>Étape</u>	<u>Remarque</u>
VA	0389 Oignon de printemps	3	5/8	
AL	0072 Fourrage (sec) de pois	3	5/8	
FS	0247 Pêche	4	5/8	
FS	0014 Prunes (y compris les pruneaux)	2	5/8	
FP	0009 Fruits à pépins	7	Po 5/8	
VR	0589 Pomme de terre	0.05 (*)	5/8	
FB	0275 Fraise	3	5/8	
VO	0448 Tomate	0.7	5/8	

227 Zoxamide

VC	0424 Concombre	1	5/8	
DF	0269 Raisins séchés (= Raisins secs et Raisins de Corinthe)	15	5/8	
FB	0269 Raisin	5	5/8	
VR	0589 Pomme de terre	0.02	5/8	
VO	0448 Tomate	2	5/8	

ANNEXE IV

AVANT-PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS POUR LES PESTICIDES

(Avancé pour adoption à l'étape 5)

	<u>Produit</u>	<u>LMR (mg/kg)</u>	<u>Étape</u>	<u>Remarque</u>
133	Triadiméfon			
FI	0327 Banane	1	5	Basé sur l'utilisation du triadimenol seul
DF	0269 Raisins séchés (= Raisins secs et Raisins de Corinthe)	10	5	Basé sur l'utilisation du triadimefon et triadimenol
VO	0050 Légumes-fruits autres que les Curcurbitacées	1	5	A l'exception des champignons comestibles et du maïs doux. Basé sur l'utilisation du triadimefon et triadimenol
VC	0045 Légumes-fruits, Curcurbitacées	0.2	5	Basé sur l'utilisation du triadimenol seul
FB	0269 Raisin	5	5	Basé sur l'utilisation du triadimefon et triadimenol
143	Triazophos			
VP	0541 Soja (graines immatures)	1	5	Avec la gousse
157	Cyfluthrine			
VB	0400 Brocoli	2	5	
VB	0041 Choux cabus	4	5	
165	Flusilazol			
MO	0105 Abats comestibles (de mammifères)	2	5	
FS	0245 Nectarine, Brugnon	0.2	5	
FS	0247 Pêche	0.2	5	
FP	0009 Fruits à pépins	0.3	5	
168	Triadiménol			
FI	0327 Banane	1	5	Basé sur l'utilisation du triadimenol seul
DF	0269 Raisins séchés (= Raisins secs et Raisins de Corinthe)	10	5	Basé sur l'utilisation du triadimefon et triadimenol
VO	0050 Légumes-fruits autres que les Curcurbitacées	1	5	A l'exception des champignons comestibles et du maïs doux. Basé sur l'utilisation du triadimefon et triadimenol
VC	0045 Légumes-fruits, Curcurbitacées	0.2	5	Basé sur l'utilisation du triadimefon et triadimenol
FB	0269 Raisin	5	5	Basé sur l'utilisation du triadimefon et triadimenol

ANNEXE V

**LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS CODEX POUR LES PESTICIDES DONT
LA RÉVOCATION EST RECOMMANDÉE**

	<u>Produit</u>	<u>LMR</u>		<u>Étape</u>
8	Carbaryl			
FP	0226 Pomme	5		CXL-D
32	Endosulfan			
VB	0400 Brocoli	0.5		CXL-D
VS	0624 Céleri	2		CXL-D
FS	0013 Cerises	1		CXL-D
37	Fénitrothion			
CM	1205 Riz poli	1	PoP	CXL-D
CF	1212 Farine complète de blé	5	PoP	CXL-D
49	Malathion			
FB	0272 Framboises (y compris les framboises de Virginie)	8		CXL-D
VR	0075 Légumes-racines et tubercules	0.5		CXL-D
126	Oxamyl			
FP	0226 Pomme	2		CXL-D
133	Triadiméfon			
GC	0640 Orge	0.5		CXL-D
AS	0640 Paille et fourrage sec d'orge	2		CXL-D
VD	0524 Pois chiche (sec)	0.05	(*)	CXL-D
AM	1051 Betterave fourragère	0.05	(*)	CXL-D
DH	1100 Houblon sec	10		CXL-D
FI	0345 Mangue	0.05	(*)	CXL-D
AS	0647 Paille et fourrage sec d'avoine	2		CXL-D
GC	0647 Avoine	0.1		CXL-D
VA	0389 Oignon de printemps	0.05	(*)	CXL-D
VA	0387 Ciboule	0.05	(*)	CXL-D
VP	0063 Pois (gousses et graines vertes = immatures)	0.05	(*)	CXL-D
VO	0445 Piments doux	0.1		CXL-D
FP	0009 Fruits à pépins	0.5		CXL-D
FB	0272 Framboises (y compris les framboises de Virginie)	1		CXL-D
GC	0650 Seigle	0.1		CXL-D
AS	0650 Paille et fourrage sec de seigle	2		CXL-D
VO	0448 Tomate	0.2		CXL-D
GC	0654 Blé	0.1		CXL-D

	<u>Produit</u>	<u>LMR (mg/kg)</u>		<u>Étape</u>
AS	0654 Paille et fourrage sec de blé	2		CXL-D
143 Triazophos				
VP	0523 Fèves écosées (vertes)(=graines immatures)	0.02	(*)	CXL-D
VB	0402 Choux de Bruxelles	0.1		CXL-D
VB	0041 Choux cabus	0.1		CXL-D
VR	0577 Carotte	0.5		CXL-D
MM	0812 Viande de bovins	0.01	(*)	CXL-D
ML	0812 Lait de bovins	0.01	(*)	CXL-D
VB	0404 Chou-fleur	0.1		CXL-D
SB	0716 Grains de café	0.05	(*)	CXL-D
VP	0526 Haricot commun (gousses et/ou graines immatures)	0.2		CXL-D
SO	0691 Graine de coton	0.1		CXL-D
VA	0385 Oignon	0.05	(*)	CXL-D
VP	0063 Pois (gousses et graines vertes = immatures)	0.1		CXL-D
FP	0009 Fruits à pépins	0.2		CXL-D
VR	0589 Pomme de terre	0.05	(*)	CXL-D
VD	0541 Soja (sec)	0.05	(*)	CXL-D
FB	0275 Fraise	0.05	(*)	CXL-D
VR	0596 Betterave sucrière	0.05	(*)	CXL-D
156 Clofentézine				
MM	0812 Viande de bovins	0.05	(*)	CXL-D
ML	0812 Lait de bovins	0.01	(*)	CXL-D
MO	0812 Abats comestibles de bovins	0.1		CXL-D
157 Cyfluthrine				
ML	0812 Lait de bovins	0.01	F	CXL-D
GC	0645 Maïs	0.05		CXL-D
VO	0445 Piments doux	0.2		CXL-D
160 Propiconazole				
TN	0660 Amandes	0.05		CXL-D
FB	0269 Raisin	0.5		CXL-D
FI	0345 Mangue	0.05		CXL-D
GC	0647 Avoine	0.05	(*)	CXL-D
SO	0697 Arachide	0.05		CXL-D
SO	0703 Arachide entière	0.1		CXL-D
FS	0012 Fruits à noyau	1		CXL-D
165 Flusilazol				
GC	0640 Orge	0.1		CXL-D
AS	0640 Paille et fourrage sec d'orge	2		CXL-D
MF	0812 Graisse de bovins	0.01	(*)	CXL-D

	<u>Produit</u>	<u>LMR (mg/kg)</u>		<u>Étape</u>
MM	0812 Viande de bovins	0.01	(*)	CXL-D
ML	0812 Lait de bovins	0.01	(*)	CXL-D
PE	0840 Oeufs de poule	0.01	(*)	CXL-D
PM	0840 Chair de poulet	0.01	(*)	CXL-D
PO	0840 Abats comestibles de poulet	0.01	(*)	CXL-D
GC	0650 Seigle	0.1		CXL-D
AS	0650 Paille et fourrage sec de seigle	2		CXL-D
GC	0654 Blé	0.1		CXL-D
AS	0654 Paille et fourrage sec de blé	2		CXL-D

168 Triadiménol

GC	0640 Orge	0.5		CXL-D
AS	0640 Paille et fourrage sec d'orge	5		CXL-D
VD	0524 Pois chiche (sec)	0.05	(*)	CXL-D
AM	1051 Betterave fourragère	0.05	(*)	CXL-D
DH	1100 Houblon sec	5		CXL-D
FI	0345 Mangue	0.05	(*)	CXL-D
AS	0647 Paille et fourrage sec d'avoine	5		CXL-D
GC	0647 Avoine	0.2		CXL-D
VA	0389 Oignon de printemps	0.05	(*)	CXL-D
VA	0387 Ciboule	0.05	(*)	CXL-D
VP	0063 Pois (gousses et graines vertes = immatures)	0.1		CXL-D
VO	0445 Piments doux	0.1		CXL-D
FP	0009 Fruits à pépins	0.5		CXL-D
FB	0272 Framboises (y compris les framboises de Virginie)	0.5		CXL-D
GC	0650 Seigle	0.2		CXL-D
AS	0650 Paille et fourrage sec de seigle	5		CXL-D
VO	0448 Tomate	0.5		CXL-D
GC	0654 Blé	0.2		CXL-D
AS	0654 Paille et fourrage sec de blé	5		CXL-D

169 Cyromazine

VO	0051 Piments	1		CXL-D
MM	0822 Viande d'ovins	0.05	(*)	CXL-D
VO	0448 Tomate	0.5		CXL-D

ANNEXE VI

**AVANT-PROJETS ET PROJETS DE LIMITES MAXIMALES RÉVISÉS POUR LES
RÉSIDUS DE PESTICIDES**

(Retenus aux étapes 7 et 4 respectivement)

Retenus à l'étape 7

<u>Produit</u>	<u>LMR (mg/kg)</u>	<u>Etape</u>	<u>Remarques</u>
90 Chlorpyriphos-Méthyl			
GC 0640 Orge	10	Po 7	
GC 0647 Avoine	10	Po 7	
GC 0649 Riz	10	Po 7	
95 Acéphate			
VB 0042 Brassica à rameaux florifères	2	7	
FC 0003 Mandarines	7	7	
FS 0245 Nectarine, Brugnon	2	7	
FS 0247 Pêche	2	7	
VO 0051 Piments	5	7	
FP 0009 Fruits à pépins	7	7	
100 Méthamidophos			
VB 0042 Brassica à rameaux florifères	0.5	Ac 7	Cette recommandation résulte de l'utilisation de l'acéphate.
FC 0003 Mandarines	0.5	Ac 7	Y compris les hybrides de type mandarine. Cette recommandation résulte de l'utilisation de l'acéphate.
FS 0245 Nectarine, Brugnon	0.5	Ac 7	Cette recommandation résulte de l'utilisation de l'acéphate.
FS 0247 Pêche	0.5	Ac 7	Cette recommandation résulte de l'utilisation de l'acéphate.
VO 0051 Piments	2	Ac 7	Cette recommandation résulte de l'utilisation de l'acéphate.
FP 0009 Fruits à pépins	0.5	Ac 7	Cette recommandation résulte de l'utilisation de l'acéphate.
112 Phorate			
VR 0589 Pomme de terre	0.5	7	
142 Prochloraze			
VO 0450 Champignons	40	7	
193 Fenpyroximate			
FB 0269 Raisin	1	7	
194 Haloxyfop			

	<u>Produit</u>	<u>LMR (mg/kg)</u>	<u>Etape</u>	<u>Remarques</u>
PE	0840 Oeufs de poule	0.01 (*)	7	
PM	0840 Chair de poulet	0.01 (*)	7	
PO	0840 Abats comestibles de poulet	0.05	7	
SO	0691 Graine de coton	0.2	7	
OC	0691 Huile de coton non raffinée	0.5	7	
AM	1051 Betterave fourragère	0.3	7	
SO	0697 Arachide	0.05	7	
VP	0063 Pois (gousses et graines vertes = immatures)	0.2	7	
VR	0589 Pomme de terre	0.1	7	
VD	0070 Légumes secs	0.2	7	
SO	0495 Graine de colza	2	7	
OC	0495 Huile de colza non raffinée	5	7	
OR	0495 Huile comestible de colza	5	7	
CM	1206 Son de riz non transformé	0.02 (*)	7	
CM	0649 Riz décortiqué	0.02 (*)	7	
CM	1205 Riz poli	0.02 (*)	7	
OC	0541 Huile de soja non raffinée	0.2	7	
OR	0541 Huile comestible de soja	0.2	7	
VR	0596 Betterave sucrière	0.3	7	
SO	0702 Graine de tournesol	0.2	7	

204 Esfenvalérate

SO	0691 Graine de coton	0.05	7	
VO	0448 Tomate	0.1	7	
GC	0654 Blé	0.05	7	

212 Métalaxyl-M

FP	0226 Pomme	0.02 (*)	7	
SB	0715 Fèves de cacao	0.02	7	
FB	0269 Raisin	1	7	
VL	0482 Laitue pommée	0.5	7	
VA	0385 Oignon	0.03	7	
VO	0445 Piments doux	0.5	7	
VR	0589 Pomme de terre	0.02 (*)	7	
VL	0502 Epinard	0.1	7	
SO	0702 Graine de tournesol	0.02 (*)	7	
VO	0448 Tomate	0.2	7	

Retenus à l'étape**4****194 Haloxyfop**

	<u>Produit</u>	<u>LMR</u>	<u>étape</u>	<u>Remarques</u>
MO	1280 Rognons de bovins	1	4	
MO	1281 Foie de bovins	0.5	4	
MM	0812 Viande de bovins	0.05	4	
ML	0812 Lait de bovins	0.3	4	

ANNEXE VII

**AVANT-PROJETS ET PROJETS DE LIMITES MAXIMALES RÉVISÉS POUR LES
RÉSIDUS DE PESTICIDES**

(Renvoyés à l'étape 6)

Renvoyées à l'étape 6

	<u>Produit</u>	<u>LMR (mg/kg)</u>	<u>Etape</u>	<u>Remarques</u>
8	Carbaryl			
FS	0013 Cerises	20	6	
FC	0001 Agrumes	15	6	
JF	0001 Jus d'agrumes	0.5	6	
AB	0001 Pulpe d'agrumes sèche	4	6	
DF	0269 Raisins séchés (= Raisins secs et Raisins de Corinthe)	50	6	
JF	0269 Jus de raisin	30	6	
AB	0269 Marc de raisin sec	80	6	
FB	0269 Raisin	40	6	
FS	0012 Fruits à noyau	10	6	À l'exception des cerises
27	Diméthoate			
VL	0482 Laitue pommée	3	6	
VO	0445 Piments doux	5	Po 6	
94	Méthomyl			
VB	0040 Légumes du genre Brassica	7	6	Résultant de la considération de données d'essai au champ supervisés sur le methomyl+thiodicarb
VS	0624 Céleri	3	6	Résultant de la considération de données d'essai au champ supervisés sur le methomyl+thiodicarb
VC	0045 Légumes-fruits, Curcubitacées	0.1	6	Résultant de la considération de données d'essai au champ supervisés sur le methomyl+thiodicarb
FB	0269 Raisin	7	6	Résultant de la considération de données d'essai au champ supervisés sur le methomyl+thiodicarb
VL	0053 Légumes feuillus	30	6	Résultant de la considération de données d'essai au champ supervisés sur le methomyl+thiodicarb.
96	Carbofuran			
VC	4199 Cantaloup	0.2	6	
VC	0424 Concombre	0.3	6	
FC	0206 Mandarine	0.5	6	Basé sur l'utilisation de carbosulfan.
FC	0004 Oranges douces, oranges amères	0.5	6	
VR	0589 Pomme de terre	0.2	6	Basé sur l'utilisation de carbosulfan.
VC	0431 Courgette	0.3	6	
VO	0447 Maïs doux (maïs en épi)	0.1	6	

	<u>Produit</u>	<u>LMR (mg/kg)</u>	<u>Etape</u>	<u>Remarques</u>
126	Oxamyl			
FC	0001 Agrumes	3	6	
VC	0424 Concombre	1	6	
VC	0046 Melons, à l'exception de la pastèque	1	6	
VO	0051 Piments	5	6	
145	Carbosulfan			
FC	0206 Mandarine	0.1	6	
FC	0004 Oranges douces, oranges amères	0.1	6	
VR	0589 Pomme de terre	0.05	6	

ANNEXE VIII

**AVANTS-PROJETS DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS CODEX POUR LES PESTICIDES
RETIRÉS**

	<u>Produit</u>	<u>LMR</u>	<u>Étape</u>	
32	Endosulfan			
VB	0400 Brocoli	3		W
VS	0624 Céleri	7		W
FS	0013 Cerises	2		W
VO	0448 Tomate	1		W
37	Fénitrothion			
GC	0080 Céréales	10	Po	W
MO	0105 Abats comestibles (de mammifères)	0.05	(*)	W
PE	0112 Oeufs	0.05	(*)	W
MM	0095 Viande (de mammifères autres que les mammifères marins)	0.05	(*)	W
ML	0106 Lait	0.01		W
PM	0110 Chair de volaille	0.05	(*)	W
CM	1206 Son de riz non transformé	60		PoP W
CM	0654 Son de blé non transformé	30		PoP W
39	Fenthion			
FC	0003 Mandarines	0.5		W
OC	0305 Huile d'olive vierge	3		W
FC	0004 Oranges douces, oranges amères	0.5		W
49	Malathion			
AL	1020 Fourrage de luzerne	200		W
AL	1031 Fourrage de trèfle	150		W
AS	0162 Foin ou fourrage (sec) de graminées	300		W
AS	0645 Fourrage de maïs	50		W
AS	0654 Paille et fourrage sec de blé	50		W
65	Thiabendazole			
FC	0001 Agrumes	5	Po	W
94	Méthomyl			
FP	0226 Pomme	2		W
103	Phosmet			
FS	0240 Abricot	10		W
FB	0020 Airelles	15		W
FC	0001 Agrumes	3		W

	<u>Produit</u>	<u>LMR (mg/kg)</u>	<u>Étape</u>
FS	0245 Nectarine, Brugnon	10	W
FP	0009 Fruits à pépins	10	W
160 Propiconazole			
AL	1265 Soja fourrager (en vert)	2	W
166 Oxydéméton-Méthyl			
FP	0226 Pomme	0.05	W
VB	0041 Choux cabus	0.05 (*)	W
FB	0269 Raisin	0.1	W
FC	0004 Oranges douces, oranges amères	0.2	W
169 Cyromazine			
VB	0041 Choux cabus	10	W
VL	0502 Epinard	10	W
222 Quinoxifen			
MM	0095 Viande (de mammifères autres que les mammifères marins)	0.02 (matière grasse)	W
226 Pyriméthanil			
AB	0001 Pulpe d'agrumes sèche	3	W

LMR POUR LES ÉPICES	LMR (mg/kg)	Etape
53 Mevinphos		
Épices, grains	5	W
Épices, fruits ou baies	0.2 (*)	W
Épices, racines ou rhizomes	1	W

Annexe IX

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES : AVANT-PROJET

Proposition pour de nouveaux travaux sur la révision et l'extension du document de guidance sur l'incertitude de mesure pour les méthodes de pesticides à résidus multiples, fondé sur les directives sur l'estimation des incertitudes de résultats (CAC/GL 59-2006), adopté antérieurement par la Commission du Codex Alimentarius.

Objectif et portée des directives

L'objectif de ces nouveaux travaux est de permettre aux pays membres du Codex d'obtenir des informations supplémentaires et orientées sur la pratique en matière d'estimation de l'incertitude de mesure pour les résultats des méthodes pour les pesticides simples et résidus multiples. En outre, les directives existantes doivent être révisées si nécessaire.

Importance et opportunité

En 2006, la Commission du Codex Alimentarius a adopté des directives sur l'incertitude de mesure. La directive existante fournit des informations d'ordre général sur l'estimation et l'application de l'incertitude de mesure.

Plusieurs membres du Codex ont exprimé leurs préoccupations sur la complexité de l'incertitude de mesure et ont demandé une guidance pratique sur le sujet, en particulier sur l'estimation de l'incertitude de mesure pour les mesures des résidus de pesticides.

Ces nouveaux travaux doivent avoir un intérêt immédiat pour l'application des directives Codex existantes. Il est aussi d'importance directe sur les discussions en cours dans le cadre du Codex dans ce domaine ainsi que pour les discussions qui ont eu lieu et qui se poursuivent dans le domaine de l'incertitude de mesure et son usage conforme.

Principaux aspects à couvrir

Le projet est de fournir des exemples pratiques élaborés ainsi que des conseils pratiques sur la façon d'appliquer des approches directives (top down) pour l'estimation de l'incertitude de mesure fondée sur des données de qualité de laboratoire. En outre l'occasion sera saisie d'actualiser les directives actuelles à la lumière des références internationales récentes, etc..

La version révisée permettra :

D'aider les laboratoires dans leur estimation des valeurs d'incertitude de mesure, méthodes pour résidus simples ou multiples, particulièrement dans les méthodes pour les pesticides à résidus multiples, utilisant des données internes externes telles que :

- La RSD dépend de la concentration selon les équations Horwitz et apparentées, servant de base pour les RSD attendus/ciblés.
- Valeurs moyennes de redressement et écarts standard apparenté dérivés des données de validation de la méthode.
- Données de répétitivité et reproductibilité de laboratoire obtenue par les tableaux de contrôle de qualité et de validation de méthode.

- Informations sur l'écart de méthode obtenues à partir de l'analyse des matériels (certifiés) de référence.
- Comparaison des résultats obtenus respectivement par des méthodes internes et méthodes de référence reconnues
- Utilisation des résultats des procédés PT, y compris approximation telles que IM généralisée de $\pm 50\%$, par exemple, procédés PT CE, si applicables.

Evaluation par rapport aux critères pour l'établissement des travaux à effectuer en priorité

Cette proposition est cohérente avec les critères pour l'établissement des travaux à effectuer en priorité. Les directives proposées faciliteront des pratiques de commerce équitable et garantiront un usage sans danger des produits alimentaires.

En outre, les critères ci-dessous sont également importants :

- La diversification des législations nationales et les empêchements qui en résultent ou empêchement potentiels pour le commerce international : l'extension proposée des directives existantes de l'incertitude de mesure facilitera l'utilisation des méthodes analytiques approuvées nationales et internationales. Ce qui devrait réduire le nombre d'obstacles possibles au commerce international et garantir un usage sans danger des produits alimentaires.

Importance des objectifs stratégiques du Codex

Objectif/But 1 Promouvoir des cadres de réglementation sains

La proposition de réviser et étendre les directives existantes s'aligne parfaitement aux objectifs 1.2 Révision et développement de normes Codex et textes apparentés pour la qualité des aliments et 1.4 Révision et développement des normes Codex et textes apparentés pour l'inspection et la certification des produits alimentaires, et méthodes d'échantillonnage et analyse.

Les travaux proposés doivent également être envisagés en conformité avec Objectif/But 4.1 Promotion de la coopération entre le Codex et toute autre organisation internationale compétente.

Informations sur la relation existant entre la proposition et d'autres documents Codex existants

Cette proposition est une révision des Directives actuelles sur la mesure de l'incertitude des résultats (CAC/GL 59-2006). Des recommandations sur l'incertitude de mesure sont aussi reprises dans les directives sur l'incertitude de mesure (CAC/GL 54-2004) et dans le manuel des procédures (Utilisation des résultats analytiques, plans d'échantillonnage, relation entre les résultats analytiques, l'incertitude de mesure, les facteurs de récupération et disposition dans les normes Codex – inclusion de clauses spécifiques dans les textes Codex).

Identification de toute conditions pour l'avis et la disponibilité d'experts

Un groupe de travail sous la direction de IAEA a déjà produit un document de travail qui a aussi été discuté plus en détail par le groupe de travail du CCPR, exposant les aspects devant être inclus dans la directive révisée. En principe ceux-ci ont été appuyés lors de la 40^{ème} session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides. On ne s'attend pas à avoir besoin d'un avis de la part d'experts.

Identification de tout besoin d'apport technique pour les Directives, pouvant être planifié et provenant de la part d'organismes externes

Aucun besoin identifié.

Calendrier proposé pour l'achèvement des nouveaux travaux, y compris date de départ, proposition de date pour l'adoption à l'étape 5 et proposition de date pour l'adoption par la Commission.

Un projet formel explicatif des directives sera étudié lors de la 41^{ème} session du CCPR. L'adoption par la CAC à l'étape 5 des directives proposées est attendue en 2011 et l'adoption finale en 2012.

ANNEXE X

**LISTE PROVISOIRE DES PESTICIDES A EVALUER ET REEVALUER EN PRIORITE PAR LA
JMPR**

Le tableau ci-dessous est le calendrier provisoire des pesticides devant être évalués par la réunion mixte FAO/OMS sur les résidus de pesticides pour les années 2008 à 2015

2008 JMPR

Evaluations toxicologiques	Evaluation des résidus
Nouveaux composés	Nouveaux composés
azoxystrobine	Azoxystrobine
chlorantraniliprole	Chlorantraniliprole
mandipropamide	Mandipropamide
prothioconazole	Prothioconazole
spinetoram	Spinetoram
spirotetramate	Spirotetramate
Réévaluations périodiques	Réévaluations périodiques
buprofezine (173)	buprofezine (173)
hexythiazox (176)	lambda-cyhalothrine au lieu de cyhalothrine
	cyperméthrines (118)
	profenofos (171)
Evaluations	Evaluations
carbofuran (096) – révision de la dose de référence aiguë (nouvelles données disponibles des Etats-Unis)	bifénazate (219) – fabricant devant fournir des informations complémentaires sur les LMR pour les agrumes, l'aubergine, le thé, la pastèque
oxamyl (126) – clarifications sur la dose de référence aiguë (préoccupations de la CE)	boscalid (221) – liste provisoire pour des LMR supplémentaires – houblon et kiwi, bananes (BPA alternative)
	chlorpropham (201) - évaluation de LMR pour le lait entier et la graisse butyrique
	carbaryl (008) – BPA alternative rétrospective pour les cerises
	diméthoate (027) –BPA alternative rétrospective: chou, cabus ; laitue, pommée; piments doux
	diphénylamine (30) – Evaluation de LMR pour le lait entier et graisse butyrique
	imidaclopride (206) – LMR supplémentaires pour l'avocat, la banane, la myrtille, la grosse canneberge d'Amérique, la carotte, le café, le pois, l'arachide, la grenade, la fraise, pomme cannelle, tournesol, fruits à coque d'espèce arborescente
	methomyl (094) – BPA alternative rétrospective pour le concombre, la poire, les melons, la tomate, les raisins et les courgettes
	oxamyl (126) – pour évaluer des BPA alternatives rétrospectives pour les agrumes, le concombre, le melon (à l'exception de la pastèque, le poivron et la tomate
	spinosad (203) – LMR supplémentaires pour la banane, la grosse canneberge d'Amérique et le houblon
	malathion (49) – blé (après récolte)
	ethoxyquine (35) –poires
	tebuconazole (189) – agrumes, fruits à pépins, prune, baie de sureau, mangue, papaye, poireau, oignon, ail, chou cabus, chou de Bruxelles, brocoli, melon, pastèque, tomate, laitue, haricot, soja, carotte, artichaut, céleri, orge, riz, maïs, colza, café, houblon et arachide.

2009 JMPR

Evaluation toxicologique	Evaluation de résidus
Nouveaux composés	Nouveaux composés
fluopicolide	fluopicolide
spirodiclofen	spirodiclofen
metaflumizone	metaflumizone
Réévaluations périodiques	Réévaluations périodiques
bifenthrine (178)	benalaxyl (155)
cadusafos (174)	haloxyfop (194)
chlorothalonil (081)	Chlorpyriphos-méthyl (090)
chlorpyriphos-méthyl (090)	hexythiazox (176)
cycloxydim (179)	procymidone (136)
Evaluations	Evaluations
Flusilazole (165) – clarification de la dose de référence aiguë (préoccupations CE)	fenbuconazole (197) – réévaluation de CXL pour les fruits à pépins ; CXL supplémentaires pour les amandes, les myrtilles, les agrumes, grosses canneberges d'Amérique, prunes et pruneaux
Procymidone (136) – révision de la dose de référence aiguë (préoccupation CE fondée sur de nouvelles données)	indoxacarbe (216) – LMR supplémentaires pour fruits à pépins, (pêche, prune, cerises, nectarines), légumes cucurbitacées, grosse canneberge d'Amérique, dolique et menthe.
	methoxyfenozone (209) – LMR supplémentaires pour le haricot, les myrtilles, les agrumes, les cucurbitacées, la papaye, le pois, l'arachide, légumes racines, fraises, patate douce.
	paraquat (57) – riz
	phorate (112) – ingestion aiguë pour les pommes de terre
	prochloraze (142) – ingestion aiguë pour le champignon (BPA alternative)
	épices – LMR additionnelles
	zoxamide (227) – cucurbitacées (sur base de nouvelles BPA aux Etats-Unis)
	Fenthion (39) – révision de BPA alternatives (agrumes et olive)
	Triadimefon / triadimenol (133/168) – BPA alternative GAP (raisins)
	carbofuran (096) – données supplémentaires sur les résidus et métabolisme, actualisation évaluations de risque du régime alimentaire.

2010 JMPR

Evaluations toxicologiques	Evaluations des résidus
Nouveaux composés	Nouveaux composés
dicamba	dicamba
clopyralide	clopyralide
meptyldinocap	meptyldinocap
etoxazole	etoxazole
Réévaluations périodiques	Réévaluations périodiques
dicofol (026)	amitraze (122)
dithianon (028)	azinphos-methyl (002)
fenbutatin oxyde (109)	bifenthrine (178)
vinclozolin (159) – support from USA	cadusafos (174)
Tebuconazole (189)	chlorothalonil (081)
	cycloxydim (179)
	vinclozoline (159) – appuyé par les USA
Evaluations	Evaluations
	fenpyroximate (193) – données réévaluées pour les raisins après nouvelle dose de référence aiguë par la JMPR.
	Difenoconazole (224) - révision de BPA alternative (banane – LMR supérieure – Chine); LMR supplémentaires (haricot vert, fruit de la passion)
	Triazophos (143) - évaluation des résidus dans la portion comestible (soja – graines immatures, Thaïlande) ; céréales , riz compris (Chine)
	Endosulfan (32) - thé vert / noir (Chine)

2011 JMPR

Evaluations toxicologiques	Evaluations des résidus
Nouveaux composés	Nouveaux composés
Réévaluations périodiques	Réévaluations périodiques
dichlorvos (025)	dicofol (026)
diquat (031)	dithianon (028)
etofenprox (184)	Fenbutatin-oxyde (109)
fenproprathrine (185) peut être plus tôt en fonction de la disponibilité des données	Tebuconazole (189)
glufosinate-ammonium (175)	
Evaluations	Evaluations
	Cyfluthrine (157) - soja

2012 JMPR

Evaluations toxicologiques	Evaluations des résidus
Nouveaux composés	Nouveaux composés
Réévaluations périodiques	Réévaluations périodiques
triforine (116)	triforine (116)
bentazone (172)	dichlorvos (025)
dinocap (87) – n'est plus appuyé	diquat (031)
dichlofluanide (82) – pas appuyé par le fabricant	etofenprox (184)
disulfoton (74) – appuyé par les USA	fenpropathrine (185)
fenvalerate (119) – appuyé par les USA	glufosinate-ammonium (175)
metalaxyl (138) – appuyé par les USA	
tecnazene (115)	
aldicarbe (117)	
Evaluations	Evaluations

2013 JMPR

Evaluations toxicologiques	Evaluations des résidus
Nouveaux composés	Nouveaux composés
Réévaluations périodiques	Réévaluations périodiques
bromopropylate (70)	bentazone (172)
Bromure inorganique (47)	dinocap (87)
diazinon (22)	disulfoton (74) – support from USA
Phosphure d'hydrogène (46)	dichlofluanide (82) – pas appuyé par le fabricant
	fenvalerate (119) – support from USA
	metalaxyl (138) – appuyé par les USA – essais supervisés (Thaïlande)
	tecnazene (115)
	aldicarbe (117)
Evaluations	Evaluations

2014 JMPR

Evaluations toxicologiques	Evaluations des résidus
Nouveaux composés	Nouveaux composés
Réévaluations périodiques	Réévaluations périodiques
abamectine (177)	bromopropylate (70)
myclobutanil (181)	Bromure inorganique (47)
methidathion (51)	diazinon (22)
penconazole (182)	Phosphure d'hydrogène (46)
Evaluations	Evaluations

2015 JMPR

Evaluations toxicologiques	Evaluations des résidus
Nouveaux composés	Nouveaux composés
Réévaluations périodiques	Réévaluations périodiques
	abamectine (177)
	methidathion (51)
	myclobutanil (181)
	penconazole (182)
Evaluations	Evaluations